

ANNEXES

ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉCOLOGIE
A
MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre général du maintien de la biodiversité en France, a été mis en place le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises pour les années 2006-2009.

Ce plan comporte d'ores et déjà de nombreuses mesures favorisant la cohabitation des ours avec les activités agricoles humaines telles que le pastoralisme ou l'apiculture.

Cependant, certains éleveurs, faisant valoir les dommages causés par les ours aux troupeaux d'animaux domestiques dans les conditions d'élevage pratiquées dans certains secteurs des Pyrénées, considèrent que la cohabitation est impossible, s'opposent par conséquent à la présence des ours.

Des élus, des représentants des éleveurs ou des chasseurs expriment également le souhait d'une meilleure information s'agissant de la présence des ours.

Comme je l'ai exprimé lors de mon déplacement à Toulouse le 26 juillet dernier, je souhaite que le dialogue soit repris avec toutes les parties concernées par la présence des ours dans les Pyrénées.

Lors de ce déplacement, j'ai également annoncé la conduite de plusieurs travaux destinés à surmonter les difficultés actuellement rencontrées.

Je souhaite en particulier aboutir à une meilleure définition des territoires de présence des ours au regard des contraintes imposées aux élevages mais aussi des avantages économiques pouvant être tirés de la valorisation de la présence de l'espèce.

De même, je souhaite qu'il soit procédé à l'étude des possibilités, techniquement et financièrement acceptables, d'un renforcement du suivi des populations d'ours et du partage de ces informations auprès des organisations et des publics concernés.

Pour conduire ces deux projets, je vous demande de mettre à disposition du directeur de la nature et des paysages du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, jusqu'au printemps prochain, un membre de l'Inspection générale de l'environnement. Le missionnaire travaillera également en coordination étroite avec Monsieur le préfet de la région Midi-Pyrénées, coordonnateur de massif.

Si nous disposons d'ores et déjà d'une expérience sur les sujets mentionnés ci-dessus et dont le missionnaire fera le bilan pour mettre en évidence les marges de progrès possible, celui-ci s'attachera à examiner en détail la situation d'autres pays (Espagne, l'Italie, Slovénie, mais aussi Scandinavie, Canada, USA...) possédant une population d'ours importante et les dispositifs qui y sont appliqués s'agissant des deux sujets traités.

La démarche permettra ainsi d'établir des comparaisons entre les situations rencontrées et de formuler des propositions visant à une meilleure cohabitation entre ours et activités humaines.

J'insiste sur le fait que les travaux conduits devront s'appuyer sur un groupe de travail que le missionnaire animera et qui sera amené à se rendre dans les pays concernés.

Pour ces déplacements, la délégation française, présidée par le missionnaire que vous désignerez et établie en liaison étroite avec le préfet coordonnateur de massif, pourrait par exemple comporter notamment un représentant de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, un représentant de l'équipe technique ours, un sous-préfet d'un arrondissement de présence des ours, un élu par département concerné, deux représentants des éleveurs, deux représentants des associations de protection de la nature un représentant d'une fédération départementale des chasseurs et un représentant des offices de tourisme choisis, les uns et les autres, de façon à ce que les points de vue soient équitablement représentés.

Pour l'organisation et le financement de ces déplacements vous pourrez bénéficier de l'assistance de la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées.

Les analyses conduites comporteront notamment une réflexion sur la nature des zones de présence des ours, l'ampleur des dommages aux activités agricoles et les moyens de prévention de ceux-ci, les conditions de cohabitation avec les populations rurales, les actions de valorisation touristique de la présence des ours, les conditions de cohabitation avec les activités de nature telles que la randonnée, la chasse et la pêche, les méthodes de suivi des ours et les informations diffusées aux responsables des collectivités territoriales et au public. A l'occasion de ces déplacements, il conviendra de noter toute action particulière qui, même au delà des sujets précités, vous paraîtra devoir être mentionnée.

La Mission s'appuyera également sur une large consultation, conduite sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, des élus, des administrations, des organisations socioprofessionnelles et associatives concernés ainsi que des experts scientifiques et techniques sur les sujets abordés.

Votre rapport d'analyse assorti de propositions d'amélioration des thèmes abordés sera remis à Monsieur le directeur de la nature et des paysages ainsi qu'à Monsieur le préfet de la région Midi-Pyrénées, pour la fin du premier trimestre de l'année 2008. Ceux-ci me feront ensuite part de leur avis sur les solutions qui pourraient être retenues.

La Secrétaire d'Etat à l'écologie


Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

ANNEXE 2 : DEPLACEMENT DANS LES ASTURIAS (ESPAGNE)

Qualification de la zone de présence et renforcement du suivi de la population d'ours dans les Pyrénées françaises Mission de l'Inspection générale de l'Environnement

Compte-rendu du voyage d'étude d'une délégation française dans les Asturias (Espagne) du 26 au 29 novembre 2007

Liste des participants

Madame Marie-Lise BROUEILH, présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Pyrénéen – Hautes-Pyrénées

Monsieur François ARCANGELI, président de l'association Pays de l'Ours, maire d'Arbas

Madame Magali BONIFACE, représentante de l'Association pour le Développement Durable de l'Identité des Pyrénées

Monsieur Augustin BONREPAUX, président du Conseil Général de l'Ariège

Monsieur Jean-Jacques CAMARRA, Équipe Technique Ours – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Monsieur Claude CARRIERE, co-président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège-Pyrénées

Monsieur Rolland CASTELLS, maire de Bagnères-de-Bigorre, conseiller général des Hautes-Pyrénées,

Monsieur Fernand ESTEREZ, secrétaire général de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Thierry GALIBERT, Adjoint au directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées

Monsieur Denis LAURENS, inspecteur général de l'environnement

Monsieur Marcel MINVIELLE, maire d'Etsaut

Monsieur Jérôme OUILHON, directeur du Fonds d'Intervention Eco Pastoral – Groupe Ours Pyrénées

Monsieur Sébastien PAULY, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Monsieur Georges RIBIERE, inspecteur général de l'environnement

Monsieur Jean-Luc TRONCO, Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie



La Principauté des Asturies est l'une des régions autonomes espagnoles. Située sur la côte nord, elle borde l'océan Atlantique, la Galice à l'ouest, la Cantabrie à l'est, la Castille-Leon au sud. Les Asturies s'étendent d'est en ouest sur 170 km, pour une superficie de 10 000 km². De fortes densités de population humaine se trouvent en partie centrale (Oviedo) et sur la côte (Gijon - Avilès). Avec les régions précitées, les Asturies partagent la chaîne cantabrique, qui culmine aux Picos de Europa, à 2600 m d'altitude. La chaîne cantabrique constitue le prolongement naturel de la chaîne pyrénéenne.

L'occupation du sol se répartit entre 30% en forêt, 30% d'espaces naturels ouverts (landes atlantiques ou alpages), le troisième tiers en terrains cultivés et espaces artificialisés.

La région visitée se situe au sud-ouest d'Oviedo : Proaza et la Senda del Oso, et le parc naturel de Somiedo. Elle abrite encore une importante population d'ours autochtones.

Mardi 27 novembre 2007

9 h 30 - 12 h Présentation générale

Maison de l'ours à PROAZA

*Juan José ARECES, Ministère espagnol de l'environnement ;
Teresa Sanchez COROMINAS et Juan Carlos DEL CAMPO, ministère de l'Environnement et
du développement rural de la Province des Asturies ;
Carlos Zapico ACEBAL, Antonio Eder GARCIA, Roberto Garcia GARCIA,
José Tunon HUERTA, Fondation de l'ours des Asturies ;
Miguel Fernandez OTERO, Grade principal de la patrouille Ours
du Ministère de l'Environnement et du développement rural de la Province des Asturies.*

La **Principauté des Asturies** est une communauté autonome d'Espagne. Sa capitale est la ville d'Oviedo. Son territoire couvre 10 000 km² et accueille une population en régression qui dépasse légèrement le million d'habitants, concentrés dans la zone centrale dans trois villes principales : Gijon (274 000 hbts), Oviedo (212 000 hbts), Avilès (84 000 hbts). La langue officielle est l'espagnol, même si l'asturien s'utilise beaucoup. La Communauté est divisée en 78 Communes qui ont la même valeur légale qu'une municipalité en France.

L'économie des Asturies repose sur un secteur primaire en perte de vitesse qui occupe près de 6 % de la population active avec l'élevage bovin, l'agriculture et la pêche. Le secteur secondaire emploie 30 % de la population active, particulièrement dans les domaines de la sidérurgie, de l'agroalimentaire, de l'acier, de l'armement, de la chimie, des équipements de transport. Le secteur tertiaire concerne 65 % de la population active et cette part va en augmentant, effet de la concentration de la population dans les centres urbains et de l'importance qu'a acquis le tourisme dans la région ces dernières années.

La fin de l'extraction du charbon, dans les années 70, qui avait un rôle prépondérant autrefois, a durement frappé l'économie asturienne qui a dû faire d'importants efforts de reconversion (les Asturies étaient classées en Objectif 1 par la Commission européenne).

La partie sud de la province où vivent **les ours** appartient à la cordillère Cantabrique, montagnes pouvant s'élever jusqu'à 3000 mètres. La cordillère cantabrique est relativement anthropisée (12 habitants au km²), soit plus que les Pyrénées. La superficie totale de la zone à ours sur les Cantabriques s'étend sur 500 000 hectares et la zone en Asturies couvre 200 000 hectares et 75 000 habitants, répartis dans 19 communes. Deux zones sont principalement concernées : la vallée de l'ours, autour du village de Proaza et le parc naturel de Somiedo.

L'activité sur cette zone à ours s'est essentiellement focalisée depuis 1990 sur la complémentarité entre élevage (essentiellement bovin, d'une race à viande locale) et tourisme de nature, centré sur l'image de l'ours.

La population d'ours s'élève à environ 150 unités répartis en deux noyaux séparés (120 à l'ouest, 30 à l'est) par une zone intermédiaire, riche en infrastructures. Il y en a 90 en Asturies. Un des objectifs de la politique menée est d'essayer de réunir les deux noyaux pour limiter les risques d'endogamie. Le processus sera très long eu égard à la forte présence d'activités humaines dans la zone intermédiaire et au caractère « casanier » des femelles ours suitées. Cette population a été reconstituée suite à une décision datant d'il y a une vingtaine d'années, époque à laquelle elle était descendue à une soixantaine d'individus.

La compétence de la conservation de la nature relève du gouvernement autonome.

La législation nationale relayée par la législation de l'Autonomie asturienne place l'ours dans la liste des espèces en danger d'extinction, considérant d'abord l'avenir de la population locale, indépendamment de l'existence d'ours bruns ailleurs dans le monde. La population, même si elle atteignait le seuil de 250 individus, resterait, selon les Espagnols, en danger eu égard à son caractère isolé des autres populations ursines. C'est la raison pour laquelle les Espagnols ne souhaitent pas donner d'ours à d'autres pays, notamment à la France, même si le massif pyrénéen est transfrontalier, et les deux populations ursines, asturiennes et pyrénéennes, séparées depuis quelques siècles seulement, sont génétiquement très proches.

Pour les espèces classées en danger d'extinction, il y a une obligation de mise en œuvre d'un « *plan de récupération* ». Ce plan a fait l'objet d'une loi asturienne du 27 mars 1989 et d'un décret du 24 janvier 1991 actualisé par un nouveau décret le 24 janvier 2002. La « récupération » -le rétablissement- de la population d'ours passe par une série de mesures de gestion et de suivi, notamment :

- suivi et recensement des individus, notamment des femelles suitées (15 en 2006) ;
- travaux scientifiques : détermination des lieux d'hibernation et d'alimentation.

à noter que la cartographie est diffusée au public

- prise en compte des dommages (indemnisation de tous les dommages à hauteur du prix du marché plus 20%, ce qui aboutit à 130€ par ovin en moyenne, pour un total de 90 000 € en 2006. Pas de prime de dérangement. Les plus grands dommages sont constatés sur les ruches, avec un nombre faible sur les ovins (cheptel d'environ 3 000 têtes en été venant de l'extérieur –Estrémadure- avec gardiens et chiens), et inexistant sur les bovins. Le barème est revu trimestriellement (selon le prix du marché).

- gestion de la chasse avec création de zones interdites aux battues à sangliers (zones d'alimentation et tanières par exemple). Ces zones réservées correspondent aux secteurs fréquentés par les ours.

- régulation des activités touristiques.

La gestion de l'ensemble des activités de protection de la nature est assurée sur le territoire des Asturies par un corps de 145 gardes, dont 5 sont consacrés à l'ours. En outre, 150 gardes des sociétés de chasse interviennent également.

**12 h Rencontre avec Belén FERNANDEZ, conseillère à l'Environnement
et au développement rural de la Province des Asturies
Maison de l'ours à PROAZA**

La ministre a indiqué que l'ours était l'emblème et l'ambassadeur des Asturies et que la population locale a participé à la volonté d'éviter l'extinction de l'espèce. Elle a précisé qu'il s'est formé un consensus autour de l'ours et qu'il n'existe en Asturies aucun organisme opposé à l'ours et qu'il n'y a pas de raisons objectives qu'il y ait un conflit. Il faut comprendre que l'ours améliore l'économie à long terme et que dès lors il cesse d'être un problème, les dommages et les inconvénients devenant moindres par rapport aux avantages.

Le plan de récupération a fonctionné grâce à un système efficace de compensation des dommages ; la mise en place d'équipes spécialisées pour le suivi et la gestion ; l'élimination des risques liés à l'ours - aucun incident en 25 ans -. Il faut poursuivre la recherche sur les habitats et la génétique et l'éducation et sensibilisation de la population et des visiteurs.

La ministre a fait l'éloge du parc naturel de Somiedo, exemple concret de la politique de protection de la nature alliée à un développement économique directement issu de la qualité naturelle du territoire. En 1988, Somiedo était classée avant dernière sur les 78 communes des Asturies en termes de PIB, elle est aujourd'hui quarantième.

Concernant les rapports avec l'élevage et les prédateurs, notamment sur ovins, elle a indiqué que l'élevage asturien est surtout bovin, et de ce fait les quelques élevages ovins ont très peu de prédateurs. Il s'agit surtout d'éleveurs transhumants qui viennent avec bergers et chiens.

Concernant le développement du tourisme dans des zones où l'accès est interdit, notamment aux touristes, la ministre a précisé que l'objectif était d'améliorer la qualité des habitats naturels tout en laissant la majeure partie du territoire accessible : la présence de ces zones réservées est un gage du sérieux du travail que les visiteurs comprennent et apprécient. Sur Somiedo qui a un statut de parc naturel, il y avait en 1988, 20 chambres d'hôtels, il y en a 800 aujourd'hui, le tout en ayant augmenté la population d'ours. Il y a eu développement d'un modèle d'organisation du territoire fondée sur la coexistence et le développement du tourisme sans gêner l'ours.

Une dizaine de journalistes étaient présents à la *conférence de presse* qui a suivi et à laquelle ont participé, aux côtés de la ministre, Denis Laurens et Augustin Bonrepaux, membres de la délégation. Plusieurs articles ou dépêches dans les médias locaux en ont été le fruit dès le lendemain.

12 h 30 - 13 h Visite d'un parc à ours.

Le Parc est un enclos de 4 hectares visitable gratuitement où sont entretenus deux femelles autochtones, rendues orphelines suite à un accident de chasse. Il est situé à Villanueva, à quelques kilomètres de Proaza, le long du « senda del oso », important sentier de randonnée, servant d'axe touristique dans ce secteur. 60 000 personnes le visite chaque année, le choix a été fait de garder l'entrée gratuite pour éviter de focaliser sur cette attraction qui n'est là que pour donner à voir des ours que l'on ne voit pas dans la nature. L'idée générale du tourisme de nature est de montrer un territoire protégé où peuvent vivre les ours et d'attendre les retombées économiques des activités associées (hébergement, restauration, vente de produits).

14 h Rencontre avec l'association de sauvegarde des races domestiques autochtones

Anton Alvarez SEVILLA

La biodiversité concerne les espèces sauvages, mais aussi les races domestiques autochtones. Les écosystèmes pastoraux traditionnels des Asturies, Pyrénées, Alpes, donnent une identité ethnographique, culturelle et économique à l'Europe, appréciée des touristes. Et, dans de nombreux cas, les races domestiques millénaires donnent de bons produits : laine, lait, viande.

Les Pyrénéens sont venus pour voir où vit l'ours. L'ours est symbole des Asturies. Il ne représente pas un problème pour les éleveurs. Le travail des éleveurs permet aux touristes de voir les vaches autochtones, plus facilement que les animaux sauvages !

Le travail fait dans les Asturies sur les races autochtones a un parallèle dans les Pyrénées, où un grand nombre de races autochtones existe, participant au patrimoine génétique pyrénéen. L'impact sur le milieu de ces animaux adaptés à la topographie et au climat est important. L'utilisation de terrains difficiles maintient ces milieux ouverts, et régénère une biodiversité riche.

15 h 30 - 16 h Visite de la Maison de l'ours à PROAZA

Fondation « Oso de Asturias »

La *Fondation « Oso de Asturias »* est une association privée sans but lucratif, créée en 1992, destinée à promouvoir et développer des actions en faveur de la conservation de l'ours cantabrique. Elle est administrée par différents membres, dont la Province, de grandes entreprises et des banques. Elle gère la Maison de l'ours de Proaza.

La présentation a notamment porté sur le travail conduit auprès des scolaires, avec la mise en place d'animations pour des classes d'une semaine avec découverte du territoire (et une attention particulière sur les enfants immigrés pour leur faire découvrir la nature locale dans un souci d'intégration). 900 enfants sont accueillis chaque année, au printemps et à l'automne, et abordent, en dehors de l'ours, les thèmes qui lui sont liés : biodiversité et nature, ressources énergétiques et eau, changement climatique.

La Fondation accueille également des thésards en collaboration avec des universités espagnoles, mais aussi étrangères. Une travail sur la transposition des études conduites sur les ours scandinaves (comportement des ourses suitées, basé sur le suivi de 500 individus marqués) dans le contexte asturien a ainsi été mené.

17 H 15 – 18 h Présentation du suivi des ours Maison du parc à POLA DE SOMIEDO

Fondation Oso Pardo (FOP) ;

Fondation pour la protection des animaux sauvages (FAPAS)

La *Fondation Oso Pardo* (ours brun) est une ONG créée en 1992 pour contribuer à la conservation de l'ours, de son habitat et de son environnement culturel. Elle forme et gère des gardes-moniteurs dans les zones à ours de la cordillère cantabrique (pas seulement en Asturies) et organise des visites de découverte. Elle acquiert également des terrains pour développer des modèles de gestion compatibles avec la conservation du plantigrade et mène des actions d'éducation et de sensibilisation.

La *Fondation pour la protection des animaux sauvages* est une association d'environnement créée en 1982, et compte 18 000 membres, emploie 18 personnes, avec un budget de 1 200 000 €. La FAPAS travaille sur la protection de l'ours, notamment en contribuant à quantifier la population d'ours, par différentes méthodes qui renseignent aussi sur les autres espèces.

Le *suivi des ours* et leur comptage sont faits via des affûts organisés en place fixe sur quatre semaines dans l'année dans les « zones critiques » et les zones de présence habituelle. Ils servent surtout à connaître le nombre de femelles suitées (possibilité d'identification, moins de mobilité spatiale) qui sert de base à la connaissance de l'évolution de la population d'ours. Ils sont complétés par des photos prises par des appareils, en place depuis 10 ans. Ceux-ci donnent beaucoup d'informations sur la fréquence relative des différentes espèces : (par exemple, 1 ours pour 9 sangliers), sur le sens de déplacement des individus photographiés, sur la présence de chiens suivant les animaux sauvages, sur la taille précise des animaux photographiés par photomontage ultérieur.

Ce travail qui permet de caractériser à l'échelle locale la représentation d'une espèce et son évolution dans le temps, aide notamment à gérer la population de sanglier en fonction de la compétition alimentaire. Il confirme que les femelles ourses suitées se déplacent peu, contrairement aux mâles.

D'autres informations sont données par des analyses de transects (152 km sont suivis) qui sont transposées en statistiques de présence d'ours. Ce travail est conduit sur deux vallées de 800 à 1 000 ha chacune.

Le suivi général est coordonné entre les différents observateurs, pour éviter le doublonnage des dénombrements. Des informations proviennent aussi des habitants, éleveurs, bergers, randonneurs et sont validées par la « patrouille ours » de la Province. Des réunions trimestrielles sont également organisées avec les différents organismes impliqués.

Les différentes fondations et les gardes enlèvent aussi les différents pièges et autres poisons qui, bien qu'ils ne soient pas mis pour l'ours, peuvent constituer un danger (poisons pour loups, liens pour sangliers).

Toutes ces informations, au delà de l'intérêt scientifique, sont aussi utilisées pour l'information des chasseurs.

Grâce à ce suivi, ont été dénombrés en 2006 15 femelles suitées, pour 33 jeunes en Asturies. 86 ours différents au minimum ont fréquenté la principauté, sur une population totale estimée à 150 individus. C'est à l'est de Somiedo que la population ursine asturienne est la plus dense.

Sur la commune de Somiedo (30 000ha) on peut donc considérer qu'il y a en moyenne 2 ou 3 femelles suitées, soit une quinzaine d'ours sur les 86 recensés dans les Asturies. La population continue d'augmenter, mais la mortalité de jeunes sans cause déterminée s'observe.

18 h 00 – 20 h 30 Réunion sur la chasse
Maison du parc à POLA DE SOMIEDO
Chasseurs ; FOP ; FAPAS

Avant 1964, la *chasse* était une activité privée réservée à la « bourgeoisie ». En 1964, fut créée une réserve nationale de chasse. En 1975, avec l'avènement de la démocratie et des communautés autonomes, cette réserve est devenue de compétence régionale et la loi régionale a démocratisé le droit de chasse. En 1988 a été créé le parc naturel de Somiedo.

Le meilleur moyen de lutter contre le braconnage fut d'accorder le droit de chasse aux habitants locaux. 40% de la chasse au sanglier est confiée aux locaux, ainsi qu'un droit de chasse sur cerfs et isards, les 3 seules espèces chassables dans la réserve.

Somiedo compte 150 chasseurs répartis en 7 équipes, pour 1 600 habitants. Le nombre de chasseurs n'est pas limité. Les plans de chasse, inclus dans l'ensemble des plans de chasse de la Communauté autonome approuvés par l'Assemblée, sont répartis par tirage au sort.

La communauté autonome paie annuellement 150 000 € à la commune de Somiedo au titre du parc naturel de 30 000 ha ; elle paie les dommages dans la réserve, de l'ordre de 300 000€ (causés à 50% par le sanglier sur prairies et cultures, 20% par le cerf sur prairies et arboriculture, 20% par le loup sur bétail, 1 à 2% par l'ours, dommages aux ruches surtout)

A Somiedo, il y a un excès de sangliers et de cerfs, ce qui conduisait les gardes à éliminer le sanglier après la période de chasse, pratique mal vécue par les chasseurs locaux. Une nouvelle loi régionale permet de pratiquer la chasse touristique guidée, auparavant par un garde, maintenant par un chasseur local. Dans le futur il faudrait accentuer la pression de chasse au sanglier, alors que le nombre de chasseurs diminue par vieillissement. L'université d'Oviedo étudie ces évolutions, au plan économique, démographique, législatif.

En ce qui concerne la gestion des *zones de présence* des ours, celles-ci sont conçues pour assurer la tranquillité des ours, et non pas pour la protection des personnes ou des troupeaux. La chasse en battue des sangliers étant une activité traditionnelle dans les Asturies, c'est la seule forme de chasse qui pose un problème de dérangement par rapport à l'ours. Par ailleurs, la densité élevée de sangliers pose un problème pour l'ours, via la concurrence alimentaire. La chasse sportive est un instrument important de contrôle des sangliers, permettant de réduire tout à la fois cette concurrence et le piégeage qui met les ours en danger.

Il a donc fallu rechercher un point d'équilibre : pas de chasse en battue si tanière, si ourse avec jeunes signalée, ou zones d'alimentation. Mais l'interdiction est limitée dans le temps (ex : l'interdiction sur les zones d'alimentation ne vaut plus lorsque l'ours est en tanière, et celle sur les tanières ne vaut que pendant la période d'hibernation). Si une femelle suitée est repérée sur le territoire de battue, la chasse est suspendue et reportée sur un autre territoire. On ne chasse pas à partir de décembre dans les zones de tanières. On chasse avec des chiens tenus en laisse, sur des traces de sanglier fraîches. Les chasseurs ainsi sont considérés comme participant activement au plan de récupération.

La gestion est partenariale entre chasseurs et fondations, avec échanges réguliers d'information. Un guide (« les chasseurs asturiens et la conservation de l'ours ») a été élaboré en co-écriture entre chasseurs et fondations qui prévoit notamment la chasse avec les chiens tenue en laisse, la mise à disposition de gilets de couleur orange pour identifier les chasseurs, l'obligation d'utiliser des talkies-walkies.

Les autres modes de chasse : chasses accompagnées aux cervidés et à l'isard, chasse au petit gibier, ne posent pas de problèmes. Une bonne cohabitation est maintenue, bien que la population d'ours augmente.

Sur l'ensemble des Asturies, il y a 9 des associations de chasse, comptant 4 000 chasseurs. Ils ont des conventions avec la FOP : informations sur les ours en échange de la collaboration à la surveillance et à la prévention des dégâts sanglier.

L'administration paie les éventuels dégâts occasionnés par une collision routière avec un ours : la traversée des routes par les ours est courante, il y a eu un ours tué il y a longtemps, quelque animaux blessés ; le service forêt faune se rapproche des gestionnaires des routes pour la tenue de base de données et la prise de mesures de prévention, barrières, clôtures. Par contre la responsabilité des sociétés de chasse peut être recherchée par les tribunaux judiciaires en cas de collision avec une espèce gibier, cerf ou sanglier, lors d'une action de chasse.

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007

9 h 30 – 10 h Visite et présentation du parc naturel Maison du parc à POLA DE SOMIEDO

Belarmino Fernandez FERVIENZA, maire de Somiedo.

Le parc a été créé en 1988 avec, comme objectif, la conservation de la nature et le développement économique de la région. Il était alors pilote et il y a maintenant 6 parcs naturels dans les Asturies. En 2008, ce sera les 20 ans du Parc : il constitue aujourd'hui un modèle d'aménagement du territoire et une marque de qualité.

En 1988, il y avait 350 exploitations bovines, 12 vaches par exploitation. L'élevage reste un moteur important. Il y a maintenant moins d'éleveurs, mais une moyenne de 50 animaux par exploitation. On a beaucoup investi dans la génétique et le développement de la race. L'IGP asturienne a été créée. La vache asturienne s'est répandue dans tout le nord de l'Espagne et jusqu'en Argentine. Beaucoup de géniteurs sont vendus, jusqu'à 6 000 € par vache. Un veau de 3 mois est vendu 1 000 €, un animal de 3 ans 2 000 à 3 000 €.

En 1988, il n'y avait pas du tout de tourisme rural. Aujourd'hui à Somiedo, on trouve 1 500 chambres pour 80 entreprises familiales, gérées par des locaux, ce qui était recherché. L'économie ne dépend plus seulement maintenant de l'élevage, mais aussi du tourisme.

10 h – 12 h Rencontre avec les professionnels du tourisme Maison du parc à POLA DE SOMIEDO

Le tourisme est fondé sur l'ours et son image et sur la nature avec deux sites principaux, la vallée de l'ours autour de Proaza (sentier de l'ours -utilisant le tracé d'une ancienne voie ferrée-, maison de l'ours, Paca et Tola –noms des deux ourses du parc à ours-) et le parc naturel de Somiedo (maison du parc cet activités). Chacune des 4 communes concernées possède son office de tourisme.

Le tourisme était inexistant il y a 10 ans. Pendant ces 10 ans, les places hôtelières et la fréquentation, d'une part, et le nombre d'ours, d'autre part, ont simultanément augmenté. Les acteurs locaux se sont posé la question de la compatibilité : que l'accroissement de la population d'ours ne soit pas un frein au développement du tourisme.

L'objectif de ce développement touristique est de fixer la population pour freiner l'exode rural et restaurer le patrimoine, mais, jusqu'à présent, on n'est pas assez parvenu à stopper la diminution de la population en zone rurale.

Toutes les activités touristiques ont été confiées aux locaux (hôtels, restaurants) avec des règles : par exemple, la capacité d'hébergement commercial est limitée à 19 chambres, avec une volonté de répartir les hôtels dans les différents villages de la municipalité de Somiedo (sur les 38 villages, 22 ont des établissements, l'objectif étant d'en avoir dans chacun des villages). Dans la vallée de l'ours (4 municipalités, dont Proaza), on est passé de 50 chambres d'hôtels en 2000 à 750 aujourd'hui. Le chiffre d'occupation indiqué est de 120 à 150 nuitées par an par chambre.

Le choix a été fait de laisser les activités de tourisme de nature gratuites – notamment le parc à ours- et de fonder l'activité économique sur les activités associées. Le développement économique vient de la marque de qualité.

Pour Somiedo, 120 000 personnes passent par le parc chaque année, essentiellement des Espagnols, et 1500 étrangers seulement, avec une volonté de se développer vers l'Europe (l'obtention récente du label « Europarc » devrait y aider).

Le tourisme est essentiellement axé sur la nature et la promenade, à pied, à cheval, en vélo. Somiedo est l'un des parcs les plus restrictifs d'Espagne : pas de parapente, de rafting, de canyoning, une seule école d'escalade. « Si on permet le parapente, les 2 000 personnes que cela attirerait ne valent pas les 120 000 qui viennent pour échapper à ce type d'activités ».

Le problème, ici comme ailleurs, reste la saisonnalité de ce tourisme – le taux d'occupation à Proaza est de 120 à 150 jours sur 365 -, mais la rentabilité, selon les hôteliers présents, est acquise, d'autant plus que l'activité est de type familiale et que la pluriactivité semble la règle. Le chiffre d'affaires annuel d'un gîte de 4 personnes est de 10.000 à 18.000 € ; celui d'un hôtel de 15 chambres de 10 000 €/mois.

Le taux de cotisations sociales est de 300 à 400 € mensuels par employé, la TVA à 7%, l'impôt sur les personnes physiques de 20%, l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 35%. A ce jour, une seule des entreprises hôtelières de Somiedo a fait l'objet d'une transmission familiale, les autres sont de création récente.

La région étant en objectif 1, elle a bénéficié d'un programme européen de développement rural. Un programme Leader interviendra à compter de 2008. Le programme Leader actuel (2002-2006) concerne 10 communes et 25 000 habitants, pour 13 millions d'€. Il a appuyé 240 projets d'entreprise, essentiellement du tourisme rural, mais aussi de la petite industrie. Le taux de financement moyen est de 33% (1/3 Europe, 1/3 Etat, 1/3 Autonomie). Il varie de 20% à 40% suivant la qualité du projet, la subvention maximale par projet est de 150 000€. 155 projets concernent Somiedo. Les mêmes modalités seront pratiquées pour le prochain programme ; la région ajustera pour cela sa participation suivant l'évolution des taux de financement européens.

13 h – 14 h Rencontre avec des éleveurs et bergers
Visite d'une estive et des granges (« branás »)
VILLAR DE VILDAS

L'élevage est surtout bovin et s'est rationalisé depuis la création du parc naturel. En 1988, 300 élevages de 12 bovins de moyenne, aujourd'hui 200 élevages de 50 bovins en moyenne. Il s'agit d'élevage allaitant de vaches de la race Asturienne. L'élevage se fait une grande partie de l'année en estive avec présence de « cabanes pastorales ». De grands secteurs sont en espace réservé (pour l'accès automobile) aux éleveurs. La valorisation bouchère des animaux est, selon les acteurs rencontrés, excellente.

Dans la gestion de l'urbanisme, le choix a été fait de garder les élevages au sein des villages pour éviter un mitage du territoire. Cela ne pose pas de souci pour le développement du tourisme, les villages recevant en hébergement le plus de touristes sont aussi ceux où l'élevage est le plus important.

Il y a à Villar de Vildas 24 troupeaux de 40 vaches, qui sont de mai à octobre dans le pâturage communal ; en hiver, la moitié reste sur place, la moitié va dans la plaine côtière. Il y avait auparavant des moutons et chèvres. La population, en diminution, a choisi ce qui était le plus rentable : le bovin à viande.

L'éleveur rencontré possède 95 vaches, il complète par des céréales. Il a 30 hectares de prairie de fauche, fauchés en partie à la faux, et exploite en été 140 hectares. Il visite ses vaches tous les jours. En 10 ans, il a eu 2 dégâts de loup et 1 dégât d'ours -la vache asturienne est un animal de 700 à 800 kg-. Il y a des problèmes avec les sangliers qui détruisent les prairies. Les loups qui font quelques dommages sur les ovins doivent être régulés.

Il est responsable d'une coopérative d'éleveurs, engraisse des veaux de 1 an, aux céréales. La viande est à 90% commercialisée dans les Asturies, l'asturienne IGP est payée plus cher que les autres races. L'acheteur paie plus cher en ayant la certitude de la qualité.

Le maire espère développer plus de produits avec la marque « Somiedo » : transformation de viande, fromages de chèvres, embouteillage d'eau de source. Ce dernier projet, de réalisation proche, est important sur le plan démonstratif : le but étant d'attirer de la population, la contribution de la petite industrie sera essentielle.



17 h – 20 h Rencontre avec des maires et élus des Asturies
Maison du parc à POLA DE SOMIEDO

Maria Elena Diaz PALACIOS, députée au Parlement de la Principauté des Asturies
Belarmino Fernandez FERVIENSA, maire de Somiedo ;
Ramon Fernandez GARCIA, maire de Proaza ;
Carlos de Llanos GONZALEZ, maire de Santo Adriano ;
Jose Felix Garcia GAONA, Directeur général de la biodiversité et du paysage
à la Principauté des Asturies

Pour le *maire de Somiedo*, chaque territoire a ses stratégies et doit choisir son destin : si l'on faisait venir des gens à Somiedo pour voir des ours, on les tromperait. On leur dit : venez à Somiedo, il y a des ours en liberté, ceci atteste d'un haut niveau de conservation. Même si vous ne les voyez pas, cela signifie qu'il existe un habitat réunissant les conditions de leur existence. L'ours est un symbole, mais une destination touristique ne doit pas se baser que sur l'ours. Heureusement, Somiedo réunit tous les atouts de la cordillère cantabrique.

L'initiative du parc est venue de la commune, et non de la Région ou de l'Etat central. L'implication du parc dans le développement fait la marque de qualité de ce territoire. Du point de vue de l'environnement, les zones de montagne, au lieu d'être en retard, ont une grande valeur. Le choix a été fait d'un parc « permissif » vis-à-vis de l'élevage bovin traditionnel favorable à la biodiversité, mais très restrictif pour l'usage touristique. Le débat est présent en Espagne sur ce thème, sur la côte méditerranéenne et dans les Pyrénées : trop de tourisme détruit la nature.

L'urbanisme est contraint à Somiedo : pas de constructions hors village, et plan d'urbanisme pour chacun des 38 villages. Le grand risque pour la conservation n'est pas l'élevage, mais l'urbanisme. Les étables sont autorisées dans les villages et jusqu'à 500m à l'extérieur. Les villages qui ont le plus d'élevage ont aussi le plus de touristes .

Concernant l'ours, le maire indique que l'ours en Asturies est « sacré », car il a une grande valeur économique. Autrefois, le tueur d'ours était un héros, aujourd'hui il serait banni de la société. Mais il ne donne pas de conseil ; chaque territoire est différent. Le parc national de Pyrénées occidentales, qu'il connaît, a été une bonne initiative à son époque, mais dans ce type de structure, les acteurs locaux n'ont pas toujours eu toute l'initiative. Le problème de l'ours reste entier, tout le monde doit faire un pas, il n'y a pas de montagne vivante sans pastoralisme, mais l'humanité a le devoir de protéger les espèces sauvages.

Les habitants sont les véritables gardes de la faune, sinon il n'y a pas de réussite possible. Celle-ci passe par la compensation pour les habitants des contraintes (dommages, mais surtout développement des activités économiques de façon à ce qu'ils ne se sentent pas handicapés par rapport aux autres territoires). Il faut faire passer le souhait de partager le territoire.

Pour le futur, il faudra développer encore plus le tourisme, notamment européen. Dans les statistiques espagnoles, les Asturies sont la première destination de tourisme rural et cette destination est bien stabilisée, mais on ne pourra rivaliser avec le tourisme méditerranéen. Pour l'agriculture et l'élevage, il faut ouvrir plus de potentialités même si le pays connaît un certain déclin. Et aussi appuyer l'élevage bovin viande.

Pour le *maire de Santo Adriano* (280 habitants), dans cette zone déprimée où l'élevage n'existe plus, la seule ressource est la nature. Le maire encourage à la restauration de la population pyrénéenne d'ours. Le parc d'ours captifs est complémentaire de la présence d'ours sauvages que l'on ne voit pas, et qu'il est dissuadé ou interdit d'approcher .

La Députée a rappelé que l'Espagne est constituée de communautés, disposant d'une Assemblée, héritière des parlements régionaux. Les Asturies pour 1 million d'habitants ont une assemblée de 45 députés. L'Assemblée asturienne s'était déplacée à Somiedo lors de l'avancée sur le littoral des troupes napoléoniennes. Elle s'est déclarée souveraine en 1820. Madrid a les compétences législatives de base et l'Autonomie complète par des dispositions législatives spécifiques. Les députés pour leur travail législatif peuvent demander des opinions d'experts, ou des parties intéressées. La politique environnementale et de conservation des espèces est l'objet d'une attention particulière de toutes les partis au Parlement.

La région asturienne est marquée par une forte tradition industrielle et une forte concentration de population. Quand la communauté autonome s'est constituée au début des années 1980, deux problèmes sensibles se sont révélés : la pollution des sols des eaux, de l'air, au cœur du bassin minier, et la présence de vastes zones rurales sans activité économique. La région a connu une grave crise économique dans les années 1980 : la réponse a été un rééquilibrage territorial des activités, couplé avec la protection et l'amélioration de l'environnement. Le retour du saumon est utilisé comme symbole du nouveau modèle économique ; « une vie au-delà de l'industrie lourde ».

Dans les Asturies, le symbole est l'ours, il induit de nouvelles activités économiques différentes de l'élevage qui a su s'adapter aux conditions modernes. La protection de l'habitat qui permet aux espèces de survivre est une garantie pour le maintien de l'activité. Pas de rivalité, mais la coexistence.

Il y a eu une large concertation des acteurs locaux pour le plan régional. L'institut d'aménagement du territoire l'étudiait depuis 1984, dans le contexte de crise économique. En 1987, le projet de premier plan de gestion a été discuté dans tous les villages, le principe étant de travailler sur un texte amendé au fur et à mesure pour prendre en compte l'avis des minorités. Le texte même s'il est plus long à produire doit être accepté par les populations locales, mais aussi par le reste du territoire (qui paie les impôts permettant la mise en œuvre). Aujourd'hui, on discute de ce que l'on doit faire, mais plus de l'existence du parc. Des structures de gestion démocratiques de gestion ont été créées, des lieux de débat.

Aucun projet ne peut aboutir sans l'adhésion des habitants. Il faut aussi indemniser « généreusement » les dégâts d'ours, et aussi compenser pour les habitants de la zone avec d'autres bénéfices, tel l'amélioration des infrastructures.

ANNEXE 3 : DEPLACEMENT DANS LE TARENTIN (ITALIE)

Qualification de la zone de présence et renforcement du suivi de la population d'ours dans les Pyrénées françaises Mission de l'Inspection générale de l'Environnement

Compte-rendu du voyage d'étude d'une délégation française dans le Trentin (Italie) du 10 au 13 décembre 2007

Liste des participants

Monsieur Francis ADER, Président de l' Association de Défense de l' Identité Pyrénéenne,
Monsieur François ARCANGELI, Président de l' Association Pays de l' ours-ADET, Maire
d' Arbas,
Monsieur Henri BONAFFE-CLAUSS, Président de la Fédération Départementale des
Chasseurs de la Haute-Garonne,
Monsieur Stéphan CARBONNAUX, représentant l' Association FERUS,
Monsieur Frédéric DECALUWE, Equipe Technique Ours,
Monsieur Thierry GALIBERT, Adjoint au Directeur Régional de l' Environnement de Midi-
Pyrénées,
Madame Hélène HUEZ, représentant l' Association pour la Sauvegarde du Patrimoine
d' Ariège - Pyrénées
Monsieur Denis LAURENS, Inspecteur Général de l' Environnement,
Monsieur Samuel MARGUET, représentant l' Association des Bergers – Hautes-Pyrénées,
Madame Madé MAYLIN, représentant l' Association pour le Développement Durable de
l' Identité des Pyrénées,
Monsieur Jean-Paul MERCIER, administrateur de l' Association Pays de l' ours-ADET,
Monsieur Philippe QUAINON, Directeur départemental de l' Equipement et de l' Agriculture
de l' Ariège,
Monsieur Georges RIBIERE, Inspecteur Général de l' Environnement,
Monsieur André ROUCH, Président de la Fédération Pastorale de l' Ariège,
Monsieur Jean-François RUMMENS, Directeur de la Fédération Pastorale de l' Ariège,
Monsieur Claude TERON, Maire de Goulier,
Monsieur Claude VIELLE, représentant l' Association pour la Sauvegarde du Patrimoine
Pyrénéen – Hautes-Pyrénées.



La province du Trentin se situe dans la partie nord est des Alpes italiennes. Elle constitue avec la province de Bolzano la région autonome Trentin-Haut Adige. Proche des frontières suisse, autrichienne et slovène, la province du Trentin n'est pas elle-même frontalière : elle est bordée à l'ouest par la Lombardie, au sud-est par la Vénétie, deux régions particulièrement peuplées, et au nord par le Haut Adige.

Le territoire visité a été le parc naturel Adamello-Brenta. Il correspond à l'entité montagnaise, à l'ouest de la ville de Trente, située entre le lac de Garde au sud et le parc national de Stelvio (Val Venosta) au nord. Deux chaînes de montagnes le constituent, à l'ouest la Brenta dolomitique, réputée pour l'alpinisme et la station de ski de Madonna di Campiglio, et à l'est, l'Adamello constitué de roches cristallines. *Ce Parc naturel a été le support, de 1999 à 2001, d'une opération de renforcement de la population d'ours brun autochtone qui était en voie d'extinction.*

Mardi 11 décembre 2007

9 h 30 - 12 h Présentation des modalités de gestion des ours bruns

Intervention de Romano MASE, Directeur général du Département Ressources forestières de la Province du Trento

Un projet «Life ours », soutenu par la Commission européenne, a démarré en 1999 à l'initiative de la province autonome du Trentin (Trento).

Il comporte des aspects positifs : le succès biologique de la réintroduction, traduit par le rapport entre la natalité et la mortalité des ours, et la démonstration que le milieu naturel est favorable à l'ours ; et des aspects critiques ou critiqués: le rapport entre l'homme et l'ours, et la communication : comment une administration doit-elle s'exprimer auprès de la population sur ces sujets ?

Au final, la situation est encore fragile, du point de vue biologique, et eu égard aux réactions de la population à certains aspects de ce projet.

Pour le Département Ressources forestières, ce projet représente une grande opportunité pour développer son professionnalisme et pour approfondir certaines thématiques.

Un autre aspect, plus culturel, est de suivre et promouvoir la capacité d'un territoire à s'adapter à la présence d'un prédateur : quel rapport de l'homme avec l'animal sauvage ?

Intervention de Ruggero GIOVANNINI, Directeur du Bureau de la faune au Service Forêt-faune du Département Ressources forestières de la Province du Trento

Il existe actuellement 20 à 24 ours bruns à l'ouest de Trente répartis sur environ 2 000 km² (200 000 ha). L'objectif affiché est d'arriver à une population de 40 à 60 adultes sur la même superficie, soit 2 à 3 individus par 100 km². Sur le très long terme –40 ans-, l'idéal serait de parvenir à faire la jonction avec les populations ursines de Slovénie et des Alpes dinariques.

Intervention de Claudio GROFF et Lorenzo VALENTI, du bureau de la faune au Service Forêt-faune du département Ressources forestières de la Province du Trento

Il y avait 3 ou 4 ours autochtones dans les années 1990. La réintroduction de 10 individus slovènes a permis de comptabiliser 27 naissances de 2001 à 2007. Il y a eu 3 décès et 7 disparus, auxquels il faut ajouter la capture d'un ours à problème (Jurka).

La gestion de la population d'ours se fait par l'intermédiaire d'organisations publiques dépendant de la province du Trento, et non par des ONG.

Il n'y a pas de restrictions aux activités de la population locale : la chasse est maintenue, mais contrôlée ; le ramassage de champignons est libre.

Six axes constituent la méthode de cette gestion :

- le suivi
- l'information et la communication
- la formation du personnel
- la prévention des dommages et indemnisation
- l'organisation d'urgence
- le rapport avec les autres régions et pays voisins

Le suivi

La méthode traditionnelle (traces, affûts photos), engagée depuis 1974, a été complétée depuis 2002 par le suivi génétique (analyses de poils). 2 individus potentiellement à problème sont suivis par télémétrie.

En 2002, le suivi génétique basé sur des échantillons fèces et poils sur 64 Km², a caractérisé 10 ours différents ; en 2006, sur 752 Km², ont été dénombrés 22 ours.

En 2005, de jeunes individus mâles se sont déplacés jusqu'en Autriche, ce qui était prévisible du fait de l'éthologie de l'espèce. Le service avait préalablement établi des contacts avec les régions limitrophes : en 2006, un individu (Bruno) est allé jusqu'en Allemagne. Cet erratisme confirme l'importance des contacts avec les pays environnants.

Les déplacements respectifs des ours ont été suivis par télémétrie satellite : ainsi, Jurka se déplaçait sur 500 Km², une autre ourse Daniza sur 140 Km² seulement. Au minimum, un ours se déplace sur 30-40 Km², mais certains individus occupent 1000 Km².

Des déplacements de jeunes mâles dans diverses directions ont été observés, de 45 à 115 Km, en raison probablement de la saturation du territoire central. Ces grands déplacements peuvent poser des problèmes.

Sur le plan démographique, la population d'adultes recensés n'a pas augmenté de 2002 à 2006 (8 individus sur 10 en 2002, 8 individus sur 22 en 2006).

La quantité d'ours à maturité sexuelle est de 6 exemplaires.

Sur 33 ours distincts ayant été identifiés, y compris les ours importés, 22 sont vivants et 11 sont morts ou disparus (un ours peut disparaître du recensement génétique pendant 1 an puis réapparaître, mais à ce jour aucun disparu pendant 2 années consécutives n'a réapparu ensuite). Le taux de « perte » global est donc de 30 à 33%. Sur un total net d'ours importés, 9, 4 sont présents et 5 disparus.

Tous les animaux lâchés ont été pourvus d'un émetteur, pour 3 ans d'émission. On ne prévoit pas d'autre équipement radio émetteur, si ce n'est pour des ours à problèmes. Actuellement, un seul ours est équipé, Daniza, prédatrice de moutons autour des habitations, mais ne peut encore être considérée comme une ourse à problème.

La comparaison avec la France sur la connaissance précise des populations montre que la méthode est globalement la même, les principales variations venant de la connaissance initiale exhaustive et de l'étendue du territoire (plus petit en Italie). A noter que l'organisation de sessions de récupération de poils est peut être plus cadrée dans le temps qu'en France, mais la moitié des résultats viennent des recherches occasionnelles ; quant au délai de retour des résultats des analyses génétiques, il peut être en Italie de deux semaines si urgence, gestion annuelle sinon.

L'information et la communication

Lors des opérations de réintroduction ont été mis en place deux comités, un à vocation scientifique et technique, un à vocation de consultation de l'ensemble des populations concernées notamment par les activités professionnelles. Ces comités ont travaillé dans le cadre du programme Life jusqu'à la mise en œuvre des réintroductions, puis ont été supprimés. La Province autonome a la responsabilité entière de la gestion.

Les rapports de la Province avec les différentes catégories se poursuivent, mais sans institution officielle. Elles sont bonnes avec les professionnels du tourisme, compte tenu de la valorisation de l'image du Trentin ; assez bonnes avec les chasseurs et les agriculteurs ; difficiles avec les éleveurs ; très variables, mais plutôt en amélioration, avec les élus locaux.

En cas d'attaque humaine de l'ours, le principe général est la non responsabilité de l'administration, l'ours, animal sauvage, étant « res nullius », surtout s'il ne dispose pas d'émetteur. Cependant, la Province a souscrit une assurance spéciale au cas où, mais, en 150 ans, aucun cas d'agression sur l'homme n'a été constaté.

Plusieurs sondages auprès de la population locale ont montré 75,4 % d'opinions favorables à la présence des ours en 1997 et 73,2 % en 2003.

Le budget de cette opération ours se monte à 309 000 € annuels, y compris pour les dommages, dont 188 400 € de coûts salariaux (4, 8 ETP pour 36 personnes concernées).

La prévention et l'indemnisation des dommages

L'indemnisation (à 100 % depuis 1974) concerne ruches, ovins, productions végétales, portes, enclos, etc. (pour mémoire, aucune attaque sur bovin ou équin n'a été signalée). Le principe repose sur une simple déclaration (appelée « autocertification ») par l'éleveur ou autre sur un numéro téléphonique accessible en permanence de mars à novembre. Contrôle ou non par l'administration responsable et remboursement dans les 60 jours. 90 % des déclarations sont contrôlées, mais moins de 10 % des dossiers sont refusés. Le remboursement n'est effectif que si l'attaque est effectivement imputable à l'ours, y compris pour les dérochements, mais pas pour les bêtes disparues. Cependant, l'indemnisation au bénéfice du doute n'existe pas en Italie.

Mesures de prévention : troupeaux gardés, clôtures (double enceinte électrifiée) et chiens de protection. L'administration mène des efforts de sensibilisation, d'information et d'appui (hélicoptage) auprès des bergers et la plupart des éleveurs ont mis un système en place. Cependant, il existe une vallée où les troupeaux ne sont pas gardés et où les dégâts existent et peuvent représenter jusqu'à 5 % du troupeau, alors qu'ils n'en représentent que 1 à 2 % en cas de garde et d'équipement.

Nombre et volume des dommages : 35 000 € en 2005, année la plus forte (Jurka était responsable de la moitié des dommages) ; 28 000 € en 2007, ce qui représente à peu près 100 dégâts. Barème : 150 € par brebis, 250 € par ruche.

Le territoire compte environ 4000 ovins et 2000 bovins sur 2000 hectares (6 estives) occupés par les troupeaux (sur la zone de 2000 Km² fréquentée par les ours).

L'administration croit que l'ours peut et doit s'installer sur le territoire, mais ne doit pas disposer d'une liberté totale. Le milieu ambiant peut accueillir l'ours, mais cela ne doit pas se faire au détriment du pastoralisme. Le cas échéant, un choix politique devrait être fait. On peut réduire les dégâts d'ours par la mise en œuvre de moyens de protection, mais pas les éliminer complètement. Il existe des menaces plus grandes pour le pastoralisme que l'ours : changement climatique, manque de bergers, concurrence d'autres occupations humaines de l'espace, notamment dans les parcours littoraux utilisés en hiver.

Au niveau des dégâts constatés, il ne semble pas y avoir de différence entre les ours slovènes et les autochtones selon le Département Ressources forestières du Trentin.

L'organisation d'urgence et la gestion de situations particulières

Il existe une équipe spécifique techniquement compétente, notamment pour les opérations d'effarouchement (balles en plastique) et de capture. Cette équipe a le même numéro d'appel permanent de mars à novembre que l'équipe Dommages. Elle est composée de 2 animateurs et d'un coordinateur (équivalent temps plein) et est intervenue 78 fois en 2006 et 20 fois en 2007 et est équipée d'une chienne russe de race Laïka, connue pour ses capacités à contrer les ours.

L'ourse Jurka, réintroduite en 2001, avait un comportement très spécifique (84 signalements à l'équipe d'urgence dont 36 présences dans les villages, 2 entrées dans les maisons – inhabitées-, etc.).

Demande de capture en 2006 au Ministère de l'environnement. Réponse de prolonger l'observation et décision de l'équiper en télémétrie. La capture pour équipement a été difficile (plus de deux mois). Réalisation d'opérations d'effarouchement. Pas de changement de comportement, voire aggravation, du fait de certaines pratiques des habitants (placement de déchets organiques pour l'attirer et pouvoir la photographier). Finalement, capture en 2007 et placement définitif en enclos. A noter des demandes d'ONG et une pétition de 18 000 signatures pour demander son relâcher.

Le rapport avec les autres régions et pays voisins

Une coordination inter-pays et interrégionale a été organisée depuis 2006 (cas de l'ours Bruno en Allemagne), notamment pour informer ceux-ci des possibles passages d'ours du Trentin (un descendant de Jurka a fait 115 Km vers le nord).

12 h – 13 h Visite d'un « parc à ours »

Ce parc a été installé à *Casteler* (10 Km de Trente) pour accueillir Jurka, l'ourse à problème capturée en 2007. D'une superficie de 7500 m², entouré d'un grillage de trois mètres de haut sur socle en béton, avec clôture électrifiée, il est destiné à abriter cet animal, stérilisé lors de sa capture, pour toute sa vie, sans prévoir de visite du public. Il est susceptible d'accueillir d'autres ours à problèmes et est équipé de cages pour permettre des soins. Son coût est de 400 000 €. Les techniciens italiens ont indiqué à la mission qu'il s'agissait d'une position politique du Gouvernement central, leur position technique étant plutôt d'euthanasier Jurka dès lors qu'il était impossible d'envisager de la relâcher un jour.

15 h – 16 h Visite d'une aire faunistique

Cette aire, située à *Spormaggiore* (30 Km de Trente), a été créée en 1994 par la Province, pour offrir un cadre naturel à trois ourses auparavant en captivité. Il contient aujourd'hui l'ensemble de la faune mammifère locale, avec notamment deux ourses dans un enclos de 7000 m², hibernant en tanière lors de la visite de la mission. Après l'intrusion d'un ours sauvage qui a sauté les grillages, pourtant très conséquents, elles ont été stérilisées, à cause des problèmes de consanguinité et d'inaptitude à la vie sauvage des ours en captivité. Il semble que l'attrait d'une ourse en chaleur rende difficile toute protection physique, mais que le problème n'est pas de même nature pour des troupeaux ovins, le dispositif le plus efficace dans ce cas étant le fil électrique sous réserve d'un voltage suffisant.

Les ourses sont nourries de croquettes et de fruits, avec viande et poisson deux fois par semaine.

Cette aire faunistique attire 10 000 visiteurs par an, à 2,5 € le billet.

16 h – 18 h Présentation du parc naturel d'Adamello-Brenta et visite de la maison du parc à SPORMAGGIORRE

Antonello ZULBERTI, Président du parc, Filippo ZIBORDI, Chargé de la faune

Ce parc, d'une superficie de 618 Km², a été créé en 1967 dans un objectif essentiel de protection de l'environnement. Il est constitué des parties non urbanisées d'un certain nombre de villages (34), mais ne contient aucun de ces villages. Son budget est de 5 millions d'euros, dont 4 de la Province et 1 d'autofinancement. Il emploie 32 permanents et 60 saisonniers.

Le Parc a obtenu la certification ISO 14 000 et EMAS, qui servent de base à un projet de labellisation des structures d'accueil (33 hôtels et 3 campings sont certifiés).

En 1700, l'ours était répandu partout dans l'arc alpin. Avec les activités humaines de plus en plus nombreuses et les éliminations directes, encouragées par des primes à la destruction, il ne subsistait, après la 2^e guerre mondiale, des ours que dans le massif Adamello-Brenta. C'est pour cette raison que le parc a pris l'ours comme symbole et logo du parc.

Le parc a porté le *projet Life ours* en deux phases (1996, puis 2001) : étude de faisabilité, guide opérationnel, réalisation du projet. L'étude de faisabilité a surtout été conduite par rapport à la capacité du milieu ambiant d'accueillir une population d'ours. Elle a porté sur 7000 Km² pour conduire à une zone préférentielle de 1745 km² avec un potentiel de 40 à 60 ours. Elle a été conduite avec les deux comités cités plus haut. Le guide opérationnel s'est attaché à définir clairement le rôle de chaque acteur et les méthodes à employer. Le tout s'est conclu par le lâcher de dix individus (7 femelles et 3 mâles).

Actuellement, le projet est considéré comme un succès biologique, mais aussi en termes d'acceptation de la population et d'utilisation de l'image de l'ours comme vecteur touristique. Il s'est aussi traduit par une clarification de la connaissance de l'ours par la population (ni « fauve sanguinaire », ni « Teddy bear »). Les résultats détaillés du sondage de 2003 démontrent une amélioration de la connaissance de la biologie de l'animal. Les résultats de sondage auprès de la population touristique font aussi apparaître une approche positive par rapport à la réintroduction d'ours (81% favorable à l'idée de relâcher, 72% ayant un intérêt pour visiter une aire où existe l'ours et 70% plutôt favorable à l'idée d'un surcoût sur les produits s'ils participent à la survie de la population d'ours).

Pour le parc, il s'agit surtout d'utiliser le thème de l'ours pour la protection d'ensemble de la nature, car le futur de l'ours dans les Alpes italiennes passe par une « culture de l'ours ».

L'information a commencé dans les écoles : de 2000 à 2004, toutes les écoles du territoire ont été visitées. Pour les adultes, ont été organisées soirées et conférences, le plus grand nombre en été : 110 conférences, et 2620 participants. La presse a publié 75 articles parlant de l'ours et du projet, 127 émissions radio et télé pour 4h 30 cumulés. Deux expositions ont circulé dans les différentes mairies du territoire et, à la maison du parc, 3 étages sont consacrés à l'ours : ce musée reçoit 3000 visiteurs par an, ouvert au public en saison touristique de début juin à mi-septembre, et quelques semaines en hiver. Beaucoup de travail d'information a été fait. Le premier Life (500 K€ sur 4 ans) comportait 10% de communication. Cette implication a été portée à 25 % pendant le second projet Life d'un volume de 1 million d'€ en 4 ans. Mais cette communication initiale a été faite par des techniciens, biologistes, et pas par des communicateurs professionnels. Trop de communication peut exposer à la saturation, si l'on parle trop du projet : ainsi, 238 articles en 2002, contre 10 en 2001, mais diminution dès 2003. La saturation amène des aspects plus ambigus, comme l'utilisation du thème pour des raisons d'abord économiques et politiques.

La **région** est **très touristique** : 900 000 visiteurs en été, pour 6 700 000 nuitées. Mais la grande majorité de la fréquentation est hivernale : le ski ne bénéficie qu'à trois communes du parc, alors que le tourisme estival vise à avoir des répercussions sur l'ensemble. Le domaine skiable de la station de Madonna di Campiglio est en quasi totalité dans le Parc. Celui-ci émet un avis sur les nouveaux équipements, l'économie locale étant d'abord basée sur le ski. Un accord est intervenu entre le parc et les gestionnaires de remontées : le secteur skiable est identifié. A l'intérieur, y sont possibles de nouvelles remontées, mais une étude d'impact y est requise. Il n'y a pas d'extension possible, même si c'est la Région qui a la compétence pour fixer les limites du parc. D'autres sites étaient potentiellement équipables en ski alpin, mais il a été considéré que l'équipement existant était suffisant.

Les remontées mécaniques appartiennent à des sociétés privées. Les retombées aux collectivités ne se font que par la fiscalité et ne sont pas mutualisées.

Le Parc en gelant du territoire skiable a empêché d'autres communes d'accéder au ski alpin. La Région ne finance plus les investissements de ski alpin au dessous d'une certaine altitude, en raison des risques liés au changement climatique. Elle finance des liaisons, mais pas de nouvelles stations.

Il existe 3 à 400 Km de sentiers de **randonnée** balisés en haute altitude, entretenus par le Club alpin italien. La circulation à pied et à cheval est autorisée partout, mais il existe des restrictions. Un circuit VTT de 170 Km autour de Brenta est en cours de réalisation. Les motos sont interdites, là où les autres modes de circulation sont autorisés.

Certaines routes sont fermées en hiver. Beaucoup de routes ne sont ouvertes qu'aux usages professionnels, pastoraux et forestiers. Les interdictions sont signalisées, les pénalités en cas d'infraction sont significatives.

Sur la **politique pastorale** du Parc, les moutons et les vaches montent en estive, le pâturage est réglementé par des textes de la Province. Le Parc est très favorable au pâturage, sauf dans les réserves intégrales. Le pastoralisme est jugé important pour le paysage et la biodiversité. Des travaux d'amélioration pastorale sont en cours avec les communes. Il y a peu de demande pour les alpages, mais un éleveur nouveau pourrait trouver un alpage. L'élevage dans les villages du Parc est surtout bovin, les vaches laitières sont en étable ; des jeunes animaux et du bétail à viande montent en estive. Il y a dans le parc 40 bergeries « marghe », utilisées de façon variable suivant les années.

Les *réserves naturelles* sont constituées de réserves intégrales (20% de l'espace en haute montagne) ; de réserves spéciales, thématiques pour un thème particulier flore ou faune. Les mesures à y prendre nécessitent l'accord du propriétaire.

Une réserve avait été créée pour les derniers ours autochtones, mais les animaux réintroduits se déplacent beaucoup. Cette réserve a toutefois contribué à protéger l'environnement.

L'un des objectifs des réserves était la sauvegarde des activités traditionnelles, dont la *chasse*. Une étape essentielle du LIFE Ursus a été l'accord avec l'association de chasseurs. La chasse dans la réserve se limite à une régulation des ongulés. La chasse est individuelle, accompagnée par un garde ou un chasseur expérimenté, mode de chasse d'inspiration austro-hongroise.

La *sylviculture* naturaliste qui est pratiquée exclut les coupes rases, les replantations, sauf danger et besoin de protection contre l'érosion. Ce type de sylviculture est cohérent avec la protection du milieu. La gestion forestière est assurée par le service forêt-faune du Trentin.

Mercredi 12 décembre 2007

8 h 30 – 10 h Rencontre avec les maires de communes peu touristiques à VEZZANO

*Eddo TASIN, maire de Vezzano ; Agostino DEPAOLI, maire de Terlago ;
Giuseppe SCROSATI, maire de San Lorenzo in Banale ; Ezio SEBASTIANI, maire de Stenico*

L'ensemble des maires ont fait valoir l'organisation de réunions d'information de la population pour, d'une part, expliquer le principe et les fondements de la réintroduction, d'autre part, apporter des informations sur le comportement à adopter face à l'ours en cas de rencontres. Les habitants ont d'abord été effrayés par la présence de l'ours, les pratiques de Jurka ayant beaucoup participé à cette peur. Toutefois, au fur et à mesure du constat que les rencontres ne posaient pas de difficultés, l'ours fuyant l'homme, cette peur s'est atténuée et l'acceptation est maintenant bonne.

Les maires ont indiqué qu'ils n'ont pas été en situation d'accepter ou de refuser l'ours. Pour le maire de Vezzano, il n'y avait pas la possibilité de choisir : l'ours n'a pas été relâché ici, mais il fréquente la commune. Un arrêté municipal qualifiant l'ours de dangereux sur la commune n'aurait pas de sens, l'ours n'ayant pas été relâché sur le territoire communal. Il n'y a pas possibilité pour une commune de refuser juridiquement l'ours.

Même si certains maires ont dans un premier temps eu peur, la collaboration avec la Province a permis de trouver un équilibre entre l'animal en liberté et la sécurité. Les retombées économiques et touristiques de l'ours doivent être considérées, d'autant que la population dans les villages (1000 à 2000 habitants) et les écoles (60 à 120 écoliers) est plutôt en augmentation dans le secteur. La Province pourrait créer des parcs pour l'ours, peut-être par un système d'enclos, donnant une solution pour l'ours et pour la population. Pour le maire de San Lorenzo in Banale, il estime que les touristes sont contents de savoir qu'il y a des ours.

Concernant l'application de l'article 22 de la Directive Habitats sur la réintroduction d'espèces de l'annexe IV, le maire de Vezzano a indiqué que les ours réintroduits se déplacent largement, à 200 à 300 Km du point de lâcher, et qu'au-delà des opinions personnelles, il semble qu'après les réunions d'information, la population évolue lentement vers l'acceptation, d'autant qu'aucun accident humain n'est jamais arrivé.

Pour le *maire de Vezzano*, la différence est grande entre avoir 1 ou 2 ours, et en avoir une dizaine. Dans les 3 ou 4 dernières années, la présence des ours attirés par les pommiers s'est faite plus intense. La population se sent un peu prisonnière par la présence de ces ours. Certains en sont contents, d'autres mécontents ou fâchés.

Le *maire de Stenico* est aussi confronté à cette réalité, surtout quand les ours sont attirés par les pommes mûres. Il a bénéficié du soutien du service forêt faune de la Province, qui a organisé des soirées d'information pour expliquer le comportement des ours.

Le *maire de Terlago* a indiqué que l'ours était un animal splendide, mais que son rôle est de se préoccuper de la sécurité de sa population. Il a fait état d'une appréhension persistante, car, pendant certains mois, l'ours est très proche ; des tanières sont à proximité du village, et les ours sont attirés à l'automne par raisins et pommes. Dans les écoles, il est enseigné qu'il faut rester sur les routes fréquentées, et ne pas aller seul sur les sentiers le soir.

Il a également cité le problème de Jurka. Il a en son temps été poursuivi par le WWF pour avoir préconisé l'élimination de Jurka lors d'un entretien informel avec un journaliste, que celui-ci s'est empressé d'écrire !

Il a toutefois noté les efforts faits par les services de la Province pour assurer l'information de la population. Il a aussi précisé qu'il convenait de collaborer activement avec la Province pour dépasser cette appréhension et créer une mentalité de cohabitation. Etant responsable du tourisme pour la Province, il reconnaît le rôle de l'ours pour l'image du Trentin.

Il note d'ailleurs que, si les Pyrénéens se déplacent en Italie ou en Espagne, ici la Province du Trentin ne propose pas aux élus d'aller à l'étranger !

Concernant la *sécurité des personnes*, les maires ne se sentent pas juridiquement responsables, mais ils sont attentifs au danger que peut représenter l'ours. Dans la loi italienne, il y a deux types de responsabilité, objective et subjective : en application de cette dernière, les maires estiment qu'il est de leur responsabilité d'apprécier le moment auquel il faut contacter l'organisme dédié, compte tenu d'un danger potentiel.

Pour Claudio Groff, la responsabilité civile des maires est à exclure à 100%, parce que le projet est à l'initiative de la Province. Cependant, pour des questions de sécurité du territoire, un maire devrait pouvoir décider de l'abattage d'un ours dangereux. Si l'ours est équipé d'un collier, on peut le contrôler, et la responsabilité de la Province est alors engagée.

Pour le maire de Terlago, il y a une responsabilité morale, et une autre liée à la compétence juridique du maire par rapport à la sécurité publique. Cerf et chevreuil étaient là, l'ours a été réintroduit, et on sait qu'il peut éventuellement causer des dommages aux personnes. La province qui gère le projet a une responsabilité.

Concernant les *différents types d'impact liés à la présence de l'ours*, le maire de Stenico voit surtout l'image du Trentin être associée à la présence d'ours, avec des retombées touristiques nationales et des pays limitrophes. Par exemple, une observation d'ourse avec ses oursons a conduit à une invasion de touristes, régulée ensuite par les gardes par contrôle des accès. L'image de l'ours est utilisée à travers le logo du parc, où se situent 2 des 4 communes. L'ordre de grandeur du nombre des personnes se monte à quelques centaines. Parmi les visiteurs individuels, personne ne nie l'importance de la présence de l'ours.

Pour le maire de Vezzano, il n'y voit aucun avantage direct, mais il est important de sauver un animal localement en voie d'extinction.

Pour le maire de Terlago, même si le projet est en théorie intéressant, sa mise en pratique est complexe. Pour lui, l'avenir de la jeunesse est un sujet plus important que la présence de l'ours vu de l'étranger. Claudio Groff précise que si Terlago réagit ainsi, c'est parce qu'il y avait 10 ours attirés par les pommes dans le village. Si l'on avait pensé que cette concentration d'ours pouvait se produire, le projet n'aurait peut-être pas été lancé. Cependant, il faut constater qu'il ne se passe rien lors des rencontres avec les ours et que les gens s'habituent petit à petit.

Concernant les dégâts au *pastoralisme*, un ours a prédaté en 2005 une vingtaine de brebis à la Paganella. Les éleveurs ont protesté dans la presse, puis se sont résignés à mettre en œuvre des mesures de protection. Les éleveurs de la zone (1 à Stenico, 1 à San Lorenzo in Banale) se maintiennent, celui de San Lorenzo a demandé récemment d'augmenter sa superficie d'estive. Un éleveur de moutons de San Lorenzo a plus de problèmes avec les renards qu'avec l'ours.

11 h 30 - 13 h Rencontre avec les maires de communes touristiques à SPORMAGGIORE

*Arduino ZENI, maire de Spormaggiore ; Donata SARTORI, adjointe au maire de Molveno ;
Enrico VIOLA, maire de Cavedago ; Pietro LEONARDI, maire de Tuenno ;
Paolo CATANZARO, maire de Andalo ;*

Dans le Trentin, avant le projet Life, l'ours était en extinction, mais il a toujours existé. L'aspect patrimonial va au delà du naturel, il est aussi culturel. L'animal a le droit de vivre, l'homme a été responsables de sa disparition, pourquoi ne pas réapprendre à cohabiter ? Si l'ours était chassé il y a 100 ans, avec des primes pour sa destruction, c'est parce qu'il y avait d'autres enjeux : les gens mouraient de faim ; un dégât sur un petit troupeau de subsistance était insupportable pour une famille, personne ne payant les dommages. Il y a un siècle, 100 personnes vivaient de la montagne, là où 2 ou 3 en vivent aujourd'hui.

Les maires ont présenté à la mission la situation d'une manière quasi identique à celle indiquée par les maires des communes moins touristiques en insistant sur l'impact en termes d'image, notamment sur le tourisme estival. L'organisation des réunions d'information, la mise en place des mesures d'indemnisation des dégâts et de leur prévention a permis, selon eux, une bonne acceptation sociale de l'ours. La première phase de peur a été dépassée et il y a même des pétitions pour remettre Jurka en liberté ! Chaque maire a indiqué l'impact de la présence de l'ours, tel qu'il l'appréciait sur sa commune.

Le *maire de Spormaggiore*, la commune (1250 habitants) qui panache tourisme, élevage et arboriculture fruitière et qui a l'aire faunistique et le musée, a un rapport privilégié avec le projet de réintroduction d'ours, accueilli ici avec grand optimisme.

Le point le plus positif est la restauration d'une espèce en voie de disparition ! Les dommages causés par l'ourse Jurka sont les plus importants, rapportés à ceux des 20 ours présents.

Les alpages de la commune bénéficient de tous les moyens de prévention de la Province autonome, notamment clôtures électrifiées. Il n'y a pas eu de problème, l'ours ayant toujours été là, seulement plus nombreux maintenant.

L'adjoint au maire a souvent rencontré l'ours. Il est persuadé qu'il ne présente aucun danger pour l'homme, bien qu'au printemps les ours mâles en recherche de femelles puissent avoir des attitudes agressives.

Les visiteurs de l'aire faunistique posent des questions sur les ours captifs, mais surtout sur l'ours libre.

Le **maire de Tuenno** (2350 habitants) a indiqué que plusieurs réunions s'étaient tenues avec la population, pour préparer la réintroduction et évoquer les impacts écologiques du projet, et aussi ses aspects plus difficiles (comportement à adopter en présence d'ours). La population a bien accueilli le projet et les agriculteurs les plus concernés (val de Tovel) ont toujours protégé les troupeaux.

Tuenno est la commune la plus étendue du parc. Des personnes habituées à aller au lac de Tovel hésitent maintenant. L'installation de ruches dans les vergers pour favoriser la pollinisation suscite la venue d'ours. L'apparition de l'ourse Jurka dans le village a causé un peu d'inquiétude dans la population, le Service Forêt faune a présenté en réunion publique les comportements à adopter, les gens se sont rassurés et ne souhaitent pas mettre l'ourse Jurka en captivité. Le maire a aussi élaboré à l'intention des habitants de la vallée de Tovel une circulaire recommandant d'éviter de laisser les déchets organiques plus de 1h hors des habitations.

Pour le **maire de Cavedaggio**, commune de 600 habitants à 4 km de Spormaggiore, la région peut s'enorgueillir de la présence de l'ours. La population était habituée à vivre avec l'ours autochtone, qui était réputé plus dangereux que l'actuel, mais ne se manifestait qu'une fois par an, pour dévaster des ruches. Après la réapparition des ours, grâce à la bonne information du service provincial forêt-faune, la population résidente s'est habituée, et, pour les touristes, il y a un aspect positif lié à l'aire faunistique et au musée : 30 000 visiteurs par saison.

Pour le **maire de Molveno**, les retombées de LIFE-Ursus sur la commune essentiellement touristique (présence de lacs) de 1070 habitants (9000/jour en été), sont un développement international, commun à toute la région et aux communes qui en dépendent.

La commune qui ne vit pas comme Tuenno d'agriculture et d'élevage, voit donc dans l'ours un élément positif. Les résultats de sondage initial étaient très favorables. Le projet est accueilli comme un plus par les opérateurs touristiques dans un territoire au tourisme déjà développé.

Les rencontres rapprochées avec l'ours ont fait évoluer l'opinion, un petit climat d'appréhension a conduit les opérateurs touristiques à se poser des questions. Le seul réel problème identifié est par rapport aux personnes âgées qui randonnent en montagne.

Le **maire de Andalo**, commune à tourisme estival et hivernal, a indiqué que l'image de l'ours figurait dans les armoiries de la commune. Elle comporte 70 hôtels et 600 appartements de vacances, la population passe de 1000 habitants à 14 000/jour en hiver. La présence de l'ours donne une notoriété plus importante que des spots télévisés : cas de l'ours Bruno qui a fait faire une pleine page aux journaux nationaux pour montrer qu'Andalo traitait mieux les ours que la Bavière.

Le danger de l'ours est ressenti seulement par les habitants. Le touriste est plutôt irresponsable et manifeste une grande curiosité : il est donc nécessaire de développer de l'information également à leur intention.

Concernant l'objectif long terme de 40 ou 60 ours, soit un triplement par rapport au nombre d'ours actuel, les élus pensent qu'il faut être mesuré et en limiter le nombre, ce à quoi Claudio Groff a précisé que ce chiffre était un objectif vital, génétique ou biologique. Cinq communes possédant déjà une densité maximale d'ours, cela veut dire que l'aire de répartition devra s'élargir. Il n'y a d'ailleurs pas de nouvelles introductions envisagées, vu la réussite biologique du programme.

Concernant l'agressivité de l'ours autochtone par rapport à l'ours slovène, il a été indiqué que l'ours autochtone était invisible. En effet, chassé, il avait peur de l'homme. Son comportement a été évoqué en table ronde, lors de la mise en place du projet. Les derniers ours autochtones, pendant les 30 dernières années, étaient de plus en plus timides.

Concernant l'arboriculture fruitière, la situation est contrôlée à Tuenna : il est épandu moitié moins de produits phytosanitaires qu' ailleurs, depuis 25 ans. La vallée de Non fait réaliser des examens physiologiques sur les habitants, tous les 10 ans.

Cependant, une tension existe entre les vergers de pommiers qui couvrent les vallées et les autres activités.

8 h 30 – 13 h Visite d'une estive et rencontre avec des bergers

Pendant les rencontres avec les maires, trois personnes du groupe sont allés visiter une estive : Malga Tuena (1740 m), située dans le Val di Tovel, au-dessus du lac du même nom.

Un compte rendu oral en a été fait au retour dans le car. Il s'agissait d'une estive pour un troupeau de 150 vaches laitières équipé d'un double bâtiment (stabulation avec fromagerie et habitation de 200 m²) correspondant à ce que l'on trouve dans les Alpes françaises. Cet outil de travail de grande qualité est comparable à ce qui peut exister dans le Béarn en ovin laitier (pour la fromagerie).

L'ours est présent, mais n'a jamais attaqué les vaches. Il a été signalé un contact il y a quelques années avec un troupeau de 250 chèvres sur la même estive, l'ours ayant été mis en fuite par des chevaux présents sur l'estive.

En allant vers Vezzano et profitant de la présence au bord de la route d'un troupeau de brebis, une autre partie du groupe est allé interroger spontanément le berger présent, de retour d'estive, en train de trier ses bêtes. Celui-ci s'est déclaré farouchement opposé à la présence de l'ours, compte tenu des dommages qu'il a eu à subir. Il a déclaré avoir été indemnisé, mais sans que cela compense le préjudice et le dérangement occasionnés.



15 h – 18 h Rencontre avec des acteurs socioprofessionnels

Osvaldo DONGILLI, vice-président de l'association des chasseurs du Trentin, accompagné de Alessandro BRUGNOLI, Mauro ALBERTI, Stelio ROIATI ; Marco FACHINELLI, président de l'association des apiculteurs du Trentin ; Lorenzo FRONA, éleveur et berger.

Les chasseurs

L'association des chasseurs compte 7000 membres. En Trentin, l'ensemble des ongulés sont chassés, sauf le sanglier qui n'est quasiment pas présent sur le territoire. Il n'est pas utilisé de chiens pour la chasse aux ongulés, le choix étant de faire une chasse de sélection, à l'affût ou à l'approche.

Ce mode de chasse est favorable non seulement à la tranquillité des ours, mais aussi au milieu ambiant en général. Lors de la chasse silencieuse aux ongulés, des ours sont observés de temps en temps.

La chasse au lièvre, au chien courant, en milieu agricole, ne pose pas de problème de dérangement.

Pour la réintroduction, les chasseurs ont participé dès le début au comité de l'étude de faisabilité, en tant que gestionnaire de la faune sauvage, pour deux raisons principales : sensibiliser les chasseurs à la sauvegarde de l'ours ; faire considérer la chasse comme participant à la gestion technique du territoire. Dans les années à venir, la chasse ne sera possible que si les chasseurs respectent et entretiennent l'environnement., ne prélèvent que le surplus de ce que la nature produit, et fondamentalement maintiennent la biodiversité. Les chasseurs sont ainsi favorables à la présence de l'ours, et dans le futur du loup et du lynx.

Certains chasseurs doivent toutefois être convaincus de ces arguments. Un chasseur de la délégation a fait valoir que le projet de réintroduction dans le parc soulevait des difficultés compte tenu de la modification de l'habitat montagnard et du comportement de certains ours. Il se réfère notamment au cas de Jurka pour indiquer que cette réintroduction est selon lui vouée à l'échec.

Il n'y a pas de véritables contraintes pour les chasseurs liées à la présence ursine : aucune période d'interdiction n'est définie, ou de lieu interdit.

Même s'il n'y a plus d'ours munis d'émetteurs et si la période de chasse correspond à la période à laquelle on peut voir des ourses suivies, ce sont plutôt maintenant les chasseurs qui signalent leurs observations aux autorités.

Même si les relations avec les différents partenaires ne sont plus comme au départ formalisées, elles restent constantes avec les différentes catégories socioprofessionnelles.

L'association des chasseurs a pris une position stratégique dans ce dispositif en étant persuadé de la justesse pour l'image du Trentin et pour la gestion de la faune du projet Life ours et en indiquant que l'augmentation de la population est prévue par extension de la zone, et non de la densité. Des avis différents peuvent exister au sein des chasseurs, et le cas de Jurka ne doit pas occulter la réalité.

D'une façon plus générale, les chasseurs reflètent les peurs de la société ; la peur de l'ours est ancestrale. Le problème est de convaincre de sa présence l'ensemble de la population. Il est difficile de convaincre une personne qui n'a rien à voir avec la chasse.

Pour le président de la réserve de chasse de Tuenno, il n'est pas tout à fait juste d'avoir réimplanté des ours, mais pourquoi l'espèce disparaissait-elle ? en raison des changements dans l'agriculture, et de l'urbanisation. Mais l'ours n'est pas tranquille dans le Parc où il y a trop de gens, pas assez de nourriture et de tranquillité : dans l'ancien temps, on ne voyait jamais les ours autochtones ; maintenant, on voit trop souvent les ours réintroduits.

Du début du XXe siècle aux années 1960, la montagne était « vécue », objet de récoltes et d'exploitations. Maintenant, c'est comme une place de Trente : la montagne est « consommée » !

Les apiculteurs

L'association des apiculteurs compte 1400 adhérents dont 60 professionnels. Compte tenu du fait que l'activité agricole de la province est essentiellement fondée sur les vergers de pommiers et la vigne, l'apiculture est une activité importante (4500 kilos de miel produits en 2007), notamment via la pollinisation. Le service de pollinisation des vergers est nécessaire et développé, notamment en Val di Non où il y a des ours.

Concernant les dégâts, l'ours, lorsqu'il recherche le couvain, s'en prend à une ou deux ruches sur une dizaine et les dégâts sont indemnisés. Par ailleurs, ont été mis en place des mesures de prévention fondées sur un fil électrique qui est dissuasif.

Le travail supplémentaire pour l'apiculteur, lié à la mise en œuvre du fil qui est financé par la Province, est réduit.

La présence de l'ours traduit un environnement sain. Les apiculteurs produisant du miel dans la zone du parc vont utiliser le logo du parc pour valoriser leurs produits.

Les traitements insecticides sur les pommiers, avec trois produits autorisés, induisent des dommages plus graves que ceux de l'ours, bien que la plupart des arboriculteurs respectent les normes de traitement.

Les éleveurs et les bergers

Le pastoralisme ovin dans la province du Trentin est une activité économique peu importante, la majeure partie de l'agriculture étant consacrée à la culture de la pomme qui occupe quasiment l'ensemble des terres en fond de vallée. Il y a 30 000 ovins et caprins dans le Trentin, 3 000 dans la zone à ours pour trois éleveurs locaux plus quelques transhumants. Les ovins sont de race bergamasque, qui se rassemble bien.

Le nombre d'éleveurs est faible et les responsables politiques s'investissent peu dans le dossier pastoral.

Il n'y a pas d'associations pastorales. Le service compétent est le service de l'élevage de la Province.

Les rares éleveurs ovins sont des éleveurs itinérants. L'éleveur présent lors de la réunion était justement un éleveur/berger itinérant, sans terre, possédant un troupeau de près de 1000 têtes. Il vient sur le parc depuis 11 ans, dont 7 avec l'ours, et continue à venir sans avoir de projets alternatifs pour le moment.

L'estive dure 100 jours. Il loge dans un préfabriqué fourni par la Province et travaille sur des terrains communaux qu'il loue. La Province a commencé à étudier l'éventualité d'une cabane permanente.

Il a eu des dégâts en 2007 : 30 brebis sur 1000, mais toutes n'ont pas été reconnues comme étant dues à l'ours. Il a vu 8 ours différents successivement autour de son alpage en 2006-2007, mais sans jamais avoir été inquiété physiquement. Les ours ne lui sont pas très sympathiques, c'était mieux quand il n'y en avait pas, mais il s'arrange maintenant pour cohabiter. Par ailleurs, les aigles causent aussi des pertes.

L'indemnisation fonctionnait mieux quand le forestier venait contrôler directement que l'« autocertification » actuelle, qui demande de reproduire sur le document exactement ce que l'on a déclaré téléphoniquement, sinon il y a risque de litige.

Jusqu'à l'arrivée de l'ours, les brebis étaient libres, maintenant elles passent la nuit à l'intérieur d'une clôture double, et le berger reste avec le troupeau. Il a indiqué que la présence de l'ours lui occasionnait plus de travail. Il a changé la conduite du troupeau en pratiquant le rassemblement nocturne de ces animaux via un double fil électrique. Cette protection est efficace, l'ours ne rentrant pas, mais peut ne pas empêcher l'effraiment des brebis et leur éventuelle sortie du parc. Les dégâts sont toutefois moindres depuis cette installation. Mais il y a peu de lieux favorables aux enclos, seulement 3 ou 4 emplacements.

Il a été précisé que des expériences étaient en cours, en collaboration entre la Province et le berger, pour améliorer le dispositif de protection via une augmentation du voltage et que cela semblait efficace.

Par ailleurs, un essai de chiens de protection suisses a été conduit pendant cinq jours, puis arrêté, parce que l'ours ne s'était pas montré pendant cette période et il est revenu le sixième jour. Ce dispositif doit être reconduit avec des chiens des Abruzzes.

L'éleveur a indiqué ne pas avoir de problèmes sanitaires depuis la mise en œuvre du rassemblement, mais avoir l'impression (en précisant que ce n'est pas prouvé) qu'il y avait une différence pour la reproduction.

Il n'y a pas d'aide de l'Etat ou de la Province pour des aides bergers. Sur cette question, Claudio Groff a précisé qu'il a été proposé aux éleveurs de la vallée de Lero qui laissent leurs moutons en alpage sans surveillance, de se regrouper, l'administration payant un berger. Ces éleveurs n'ont pas donné suite.

Alors que les communes du secteur sont favorables à l'ours et que les terrains sont communaux, on aurait pu penser à un meilleur aménagement et à la construction d'un bâtiment. Mais il existe une concurrence entre chasseur et éleveurs. Les chasseurs n'ont pas envie de voir s'installer de façon pérenne les éleveurs de moutons sur les estives : d'une part, pour la concurrence moutons-chamois -les chasseurs veulent trouver le gibier près de la voiture, alors que le mouton l'éloigne-, d'autre part, par la difficulté complémentaire d'accès aux terrains de chasse que créent des estives équipées.

Les produits de l'élevage sont des agneaux de 7 mois à 1 an, les naissances sont échelonnées sur l'année. Le marché est réduit dans le nord de l'Italie, mais en croissance avec les communautés musulmanes. Le prix vif est de 2,10 à 2,20 € (contre le double en France), et davantage en période de fête.

Il n'y a pas comme en France au moins 50% de primes dans le revenu d'un éleveur d'ovins en France, mais chaque berger reçoit en fonction des animaux qui lui appartiennent en propre, ainsi qu'une prime liée à l'alpage de 70€ par hectare.

ANNEXE 4 : DEPLACEMENT EN SLOVENIE

Qualification de la zone de présence et renforcement du suivi de la population d'ours dans les Pyrénées françaises Mission de l'Inspection générale de l'Environnement

Compte-rendu du voyage d'étude d'une délégation française en Slovénie du 12 au 15 février 2008

Liste des participants

Monsieur Etienne-Jean BARBELANNE, président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège

Monsieur Didier BUFFIERE, directeur du Centre de ressources pastoralisme gestion de l'espace (CRPGE) des Hautes-Pyrénées

Monsieur Thierry GALIBERT, adjoint au directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées

Monsieur François GOUSSE, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Denis LAURENS, inspecteur général de l'environnement

Monsieur Robert LAURENS, éleveur, président du groupement pastoral d'Artigues - Haute-Garonne

Monsieur Robert MARQUIE, maire de Sarrancolin, conseiller général des Hautes-Pyrénées

Monsieur Pierrick TOUCHET, Equipe Technique Ours – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Monsieur René RETTIG, maire de Luchon - Haute-Garonne

Monsieur Alain REYNES, directeur de l'association Pays de l'Ours - ADET

Monsieur Georges RIBIERE, inspecteur général de l'environnement

Madame Sylvie SALAUN, présidente de l'association pour la cohabitation pastorale (ACP)

Monsieur Michel TALLIEU, secrétaire de la Fédération Pastorale de l'Ariège

Monsieur Ramuntcho TELLECHEA, Fonds d'Intervention Eco Pastoral (FIEP)



La Slovénie s'étend sur plus de 20 000 Km² (quatre départements français) et compte 2 millions d'habitants avec une densité de population comparable à la France. Elle est située entre l'Italie à l'est, l'Autriche au nord, la Hongrie au nord est, la Croatie au sud. Le climat est méditerranéen le long de la côte et continental sur les plateaux et dans les vallées à l'est.

La Slovénie est une république indépendante depuis juin 1991, membre de l'UE depuis mai 2004, de la zone euro depuis le 1^{er} janvier 2007. Le PIB par habitant est de 82% de la moyenne des pays de l'UE25. L'agriculture concourt pour 2,5% au PIB, l'industrie pour 35%, les services pour 62,5%.

Le territoire comporte 1 227 000ha de forêts, soit 57% de la surface du pays. Les forêts occupent surtout le tiers du pays situé au dessus de 600 m d'altitude, sur un substrat géologique majoritairement calcaire karstique. Les terres arables représentent 12% de la surface, et les pâturages permanents 24%.

La région visitée se situe au sud du pays, dans la région de Kocevje, et notamment la réserve de Jelen, qui abrite plusieurs centaines d'ours.

Mardi 12 février 2008

18 h 30 Accueil à l'Ambassade de France

LJUBLJANA

Chantal de BOURMONT, Ambassadrice de France en Slovénie

Dominique LAPIERRE, chef de la mission économique,

Louis-Charles ARRIVE, adjoint et Marine REBOUL, assistante

Tea GLAZAR, Directrice du Service des relations internationales et des affaires européennes

Janez KASTELIC, Directeur Général Nature et Paysages et Peter SKOBERNE, Assistant

Katja PISKUR, conseiller affaires européennes, Alojz MARN, Responsable biodiversité au ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire,

Beti LIKAR, Ministère slovène des affaires étrangères

Jošt JAKSA, Directeur de l'institut forestier slovène et

Marko JONOZOVIC, département de la faune sauvage et de la chasse

Darij KRAJCIK, Directeur de l'Institut slovène pour la conservation de la nature

Mercredi 13 février 2008

Josep MUJIC, responsable de la chasse du territoire de Medved

Sur la route de Ljubljana à Kocevje, une présentation de la région traversée est faite à la délégation : il s'agit d'une région karstique vallonnée, avec une densité forestière de 90%. La population vit dans des hameaux et de grands espaces sont inhabités.

De grandes forêts domaniales constituent des « réserves » où l'organisation des chasseurs est gérée par l'Etat. Historiquement, il s'agit de grandes propriétés terriennes où les forêts ont fait l'objet de reboisement d'épicéas .

Parmi les animaux présents, on trouve l'ours, le loup, le lynx. Le loup et l'ours n'ont jamais disparu ; le lynx a été réintroduit il y a 30 ans, avec réussite, mais il semble maintenant être menacé par la concurrence du loup qui est en augmentation.

On compte 5 à 6 cerfs /100ha, peu de chevreuils (1/100ha), la présence de chamois étant limitée aux zones escarpées qui sont peu étendues. Le loup se nourrit surtout de cerf, le lynx se nourrit de chevreuil et un peu de cerf : sont prélevés pour 100ha, annuellement : 0,5 sanglier, 1,5 cerf, 0,3 à 0,4 chevreuil.

En traversant la zone à ours, il est expliqué que les ours traversent la route pour passer d'une zone de sapins à une zone à chênes. Cette route est celle où se produit le plus d'accidents ours-voitures, qui cause environ 25 mortalités d'ours par an dans l'ensemble du pays.

Le tourisme dans cette zone cynégétique se limite à de la randonnée sur chemins balisés en forêt ; des panneaux explicatifs décrivent la faune sauvage dont l'ours, ainsi que les brochures des sentiers de randonnée.

Par ailleurs, il est indiqué que l'élevage bovin/ovin est l'activité agricole prépondérante dans la région et que l'élevage ovin est en pleine expansion.

10 h Visite d'une ferme d'agriculture et élevage biologique GOTENICA

Marko KOJCJANCIC, propriétaire de la ferme

Marko Kocjancic a racheté cette ferme de 165 ha en l'état il y a 10 ans . Il possède 100 vaches Holstein produisant du lait « biologique » et 60 génisses et veaux . Il dispose d'un quota de 500 000 litres de lait pour un prix de vente de 29c d'euro par litre.

Les laitières sont alimentées à l'herbe. Jusqu'au 31 décembre 2007, il était possible de nourrir au maïs ensilage, mais c'est maintenant interdit par la réglementation bio. Pas d'engrais chimique, charge instantanée à l'hectare limitée, pas de fourrages industriels. L'exploitation de l'herbe annuellement comporte 2/3 de surface fauchée à la 1ère coupe, 1/3 à la seconde.

Le bâtiment d'élevage d'un coût de 500 000 € a bénéficié d'aides de 150 000€, dont 75% de part européenne.

L'éleveur a abordé dans ses études universitaires la relation entre les animaux domestiques et sauvages et sa ferme est au cœur du territoire des grands carnivores. Ceux-ci ont ici assez de nourriture sauvage, mais il peut exister des problèmes occasionnels de prédation avec des veaux, lors de la mise bas, qui se fait à l'extérieur.

Une clôture électrique double fil protège le troupeau avec 3 chiens, dont 2 de protection (berger du Karst et Abruzzes) et un berger allemand de conduite. Une partie des pâturages n'est clôturée que par des clôtures mobiles. Même avec cette discontinuité de clôture, il n'y a eu pas d'attaque grave depuis 10 ans. Vis à vis du mouton, les clôtures électriques suffisent pour évincer l'ours ; mais le loup en plein essor n'est pas arrêté par ces clôtures. En revanche, les vergers d'arbres fruitiers doivent être rigoureusement protégés contre l'ours et le cerf .

Quand la ferme comportait plus de moutons et de chèvres, il y avait beaucoup de problèmes avec le renard et le grand corbeau : celui-ci, espèce protégée, attaque les veaux à la naissance, principal problème des mises-bas à l'extérieur. Les dégâts de corneille (mantelée ici) indiscernables de ceux du grand corbeau qui sont indemnisés par l'Etat, sont imputés par les agriculteurs au grand corbeau.

Les dégâts de gibier sont indemnisés par l'association des chasseurs, les dégâts d'espèces protégées par l'Etat. Les espèces protégées peuvent faire l'objet de destruction, mais il faut une étude argumentée prouvant que leur destruction ne nuit pas à la conservation de l'espèce.



12 h Déjeuner de travail au restaurant Jelen MOZELJ

Marko JONOSOVIC et l'équipe de l'Institut forestier slovène

Pour les ours à problèmes, le groupe d'intervention spécial l'élimine sur autorisation verbale, s'il estime que la vie humaine peut être en jeu. Marko Jonosovic est le coordinateur de ce groupe, dont tous les membres sont chasseurs ; ils sont nommés par le ministre de l'environnement ; il y a 3 équipes, constituées d'un chef et 2 assistants. Dans le pays, il y a 150 à 200 demandes d'intervention par an .

Le ministère dispose d'une liste des cas possibles et des solutions à appliquer. 20% des demandes (30 à 40) conduisent à intervention : évaluation sur le terrain ; puis, pétards, balles plastiques ; anesthésie et transfert plus souvent que l'élimination.

Chaque situation est unique et demande à être évaluée, pour un risque de trois types : agressivité et attaque directe, familiarité permanente dans un village, femelles suivies étant le groupe le plus à risque. Des exemples d'ours sans aucune peur de l'homme existent : comportements violents, attaques répétées, entrées répétitives dans les écuries.

Les éleveurs ont des armes et l'habitude de s'en servir, en tant que chasseurs. Mais le changement de comportement de l'ensemble d'une population d'ours est utopique. Si toutefois cela arrivait, l'indemnisation prend en compte la valeur du bétail domestique, le barème est satisfaisant ; on pourrait encore mettre en place des équipes d'intervention supplémentaires et installer plus de protections en cas de passage accru d'animaux.

L'ours était gibier, il est espèce protégée depuis 2005. Il fait souvent fonction de bouc émissaire pour les dégâts de sanglier, cerf, corbeau .

Sur 600 ours slovènes, 300 sont sur ce territoire de Kocevje de 250 000 hectares (2500 Km²) : il y a donc un ours pour environ 1000 hectares, et 10 fois moins de loups. Le loup est en augmentation, et corrélativement le lynx est en diminution.

Le bétail domestique est de 8 000 moutons, 3 500 bovins, 250 à 350 chevaux. Il y a 16 000 habitants. La commune elle-même est peuplée de 30 000 habitants sur 800Km².

14 h Visite d'un élevage de moutons

PRERIGELJ

Josip BLAZEVIC

Cet élevage, l'un des plus grands de la région, est celui ayant eu le plus de dégâts dans les deux dernières années. Il s'agit d'un élevage ovin de 1 000 têtes sur le site, récemment installé dans le secteur et ne disposant pas d'équipements de protection adéquats. Les caractéristiques principales sont la proximité immédiate d'un bois, mais surtout le pacage des animaux sur des parcs de grande surface (85ha). La présence de chiens ne suffit pas, l'ours attaquant ailleurs et n'ayant pas hésité à rentrer dans la bergerie au temps du propriétaire précédent.

L'éleveur indique être aidé pour la poursuite de la mise en place des mesures de protection via une subvention à l'hectare et être correctement indemnisé en cas d'attaque (il indique une indemnisation de 150€ pour un prix de vente de brebis d'environ 100€). Il affirme toutefois s'être installé sur le site en connaissance de cause de la présence de prédateurs et être prêt à s'organiser pour vivre avec.

Dans ce secteur, il y a annuellement 300 à 400 dégâts enregistrés, de toute nature : 1/3 sont causés par l'ours, 1/3 causés par le loup, 1/3 par les autres espèces présentes : cerf, renard, corbeau. Les incidents liés à l'ours se répartissent entre attaques de moutons, dégâts aux arbres fruitiers, dégâts aux ruches, accidents routiers. Les dégâts de loup concernent les animaux domestiques : moutons, jeunes veaux et poulains, ainsi que des cerfs.

En 2007, sur le territoire de référence de 250 000 hectares, il y a eu 950 animaux tués, principalement moutons, dont 800 par le loup et 150 par l'ours. Les dégâts causés se concentrant sur des sites restreints : cette exploitation connaît le pourcentage d'attaques d'ours le plus élevé, et des dégâts de lynx ; l'exploitation compte pour 10 à 12% des dégâts totaux de la région.

Compte tenu de la présence des animaux sauvages, les protections paraissent insuffisantes.

Cet éleveur a deux exploitations, celle-ci de 450 moutons et 50 chèvres, et une autre située plus bas de 450 moutons. Il connaît des problèmes depuis l'achat de cette ferme en 2005 ; 85 hectares sont clôturés, aménagés pour le mouton. La clôture est faite comme le prévoit la loi, grillage et fil électrique ; en plus des clôtures, il y a des chiens de protection et un âne, dont l'agitation lors des attaques a éloigné les prédateurs pendant 2 mois, avant accoutumance. Les animaux sont parqués la nuit dans une clôture supplémentaire, mais les prédateurs creusent en dessous. Le plus gros problème est représenté par les ourses suitées : les oursons passent sous la clôture et les mères suivent.

Les chiens de protection sont efficaces, mais un prédateur déterminé passe outre. Sur la ferme située en aval, les chiens de Abruzzes sont suffisants ; sur cette ferme-ci, un plus grand nombre de chiens poserait des problèmes de gestion ; les moutons sont dans de grands parcs avec les chiens de protection, sans autre gardiennage. Le vrai problème est le loup, l'ancien propriétaire avait laissé la surface à l'état sauvage, les animaux y reviennent.

Les paysans achetant des exploitations dans cette région sont conscients des problèmes : ils ne demandent pas que les prédateurs soient éradiqués. C'est la politique de l'Etat : ils acceptent l'indemnisation, cherchent comment mieux se protéger et la compensation par l'Etat leur paraît logique.

En zone sensible, il y a une subvention supplémentaire de l'Etat, l'éleveur qui est aussi aidé pour les clôtures s'en sort normalement, l'indemnisation compensant les pertes.

Un décret prévoit dans les zones sensibles une subvention annuelle de 35€ / hectare, et une subvention forfaitaire pour des protections supplémentaires. Un agneau de 10Kg s'indemnise 65€, un mouton adulte 150€, un mouton se vend 100€, mais il est logique que le dédommagement dépasse le prix de vente .

L'éleveur a fait appel à l'équipe technique pour les prédateurs pénétrant dans ses clôtures, mais l'équipe ne résout pas tous ses problèmes. Il a fait le choix de vivre avec les prédateurs et envisage de renforcer ses dispositifs de protection.

15 h Visite d'un élevage de moutons, bovins et chevaux **NEMSKA LOKA** *Joze HOBIC*

L'exploitation de Joze Hobic compte 160 moutons, 110 bovins, 7 chevaux, 2 ânes, 7 chiens. Les chevaux et les vaches sont en permanence à l'extérieur : il déplace le troupeau sur 200 hectares de prairie, et possède 40ha de prairie de fauche de bonne qualité, mais situés à 45 Km du siège d'exploitation.

Non originaire de la région, mais installé depuis 30 ans et bien intégré, il élève des chiens des Abruzzes. Sur les 7 chiens, 3 sont avec les moutons ; pour les vaches, il n'y a pas de chien, seulement la clôture électrique.

Avec une protection très bien organisée, il n'a que très peu d'incidents avec les prédateurs : il utilise des clôtures mobiles pour délimiter des petits parcs. Selon lui, avec des protections adéquates, la pression des grands prédateurs peut être réduite à des proportions gérables.

Il n'a d'ailleurs subi aucune attaque depuis maintenant trois ans, alors qu'il est situé à moins de cinq kilomètres du précédent éleveur Marko Kocjancic.

16 h Visite d'un domaine public de chasse
BUKOVA GORA
et du site d'observation de LOVSKI VRH
Marko JONOSOVIC et l'équipe de l'Institut forestier slovène

Le territoire de chasse de Medved s'étend sur 40 000 hectares. Sur ces 40 000 ha, le tableau de chasse annuel est de 1000 cerfs, 200 chevreuils, 200 sangliers. Des améliorations cynégétiques sont pratiquées : suppression des noisetiers envahissants, entretien et taille des vergers de fruitiers dans les villages abandonnés. La chasse finance l'entretien. Les chasseurs touristes sont surtout autrichiens et allemands. Le prix des bracelets est le suivant : chevreuil : 500 à 1000 € ; cerf : 3000 € ; ours : 1000 à 5000 €.

Le loup est trop difficile à chasser, il n'y a pas d'amateurs.

La visite s'est poursuivie sur le site de capture de l'ourse Franska. Explication du mode de capture possible (lacet et anesthésie). Le point est situé près d'une aire de nourrissage qui sert aussi pour le comptage des animaux.

Le gérant du site a expliqué la méthode de nourrissage, exclusivement végétale depuis l'entrée dans l'Union européenne (norme européenne motivée par l'ESB). L'utilisation de produits carnés auparavant visait surtout à permettre les comptages en escomptant aussi empêcher pour partie les attaques de troupeaux en fournissant de la viande (le régime alimentaire de l'ours nécessite des protéines d'origine animale). Depuis que le nourrissage viande est interdit, la pression sur les zones habitées s'est accrue et les incidents ont augmenté.

Le nourrissage (maïs) est actuellement pratiqué pour plusieurs raisons : observation des ours, possibilité de capture (pour envoi vers d'autres pays ou équiper pour un suivi scientifique), pour effectuer des prélèvements sur la population ursine, pour occuper les ours et les détourner des villages et/ou des troupeaux : l'ours vient voir s'il y a à manger, ce qui le détourne d'occupations non souhaitées.

Il y a 1 point de nourrissage sur 7000 hectares, soit 6 ou 7 sur ce territoire et en tout 167 points d'observation en Slovénie.

18 h Présentation du programme de gestion de l'ours
Hôtel Jasnica – STARA CERKEV

Janez KASTELIC, Directeur Général Nature et Paysages
et Alojz MARN, Responsable biodiversité
au ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire,
Marko JONOSOVIC et l'équipe de l'Institut forestier slovène
Janko VEBER, maire de Kočevje,

Srečko FELIX KROPE, président de l'association des chasseurs slovènes, Blaž KRŽE
président de la commission pour les relations internationales, Branko JUZNIC, président de
la fédération des organisations de chasseurs slovènes,

Boris GRABRIJAN, président de l'association des éleveurs de Slovénie et

Joze HOBIC, représentant les éleveurs locaux

Andrej ANDOLJSEK, chambre d'agriculture et des forêts de Slovénie

Miran BARTOL

La Slovénie est petite en surface, mais grande en biodiversité. L'ours n'a en fait jamais été éradiqué, il est protégé depuis 100 ans sur une partie du territoire. Avant la deuxième guerre mondiale, il restait 80 ours sur le territoire slovène. En 1966, un premier décret a défini une zone d'habitat en centre sud, correspondant aux zones de forêt les plus compactes et ce périmètre a été étendu en 1976. Depuis 1993, la protection est étendue à plusieurs espèces. Suite à la loi de protection de la nature de 1999, une stratégie de gestion de l'ours brun a été décidée avec un premier plan d'action 2003-2005. Depuis 2004, l'ours n'est plus espèce gibier, mais espèce protégée.

En 1955, il y avait 150 ours, en 2005, on en compte de 400 à 450. L'expansion s'est faite d'abord à l'ouest de la zone initiale, puis dans des noyaux à l'est et au nord ouest. La population ursine aujourd'hui n'est pas menacée en tant que telle, c'est l'une des plus vivantes en Europe, avec 500 à 700 animaux sur 5 000 Km². La natalité annuelle est de 80 à 120 oursons, soit 1,7 à 2,2 par portée ; on ne note pas de cannibalisme notable et la plupart d'entre eux survivent.

L'espèce se porte donc bien et les deux objectifs à long terme sont maintenant de préserver l'espèce à long terme et de faciliter une cohabitation satisfaisante avec les activités humaines. La nouvelle stratégie 2007-2011 vise à maintenir 450 à 550 ours dans la zone où il est très présent et 50 à 150 dans les corridors actuels d'expansion de l'espèce, vers le nord et l'est du pays.

La gestion de l'ours dans l'espace alpin est différente selon les pays et les enjeux sont souvent plus politiques que biologiques. Les petits élevages de pluriactifs sont par exemple souvent insuffisamment protégés. Le niveau d'acceptation sociale en Slovénie est très bon et ce n'est pas tant la présence de l'ours qui est remise en cause, mais plutôt le nombre d'ours que la Slovénie est capable d'accueillir.

La zone centrale d'habitat de l'ours (sud) compte actuellement 450 à 550 individus. Y est accolée une zone périphérique (ouest) en cours de colonisation et s'en détachent deux corridors (vers le nord et vers l'est), ces secteurs comptant une centaine d'individus. Est également identifiée une zone de non-présence. Ces deux corridors permettent à l'espèce de se disperser vers le nord et notamment vers les Alpes Juliennes et les pays voisins (Italie, Autriche, Suisse).

La gestion dans la zone Nord, qui, du point de vue de l'élevage, correspondrait plus aux Pyrénées, est délicate, car il y a une impossibilité d'élimination des ours, compte tenu de la nécessité de respecter la progression naturelle de la population dans le cadre de la convention de Berne et du programme Life-coopération en démarrage avec l'Autriche et l'Italie. Compte tenu de la biologie de l'ours, il faudra du temps pour que les femelles traversent effectivement les Alpes et qu'une population s'installe de l'autre côté de la frontière slovène. Les individus posant problème dans ce secteur ne sont pas abattus, mais déplacés dans un autre secteur de la Slovénie. Ce secteur Nord avait perdu l'habitude de la vie avec l'ours et les réactions de la population sont prises en compte par la mise en place des moyens de protection et une information active et à chaque phase (anticipation de la présence avant même l'arrivée, pendant l'apparition, quand la fréquence augmente, quand les dégâts apparaissent).

Il est rappelé qu'un mâle adulte dominant occupe 30 000 à 80 000 ha (3/800km²) comme territoire vital, une femelle 30 000 au plus. Pour éviter la consanguinité, la femelle chasse ses fils de son territoire, mais garde ses filles à proximité. Le territoire d'un mâle recouvre plusieurs territoires de femelles et la dispersion se fait donc par les mâles. Les femelles progressent peu à peu, il se forme des noyaux de reproduction qui s'étendent.

Il est en conséquence très difficile de penser pouvoir influencer un animal dans son choix de territoire.

Pour ce faire, les mesures d'accompagnement sont comparables à celles déployées en France et les techniques de suivi se font principalement par comptage direct des animaux. Le suivi indirect est réalisé dans les réserves de chasse où le suivi est très fin.

Entre 80 et 100 individus sont prélevés (tués) chaque année sur une population qui en compte entre 600 et 700. Ces prélèvements soulèvent toutefois en général une incompréhension de la population qui y est hostile, mais constitue la seule façon efficace de gérer la limitation de la population. Il est indiqué que sur les prélèvements effectués, un très petit nombre (10% environ) se fait dans le cadre commercial et que l'ensemble des recettes correspondantes sont réaffectés aux travaux sur l'ours.

Le comptage se fait notamment aux stations de nourrissage et le suivi est quotidien dans les réserves d'Etat depuis 2003, sur 167 sites, à des dates définies (trois fois par an), selon une méthodologie précise et sur des lieux assez éloignés les uns des autres pour éviter les doubles comptes. La stabilité du protocole donne une tendance valide. Les chasseurs sont associés pour effectuer les comptages. Le comptage vise notamment à vérifier les naissances et le suivi des oursons de première et de deuxième année (évolution de la population, taux de fécondité) ainsi que la proportion mâles-femelles. Il ne s'agit pas d'une recherche de la connaissance exacte de la population au sens numérique, mais bien de connaître les tendances d'évolution.

Le nourrissage est admis là où l'ours est dense, il est interdit en périphérie où l'ours est moins commun. La baisse des dégâts en 2005-2006 est due aux éliminations des ours localisés à proximité des agglomérations ainsi qu'à un effort important de fructifications forestières.

La recherche scientifique utilise la télémétrie et les tests ADN (1 300 échantillons par an). Le suivi génétique vise surtout à surveiller le niveau d'hétérozygotie et peut aussi être utilisé pour voir les évolutions de la population (sex ratio, familles, etc.). Le programme est géré par l'Université.

L'équipement des ours en télémétrie n'est pas une pratique habituelle en premier lieu pour une question éthique (aspect sauvage de l'ours). Seuls, sont équipés des ours à problèmes (le seul équipé actuellement est l'ours capturé au nord près d'une station de ski et relâché au sud pour voir son comportement). Il est également prévu d'équiper pour des suivis scientifiques (exemple : comportement des ours par rapport aux stations de nourrissage).

Le **maire de Kocevje** a présenté sa commune : c'est la plus grande de Slovénie - 564 Km², 16 000 habitants, dont 12 000 dans la plaine autour, et 4 000 en hameaux ruraux vers la frontière croate. L'activité repose sur l'industrie chimique, la métallurgie, le travail du bois . Il est important de préserver le milieu naturel de la commune en évitant son envahissement par de l'habitat, ce qui serait gênant pour les habitants et pour le monde animal. L'équilibre doit être recherché ; la région est très connue pour la diversité d'animaux présents.

Le maire a affirmé son accord avec la présence d'ours, tout en soulignant la nécessité d'un équilibre entre la protection de l'espèce et la poursuite des activités humaines (agriculture, chasse). La population n'a pas le sentiment d'avoir un problème de cohabitation (à cent mètres de la mairie, existe un passage très fréquenté par les ours). Le principal souci est la protection des enfants et c'est pourquoi l'Etat finance le transport scolaire. Les seuls vrais conflits sont ceux générés par la mauvaise gestion des déchets par certains habitants, ce qui peut attirer les ours.

Une information suffisante est donnée sur les chemins de randonnée pour notamment expliciter les refuges des ours, mais elle est surtout utile pour les gens de l'extérieur. Les principaux problèmes sont avec les agriculteurs. Les éleveurs de moutons sont de plus en plus nombreux et on doit ainsi gérer l'espace entre la forêt et l'agglomération.

Concernant la sécurité, le maire n'a pas de responsabilité légale vis-à-vis du danger spécifique des ours, les animaux appartenant à l'Etat ; en cas de blessure de personne, c'est l'Etat est responsable. Il y a eu 3 accidents graves en 40 ans, dont un seul serait de la responsabilité effective de l'ours.

Le maire a conclu en sollicitant ses homologues français pour la mise en place d'une coopération plus poussée entre chacun des protagonistes : éleveurs, chasseurs et élus entre la France et la Slovaquie.

Le président de l'**association des chasseurs slovènes** a déclaré que si les conditions naturelles, l'acceptation de la population et la participation des chasseurs ne sont pas acquises, il n'est pas possible de réussir. Ce sont les hommes qui vivent à son contact qui protègent vraiment l'ours, pas un décret ministériel. En soi, l'ours est un animal craintif qui ne peut pas gêner la chasse, quel que soit le mode pratiqué. Les conflits avec les chasseurs sont insignifiants parce que l'animal s'éclipse aussitôt.

Le rôle des chasseurs dans ce dossier est double : protéger la faune et contribuer à un climat de cohabitation de l'ours avec la population.

Les communes n'ont pas de pouvoir sur la chasse. Le seul procédé légal est le plan de chasse et il est important que la chasse soit bien organisée au niveau de la commune. L'Etat gère la chasse sur les terrains de l'Etat sur le territoire communal. Il faut que des habitants soient dans les associations de chasseurs. Les communes soutiennent l'installation de points de nourrissage pour que l'ours évite le voisinage des humains.

Le président de l'**association des éleveurs** de Slovaquie s'est déclaré pour le maintien des grands prédateurs, et de l'ours en particulier, qui, de toutes façons, crée beaucoup moins de dégâts que le loup. Ils attendent de la part de l'Etat une contrepartie pour les aider financièrement, permettre des protections efficaces et indemniser correctement.

La cohabitation consiste à dire : « s'il y a une volonté de vivre dans un pays qui a une population de grands prédateurs, elle doit accepter qu'il y ait des incidents. La bonne volonté passe par l'acceptation des pertes par les éleveurs et, en complément, par une gestion efficace et compréhensive de l'Etat ». Le système n'est pas idéal, mais satisfaisant pour les deux parties. Toutefois, si, dans les territoires classés sensibles, les aides financières sont correctes, elles ne sont pas suffisantes dans les autres, où l'ours peut s'étendre.

Au niveau du tourisme, il y a beaucoup de touristes de vision, notamment français et suisses ; il existe des agences et les visiteurs peuvent aussi être guidés par des chasseurs. Il y a peu de publicité faite pour le tourisme de vision. La décision de réduire la population d'ours en 2006, prise par l'Etat slovène, a suscité des critiques de la part de touristes de nature.

En conclusion, il a été réaffirmé que tout réside dans le travail de communication avec les différents acteurs et dans la préparation en amont des décisions. En Slovénie, la population ursine n'a jamais disparu, et a vraiment ré-augmenté depuis seulement vingt ans, en l'accompagnant de discussions continues avec les acteurs : avec les éleveurs, les barèmes sont revues par l'Etat tous les trois mois selon le marché, les méthodes de protection et les aides évaluées et discutées régulièrement ; avec les chasseurs, le quota de prélèvement est revu annuellement dans un souci de maintenir, mais de ne plus augmenter la population, etc..

Cette réunion des partenaires autour de la table, administration, élus, chasseurs et associatifs, résulte de nombreuses années de concertation.

Jeudi 14 février 2008

10 h Visite d'une exploitation forestière STARI TRG LOZ

Jože STERLE, directeur adjoint de l'entreprise forestière de Postojna

La Slovénie est divisée en 14 régions forestières et de chasse ; la densité forestière est forte avec 80% de surface boisée : c'est un des massifs d'Europe les moins peuplés et les forêts sont semi naturelles. La récolte de bois slovène est annuellement de 3 millions de mètres cubes, l'objectif est de la porter à 4 millions. Le pays a une tradition de production de bois ancienne, complétée par des industries métallurgiques.

Le lynx, le loup, l'ours sont présents dans ces forêts où le loup et l'ours ont toujours existé ; le lynx a été réintroduit en 1970 ; les populations d'ours et de loup s'étendent sur 1000 Km au sud, en Croatie et Bosnie. Les habitants ont essayé d'éradiquer le loup il y a 100 ans, sans y parvenir. Aujourd'hui, tous sont protégés par la directive habitats et par la loi slovène, il n'y a aucun problème avec l'exploitation forestière.

L'entreprise visitée a été fondée en 1948 et emploie plus de 100 personnes. Au départ uniquement exploitation forestière, puis création d'une scierie, puis d'une unité de découpe de bois (fabrication de coffrage exporté en Europe) et enfin de plaquettes de bois avec les déchets.

Il n'y a pas de chômage dans la région qui accueille même des travailleurs d'autres pays européens -travailleurs immigrés slovaques, croates et bosniaques (les slovènes ne sont pas intéressés), notamment pour le bûcheronnage.

L'entreprise travaille essentiellement sur le domaine forestier de l'Etat sur une surface de 33 000 hectares et produit 160 000 mètres cubes par an (+ 90 000 venant de l'exploitation de forêts privées). Elle vend 85 000 m³ de sciage de qualité, 85 000 m³ de coffrage et 50 000 tonnes de déchets plaquettes exportées en Italie - la demande de plaquette est supérieure à la production -.

Environ 5% de la superficie sont exploités chaque année. La périodicité des coupes est de 10 ans ; des coupes rases, réservant la régénération, se font par placeaux de 1 à 2 fois la hauteur du peuplement, et des coupes pied à pied en fonction du diamètre. La sylviculture vise à obtenir ou maintenir 70% de hêtre, 25% de sapin, 5% d'autres essences (épicéa, érables ...). L'épicéa, qui a fait l'objet de reboisements importants dans le passé, tiendra ainsi une place réduite à l'avenir.

L'exploitation est faite dans la région en totalité au tracteur avec pistes d'exploitation, l'entreprise exploite par câble dans les Alpes. Sur le secteur (30 000ha de forêt d'Etat et 45 000 ha de forêt privée), il y a 60 agents forestiers, qui font la surveillance et les plans d'aménagement, et depuis peu travaille aussi à la protection de la nature .

La forêt privée est très encadrée par l'Etat qui propose les plans de gestion, cofinance les infrastructures, réalise les exploitations ; un privé possède en moyenne 3,5 ha, morcelé en 3 parties ; ils sont 350 000 propriétaires en Slovénie. Des associations de propriétaires privées se sont constituées pour dialoguer avec les services d'Etat.

Pour l'exploitant forestier rencontré, il n'y a pas de problème de gestion de la présence d'ours. Les seules contraintes prévues sont le respect des tanières en période hivernale à partir de la connaissance de leur emplacement, déterminé dans le cadre de la gestion des plans de chasse (pas d'exploitation ou de construction de routes forestières dans un rayon de 200 mètres).

La totalité de la surface (comme 35% du territoire slovène) est inclus dans une zone Natura 2000, dont les modalités de gestion ont été fixées dans la continuité de la gestion précédente déjà respectueuse du milieu.

Selon la législation, les routes forestières sont accessibles à tous, mais interdites aux engins à roues. Le service forestier peut fermer les voies dans des cas particuliers. La législation sur les routes forestières est susceptible d'évolution, avec l'autorisation de circulation de véhicules réglementée par la commune, permettant à celle-ci des retombées financières.

La cueillette de produits forestiers est libre pour tous les citoyens, pour la consommation familiale, dans les forêts d'Etat et privées (en fait, seuls, les arbres sont en pleine propriété, le sol restant d'utilisation libre). En contrepartie de cette obligation, l'Etat assume pour les propriétaires privés une activité de conseil, de définition de plans de gestion, etc.

Il n'y a en général aucun problème avec les randonneurs dans les forêts, les slovènes ayant conservé le respect de la nature.

11 h 30 Rencontre avec un maire

STARI TRG LOZ

Janez STRLE, maire de Loška Dolina

Le maire salue en préambule le travail mené en parfaite intelligence avec l'administration d'Etat -ministères de l'environnement et de l'agriculture- pour gérer la cohabitation avec l'ours

Sa commune s'étend sur 168 Km², les surfaces urbanisées sur 25 Km², pour 3800 habitants répartis en 27 villages. L'économie est industrielle, avec beaucoup de main d'œuvre immigrée des pays voisins. Il y a très peu d'activité agricole, seulement deux exploitations.

Le maire est préoccupé par la sécurité publique. La région est en majorité forestière, mais habitée. Il souligne que les habitants ont toujours vécu avec l'ours, les problèmes ayant surtout commencé avec une augmentation non maîtrisée de la population ursine et surtout le fait que les animaux avaient de plus en plus tendance à se rapprocher des villages. Les habitants ont demandé des mesures pour que les ours restent en forêt. A la période la plus cruciale –notamment au printemps qui vient plus tôt dans la vallée que dans la montagne et où les ours ont tendance à descendre dans la vallée pour ensuite s'y fixer-, il avait plusieurs demandes quotidiennes des habitants et cite des anecdotes (ours à l'entrée de la cuisine du restaurant où nous sommes qui fut éliminé in fine ; ourson ayant pris l'habitude de venir au contact des enfants et qui fut également éliminé).

Une enquête dans tous les foyers (1 300) faite par la mairie à partir d'un questionnaire fait par le ministère de l'environnement et l'institut forestier slovène a fait ressortir que les gens n'étaient pas contre la présence de l'ours, mais considéraient que le nombre dans la région était trop important. Les dégâts ne sont pas le problème principal, mais le sentiment d'insécurité lié à la rencontre quotidienne.

Il a en particulier été demandé que la municipalité assure la sécurité des enfants. A l'occasion de la restructuration des transports scolaires, il a été décidé que ceux-ci concerneraient maintenant tous les enfants, l'Etat prenant en charge le surcoût. Toutefois, il n'y a pas de document préparé, ni de personnel communal dédié à cette mission.

Au printemps, des promenades scolaires sont accompagnées par des chasseurs et ceux-ci assurent une information systématique chaque année dans les classes.

La population d'ours a ainsi été réduite depuis 10 ans, et le maire considère que le plus important est le dialogue constant avec des mesures rapides et efficaces. Au début de l'augmentation de la population, on a perdu trop de temps en laissant les choses sans réaction. Il y a eu aussi trop d'interventions aussi de gens extérieurs se mêlant des affaires locales (ONG).

14 h 30 rencontre avec le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire à LJUBLJANA

Janez PODOBNIK, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Tea GLAZAR, Directrice du Service des relations internationales et des affaires européennes,
Peter SKOBERNE, Assistant du Directeur Général Nature et Paysages,
Katja PISKUR, conseiller affaires européennes
Chantal de BOURMONT, Ambassadrice de France en Slovénie
Louis-Charles ARRIVE, Adjoint au chef de mission économique et Marine REBOUL

En introduction, et après avoir salué la délégation française, le ministre rappelle qu'il était à Paris le vendredi 8 février pour inaugurer avec le ministre français Jean-Louis Borloo l'exposition sur le patrimoine naturel slovène au Museum national d'histoire naturelle. Le ministre français a salué la qualité du travail fait par la Slovénie en matière de gestion et de protection de la nature et tout particulièrement des grands prédateurs, et l'équilibre atteint en Slovénie entre conservation et modernité.

Le choix a été fait ici de conserver l'ours dans un contexte particulier. Il connaît le souci de la France vis-à-vis de cette question, le sujet est à débattre rapidement avec de bonnes méthodes pratiques. Les bons rapports entre les partenaires sont essentiels et il faut trouver des réponses aux arguments fondés. Mais quand on est au point mort, ce sont les politiques qui sont sollicités pour trouver des solutions.

Après une présentation par Madame l'ambassadrice et la délégation française du cadre et des objectifs de son déplacement en Slovénie, il souligne concernant la gestion de l'ours qu'il est nécessaire d'avoir de bonnes pratiques techniques pour répondre rapidement aux problèmes qui se posent. Il évoque ainsi le décret organisant un groupe de travail réunissant toutes les compétences et travaillant sur les incidents constatés pour proposer des solutions consensuelles. Le processus a mûri avec les associations, la population et l'administration - tous les collègues accompagnant aujourd'hui le ministre font fonctionner le système -.

Concernant l'élevage ovin, le transfert de l'élevage bovin à l'ovin accroît les problèmes de cohabitation. Il y a eu un débat en Slovénie : au début était la nature sauvage, ensuite vint le pastoralisme ; est-il bon d'introduire du mouton dans l'habitat typique de l'ours ? Il faut de la mesure en toute chose : on encourage l'élevage de moutons avec des subventions ; mais si ce n'est pas viable économiquement, il n'y a pas de subventions.

Concernant la chasse, la délégation française propose de prolonger cette mission par des rencontres avec les fédérations de chasseurs slovènes pour parvenir à comprendre et à importer en France l'appréciation positive que porte l'ensemble de l'administration de l'environnement slovène sur le rôle des chasseurs dans la gestion de la nature. Le ministre approuve cette initiative et invite l'ambassadrice à lui réserver une suite favorable.

La question de l'appréciation des citoyens face à la politique de gestion de la population ursine par prélèvement est évoquée et le ministre indique qu'il s'agit d'une question délicate, car chargée d'affect et beaucoup d'opinions divergent. La gestion scientifique du dispositif, en pleine transparence et avec une communication claire, permet d'arriver à un consensus. Les gens qui vivent au contact d'une population dense d'ours doivent se sentir protégés, sinon ils s'arrogeront le droit de réguler. Il y a actuellement peu d'animaux sauvages abattus frauduleusement en Slovénie, comparativement aux pays voisins. Les mots-clefs sont : proximité des acteurs entre eux, professionnalisme des équipes et communication.

16 h Réunion à l'Institut forestier slovène

LJUBLJANA

Jošt JAKSA, Directeur de l'institut forestier slovène et

Marko JONOZOVIC, département de la faune sauvage et de la chasse

L'Institut forestier slovène gère depuis 1994 la chasse, les forêts, le suivi des grands prédateurs et la protection de la nature. Il est organisé en 13 unités et compte 800 employés, dont 100 travaillent sur les grands prédateurs.

Pour la chasse, il a trois missions essentielles : l'élaboration des plans de chasse ; la réalisation des plans et le contrôle de la chasse. L'organisation territoriale est fondée sur 416 associations locales regroupées en 15 régions cynégétiques, avec toutefois quelques zones réservées. Le gibier est propriété de l'Etat qui octroie donc les droits de chasse.

Le fait d'être membre d'une association de chasse est libre. Il y a 26 000 chasseurs en Slovénie (1 habitant sur 100), soit 50 chasseurs en moyenne par association. Les zones de chasse s'autofinancent par la commercialisation du droit de chasse, le service central est financé par l'Etat ; 80% du budget vient de l'Etat. L'organisation de la chasse est basée sur deux lois, gibier et chasse. Le gibier est soumis à plans de chasse, application, contrôle ; des zones spéciales à présence de grands carnivores, ou à faune et flore typiques de chaque région sont délimitées. Le gibier est propriété de l'Etat, le droit de chasse n'est pas octroyé au propriétaire du sol.

Concernant la **situation du loup**, qui n'avait pas été exterminée, il y a aujourd'hui 70 à 100 individus. La population est en augmentation. Elle n'est plus espèce gibier depuis 2004, maintenant strictement protégé, mais dérogations spéciales pour élimination, de niveau ministère. Le loup occupe 500 Km² dans les 2/3 sud de la Slovénie, se propage au nord ouest. La prédation sur élevage et gibier est forte : 12 dégâts en 1995, 410 en 2007 pour 210 000€ avec 1 600 moutons, 6 ânes, 4 ovins 2 chevaux.. Elimination possible d'individus sur autorisation spéciale (6 en 2007). De 1995 à 2007, 56 loups ont été éliminés. Depuis 2004, élimination sur permis spécial basé sur incidents déterminés, mais tirs illégaux probablement nombreux et accidents routiers.

Sur la **situation du lynx**, il y a eu réintroduction de trois couples en 1973 ; actuellement, il y a environ 20 à 40 individus, pour 8 dégâts en 2007 (1 500€). La population diminue du fait de la concurrence avec le loup.

Concernant l'**ours**, le suivi des ours par télémétrie est toujours liés à un travail de recherche. Connaître les mouvements des ours, leur utilisation de l'espace, par rapport aux points de nourrissage anciens ; vérifier qu'une source d'alimentation protéinée en forêt éviterait que les ours aillent en agglomération, mais pour cela, il faudrait équiper des ours ordinaires. Or, chaque collier coûtant 4 000€, ils ne peuvent être multipliés ; il y a aussi une question d'éthique : suivre un animal partout lui fait perdre son intimité. Un seul ours, délocalisé des Alpes à Kocevje, est actuellement équipé.

Les Slovènes sont « égoïstement intéressés par les ours Dinariques ». Dans les régions alpines, la population a perdu l'habitude d'avoir l'ours, est relativement hostile à cette arrivée conséquente d'ours, l'occupation de l'espace est différente de celle de la région dinarique. Les attentes de l'Autriche est de l'Italie, conformes à la convention de Berne et à la Directive habitats sont que les ours arrivent naturellement.

Dans les Alpes, les habitudes pastorales sont sans clôtures et surveillance et les mêmes actions qu'ailleurs sont entreprises : information/formation, mise en place de protections. Les projets européens Life Nature et Life Coex, lancés par l'Italie et l'Autriche ont été bénéfiques.

Jusqu'en 1990, la zone Sud privilégiait le nombre d'ours par rapport au sex-ratio : tout ce qui sortait était abattu ; après 1990, suite à des pourparlers avec les pays voisins, des prélèvements ont été autorisés en zone rouge et périphérie ; ailleurs, dans les corridors, on déplace les seuls ours à problèmes.

Pour le suivi génétique, l'Institut forestier collabore à un projet initié par la faculté de biotechnique. Les gestionnaires ne cherchent pas à avoir des données sur la structuration des gènes dans la métapopulation dinarique-alpine, mais à surveiller la diversité intra spécifique, le niveau de consanguinité. On cherche surtout à essayer de localiser certains individus et réaliser un comptage de l'effectif : nombre d'individus (génotypes différents), sex-ratio, niveau d'hétérosis .

La base de la collecte d'échantillons est un quadrillage, qui recoupe les chemins et points de nourrissage, en utilisant la connaissance des personnels de terrain sur les habitudes des ours, les lieux de fèces.

Le nourrissage au maïs occupe le temps des ours, leur évite d'aller aux poubelles : une habitude se crée, mais elle éloigne les ours des lieux habités : c'est un moindre mal. Une étude ONCFS sur l'impact du nourrissage ne montre pas de différence entre ours slovènes et autochtones ; en revanche les points de nourrissage ont beaucoup d'utilité : éloigner les ours des zones habitées, observation et comptage, capture pour repeuplement, élimination sécurisée.

Dans les 3 dernières années, entre 80 et 100 ours par an ont été prélevés au total, ce chiffre incluant les prélèvements commerciaux (10%), la réduction de la population, et les repeuplements.

Le coût global de la gestion de l'ours par les Pouvoirs Publics slovènes coûte 500 000 €, dont 250 000 € pour les indemnités, et 250 000 € de rémunération des 50 à 60 personnes qui contribuent pour une part variable de leur temps.

ANNEXE 5 : DEPLACEMENT DANS LE MONTANA (USA)

Qualification de la zone de présence et renforcement du suivi de la population d'ours dans les Pyrénées françaises Mission de l'Inspection générale de l'Environnement

Compte-rendu du voyage d'étude d'une délégation française au Montana (USA) du 25 au 29 février 2008

Liste des participants

Monsieur François ARCANGELI, président de l'association Pays de l'Ours, maire d'Arbas (31),

Monsieur Jean-Jacques CAMARRA, Équipe Technique Ours – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,

Monsieur Patrick DEGEORGES, chargé de mission à la Direction de la nature et des paysages, ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables,

Monsieur Fernand ESTEREZ, secrétaire général de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques (64),

Monsieur Denis LAURENS, inspecteur général de l'environnement

Monsieur Georges RIBIERE, inspecteur général de l'environnement



Le Montana est un Etat du nord des Etats-Unis, d'une superficie de plus de 380 000 km² pour 900 000 habitants, soit une densité extrêmement faible (2,39 habitants au km² – pour mémoire, le département le moins dense de France, la Lozère, fait 15 habitants au km²).

Bordant la frontière canadienne, le climat est continental et son relief comporte à la fois des montagnes (les Rocheuses) dominant de larges vallées à l'ouest, et des vastes plaines à l'est. Le fleuve Missouri traverse le Montana.

Le Montana présente une économie diversifiée. Les ressources minérales sont considérables. L'État possède de grandes réserves de cuivre, de pétrole, de gaz naturel et de charbon. Les autres ressources sont l'or, l'argent, les phosphates, le zinc et le manganèse. L'agriculture, essentiellement pratiquée dans les larges vallées des Rocheuses concerne principalement l'élevage, les céréales, les plantes fourragères et la betterave à sucre. L'exploitation forestière est une activité très importante. Les industries reposent surtout sur le traitement et la transformation des matières premières agricoles et minérales.

Le tourisme est très actif dans les Rocheuses. Les sites les plus fréquentés sont les deux parcs nationaux de Glacier, à la frontière canadienne, et du Yellowstone, à cheval sur l'Etat du Wyoming, et le site historique de Little Big Horn. D'importantes stations de ski ont été créées.

Plusieurs points focaux ont été visités : la région de Missoula, fréquentée par les ours, où résident et étudient parmi les plus grands spécialistes de l'ours aux USA et dans le monde ; la région d'Helena, capitale administrative de l'Etat, et la partie nord du parc national du Yellowstone, où vivent de très nombreux ours bruns et noirs, ainsi que des loups.

Lundi 25 février 2008

8 h 30 Présentation de la situation de l'ours brun aux Etats-Unis et dans le Montana

MISSOULA

Charles et Jamie JONKEL, Great Bear Foundation

De nombreuses ONG s'occupent de l'ours, en recueillant de l'argent, car les dons sont déductibles des revenus. Elles relaient les actions du Gouvernement et sont économiquement viables. La Great Bear Foundation, créée en 1982, promeut la conservation des ours sauvages et de leur habitat, notamment au travers d'éducation, de recherche et de communication.

Charles Jonkel rappelle la longue histoire des relations des hommes avec l'ours en Amérique : ceux qui occupaient le territoire des Amériques furent presque tous éradiqués par l'arrivée progressive des immigrants sur le continent, notamment lors de conflits avec l'agriculture et l'élevage (défrichements par le feu, arrivée de gigantesques troupeaux de moutons). La biologie de la conservation et les services de protection de la faune sauvage sont nés dans les années 30 de la prise de conscience de cette extermination qui a duré jusque vers 1950.

Le changement d'attitude dans le rapport à la vie sauvage date des années 60 : l'Endangered Species Act (ESA) est voté en 1973 et ce n'est qu'en 1975 que l'ours grizzly¹ a reçu un statut légal de protection (avant, il n'y avait pas de limite à la chasse ou à l'abattage des ours). La réhabilitation des grands carnivores, considérés comme nuisibles, fut très lente : le conflit entre agriculture et protection de la vie sauvage a persisté longtemps après la décision de protéger l'ours. De même, la protection des ongulés (cerfs élaphe, élans, etc.) l'a longtemps emporté sur la protection de l'ours dans l'allocation des fonds associés à la gestion de la faune sauvage. C'est encore un problème aujourd'hui que l'on retrouve jusque dans la formation des personnels qui travaillent dans le domaine de la gestion de la faune sauvage.

¹ L'ours grizzly (*ursus arctos*) est surnommé ainsi car, comme pour tous les ours bruns, son pelage présente un dégradé de blond, brun et noir ou un mélange des trois. L'extrémité des poils de son pelage a souvent une teinte grise ce qui lui vaut son nom (en anglais *grizzle* est une perruque de cheveux gris). Ce surnom lui a été donné pour le différencier de l'autre espèce d'ours vivant en Amérique, l'ours noir (*ursus americanus*).

Les conflits entre la protection de l'ours et l'agriculture dans le Montana se poursuivent de nos jours lorsque les ours descendent dans les plaines agricoles.

Mais les choses vont mieux depuis une vingtaine d'années, grâce à une prise de conscience collective. Les autorités ont peu à peu compris que, pour progresser, il faut des gens capables de faire office de médiateurs, capables de reconnaître les valeurs du monde rural et de gagner la confiance des éleveurs, des gens capables de boire le café, de faire des visites amicales, d'entretenir des relations de voisinage avec ceux qui vivent quotidiennement dans les territoires à ours...

Dans le Montana, il y a aujourd'hui 6 personnes qui travaillent de cette façon. Ce sont tous des agents officiellement mandatés. Ils sont biologistes de formation, ont une personnalité adaptée à leur travail, de l'humilité et une façon d'être en accord avec les valeurs rurales. La fonction de médiateur est très particulière et on ne l'apprend pas à l'Université. Il faut à la fois connaître la biologie de l'ours et pouvoir entretenir des contacts durables avec la population. Cette capacité de créer et d'entretenir la relation avec les locaux est essentielle.

Aux Etats-Unis, le droit de propriété est une valeur fondamentale et, dans le Montana, la propriété privée représente 7 à 10% de sa superficie.

Les ranchers possèdent des propriétés dont la taille est souvent plus grande qu'un petit pays : du coup, si l'on ne s'entend pas avec les propriétaires locaux, on perd le contact avec des habitats à ours, parfois pendant plus de 50 ans, parce que ces habitats sont situés sur des propriétés privées. Si on ne trouve pas les moyens de travailler avec les propriétaires privés, on ne peut rien faire sur leurs terres pour la protection des ours.

Des ONG mènent dans l'Ouest une importante politique de maîtrise foncière (achat de terres) pour la protection de l'ours : ainsi, récemment, Nature Conservancy of Montana, avec le soutien du siège national de cette ONG qui est majoritairement financée à la fois par des dons de grandes entreprises (corporate funds) qui bénéficient ainsi d'une exonération fiscale, et par des subventions de l'Etat fédéral, a acheté pour 80 millions de dollars de terres (30 square/miles) à la compagnie Plum Creek Timber (le plus grand propriétaire forestier privé des USA).

Ces politiques visent spécifiquement les habitats propices à l'ours : c'est une politique d'achat sélective. Ainsi, ce sont les zones à haute valeur biologique pour l'ours comme des corridors (couvert forestier) ou des zones de nourrissage de printemps qui sont achetés, puis éventuellement revendus ultérieurement à l'Etat ou à des propriétaires fonciers avec lesquels des conventions sont passées pour maintenir la protection. L'argent récupéré de cette façon permet d'engager de nouveaux achats de terres.

Cela coûte très cher de protéger l'ours : ainsi, les Etats du Montana ou de l'Idaho ne peuvent supporter seuls ces investissements. Il faut aussi, en plus des fonds du gouvernement fédéral, des soutiens venant des ONG qui mènent des actions telles que le ramassage des fruits dans les jardins afin de maintenir les ours à distance des résidences humaines et des routes pour limiter les conflits. Charles Jonkel explique qu'il s'agit de créer une zone tampon autour des habitations humaines dans lequel il n'y a pas d'ordures non protégées des ours, de fruits laissés à terre, etc. Ce type d'activité rassemble les gens (étudiants de l'Université, propriétaires de vergers, etc.) dans un travail collectif qui sensibilise la population à ce qu'il faut faire pour vivre avec les ours.

Ces relais locaux et un réseau de médiateurs efficaces sont déterminants. Il faut aussi un soutien fort de la population au niveau national. Pour Charles Jonkel, il faut une vingtaine d'années pour que les gens et les ours apprennent à vivre ensemble.

Il y a, estimés par analyse génétique, 554 grizzlys dans le Nord Est du Montana. Quant au nombre des ours noirs, il y a en a presque autant que de cerfs. Mais ce qui compte, ce n'est pas le nombre d'ours, c'est l'habitat. Il faut faire comprendre que, quand on protège un bon habitat pour l'ours (mais aussi pour d'autres espèces sauvages), on protège aussi un bon habitat pour l'homme. Il faut défendre l'habitat, et ne pas retirer l'ours de la liste des espèces en danger de disparition, car s'il en était exclu, la défense de son habitat par acquisitions foncières pourrait coûter, en estimation pour 1 seul ours, 8 ou 9 millions de dollars.

Charles Jonkel explique que la communication auprès du grand public mené par la Great Bear Foundation s'appuie sur la culture indienne traditionnelle dans laquelle l'ours a une très grande importance : c'est aussi une façon de maintenir cette culture vivante aujourd'hui. Le « Bear Honoring » est une fête annuelle de printemps qui participe de cette communication culturelle.

Jamie Jonkel, biologiste, médiateur avec les populations locales –et par ailleurs fils de Charles Jonkel- intervient ensuite en complément de son père.

Il explique que la faune sauvage est plus importante aujourd'hui dans le Montana qu'il y a cent ans : il y a plus de loups, d'ours, d'ongulés etc. La protection de l'ours ou du loup a engendré la limitation du développement économique sur les territoires de leur habitat. Il reste donc de grands espaces sauvages. Pourtant, le meilleur de ces espaces (près des rivières et des lacs) est aussi occupé par les hommes. Or, c'est dans ces zones très riches en ressources alimentaires que les ours et les ongulés vont préférentiellement, et le fait que ces territoires aient été aménagés les rend encore plus attirants pour les ours ! L'habitat de l'homme risque de devenir l'habitat préférentiel de l'ours ; le problème est donc de laisser la vie sauvage utiliser cet habitat, mais sans laisser les ours engendrer des conflits avec les hommes.

Ainsi, il y a, en ce moment, 4 à 5 couguars aux abords de la ville de Missoula, 10 à 12 ours noirs qui ont fait leur tanière dans les environs immédiats, et 2 ou 3 loups qui rôdent dans le périmètre. On trouve aussi 2 ou 3 orignaux, beaucoup de coyotes et lynx bobcat, des centaines de cerfs à queue blanche.

Il y a, dans le Montana, un programme sur les dégâts de grand gibier (financé par les permis de chasse et, au niveau fédéral, par la taxation de la vente des armes à feu), tels que les cerfs élaphe, etc, qui prend en compte les dommages sur les clôtures et les haies dans les ranchs, ou les tensions suscitées par la compétition sur les pâturages avec les troupeaux domestiques. Ce programme a permis aux agents qui travaillent sur l'ours d'entretenir un rapport privilégié avec les propriétaires, car ce fonds pour les dégâts de grand gibier sert aussi pour la gestion des ours (à hauteur de 7000 dollars/an/technicien).

Il y a six techniciens à l'échelle du Montana spécialisés sur les ours : achat de matériel pour les clôtures, électrification des clôtures, construction de protection autour des décharges... Pour protéger les moutons, on utilise des parcs de nuit, des bergers, des chiens de protection et des lamas. Ces techniciens travaillent aussi bien avec de nombreuses ONG qu'avec des agences gouvernementales (USFW...) et le ministère de l'agriculture pour obtenir des fonds supplémentaires pour des projets spécifiques.

Ils travaillent enfin en dernier recours avec l'ADC (Animal Damage Control) du ministère de l'agriculture : cette agence ne fait pas de travail préventif, mais prélève les prédateurs qui attaquent les troupeaux domestiques. Ces opérations de prélèvement coûtent cher au Montana.

13 h 30 Rencontre avec le maire de Missoula Visite du Boone and Crockett Club

MISSOULA

John ENGEN, maire

Jodi BISHOP, Boone and Crockett Club

Comme tous ses confrères, le maire de Missoula est confronté aux problèmes de cohabitation, notamment quand les ours dévient de leur habitat traditionnel pour descendre dans les plaines. Même si certaines personnes ne sont pas contentes des ours, ce sont souvent les mêmes qui les attirent en jetant leurs déchets n'importe où.

Pour lui, le dialogue, la recherche de compromis, le partenariat entre les acteurs sont essentiels, ainsi que l'éducation du public. La mise en place de moyens compensant les pertes individuelles est nécessaire, avec de gros efforts.

Cependant, il note un soutien majoritaire de la municipalité et de la population à la présence des ours. Les gens qui viennent habiter Missoula se sont imposés des contraintes pour supporter la vie sauvage et c'est pourquoi il faut les accompagner.

Par ailleurs, le maire n'a pas de responsabilité juridique au niveau sécuritaire pour les animaux protégés : cette responsabilité échoit à l'Etat.

La part du tourisme dans l'économie locale est très importante : 10 millions de personnes visitent le Montana chaque année ; c'est une industrie qui rapporte plusieurs milliards de dollars et chaque grizzly peut être valorisé à 500 000 USD par an.

Fondée en 1887 par Théodore Roosevelt, l'association Boone and Crockett Club est une ONG constituée de chasseurs sportifs et conservationnistes, et comportant des personnalités influentes pour sauvegarder la nature, et qui a été à l'origine des premières lois de protection. Elle est maintenant orientée vers l'acquisition et la conservation des terres (espaces naturels) et des habitats, notamment pour l'ours. Les données morphométriques sur les trophées anciens conservés et répertoriés par l'association permettent de mieux connaître l'état des populations que l'on protège.

14h 30 Visite de la Vital Ground Foundation MISSOULA

Gary WOLFE, directeur ; Kiffin HOPE ; Shannon FOLEY

La Vital Ground Foundation est une ONG qui reçoit des fonds d'environ 15 pays étrangers, en plus des Etats-Unis et qui est également soutenue par des stars hollywoodiennes. En effet, cette association a été créée en 1990 par Doug et Lynne Seus, qui avaient recueilli jeune, l'ours brun Bart, le « héros » du film de Jean-Jacques Annaud « L'ours » et d'autres longs métrages américains et internationaux, et qui l'avait dressé.

Elle fonctionne avec 500 000 dollars de fonctionnement par an, 6 salariés et 1 million de dollars en financement d'action.

Elle travaille beaucoup avec les propriétaires fonciers. Dans le Montana, la plupart des habitats d'ours se trouvent sur des terres publiques, mais certains habitats importants sont sur des terres privées.

Les actions menées visent à acquérir la maîtrise foncière de ces habitats importants pour les ours :

- soit par achat des terres,
- soit par des contrats de conservation (conservation agreement),
- soit par « conservation easement », c'est-à-dire par le fait d'acquérir des droits sur des terres sans les acheter afin de limiter toute action pouvant conduire à la disparition de l'habitat (ces droits sont acquis, soit par donation contre exonération fiscale, soit achetés au propriétaire).

Il est pour cette association essentiel de travailler avec la population, car sans soutien des locaux, de ceux qui vivent sur ces terres, qui y travaillent ou y passent leurs loisirs, il n'est pas possible de protéger les ours. La Fondation mène ainsi des actions de sensibilisation auprès des propriétaires qui peuvent modifier leur pratiques (ramassage des fruits, des carcasses, attention aux ordures pour les collectivités, etc.) pour apprendre à vivre avec les ours.

Il est vrai que de nombreuses ONG se recoupent dans leurs missions de conservation, mais il n'y a pas de redondances, car chacune se concentre sur un point particulier, et un bon partenariat existe entre tous. Il y a beaucoup de contacts et d'information réciproque entre les organisations, mais avec des spécialisations : la Great Bear Foundation est très spécialisée dans l'éducation, les campagnes médiatiques, la sensibilisation de l'opinion ; la Vital Ground Foundation est spécialisée dans les habitats et d'autres groupes le sont plutôt dans la recherche. Il y a aussi des partenariats entre les différentes ONG.

15 h 30 Visite de la Rocky Mountain Elk Foundation

MISSOULA

Casey DOWELL

La Rocky Mountain Elk Foundation est une ONG créée en 1984 par quelques chasseurs, qui voyaient se réduire les habitats à cerfs, pour protéger ceux-ci, ce qui profite aussi à l'ours. Elle protège ainsi 5 millions d'acres (environ 2 millions d'hectares). Elle comprend 150 000 membres à travers le monde.

La Fondation achète des terres et les donne en gestion ; elle achète aussi des droits à construire, réhabilite des terrains miniers (revégétalisation). Si son activité est en croissance, les perspectives à long terme sont incertaines en raison de la diminution du nombre de chasseurs.

La délégation a visité un bâtiment public de la Fondation (Elk Country Visitor Center) qui présente expositions, films, documentation et produits touristiques.

17 h 30 Réception de bienvenue chez Chantal DAVOINE-MOSER,

Consule honoraire de France

MISSOULA

Pierre MATTOT, Consul adjoint à San Francisco

Ronald et Chantal DAVOINE-MOSER

Charles et Jamie JONKEL ; Christopher SERVHEEN

Mardi 26 février 2008

**8 h 30 Visite du territoire de la Blackfoot Valley
et réunion sur le projet Blackfoot Challenge**

*Land LINDBERGH ; Steven KLOETZEL ; Seth WILSON
Charles et Jamie JONKEL*

Les responsables de l'ONG Nature Conservancy of Montana, dont Land Lindbergh, petit-fils de Charles Lindbergh, ont présenté à la Délégation le projet Blackfoot Challenge, sur le territoire de la rivière Blackfoot, à une trentaine de miles de Missoula..

Le projet s'appuie sur un travail collectif organisé au sein de 8 groupes de travail regroupant 400 propriétaires fonciers, 20 agences gouvernementales, 18 collaborateurs, 25 contractants en 2002-2003, avec réunions, visites et séminaires. Cette communauté locale (Blackfoot Community) s'est organisée pour mettre en place de façon collective des mesures afin de vivre avec les prédateurs. Le principe de ce travail avec la population est de ne jamais placer l'ours avant l'éleveur.

Du fait de la recolonisation progressive naturelle par les grizzlys vers le Sud depuis Glacier National Park et vers le Nord à partir de Yellowstone, l'objectif poursuivi est de repeupler toute la zone entre ces deux parcs dans l'espoir de reconstituer une large population susceptible de devenir chassable à terme. Cela a permis de rassembler aussi bien des éleveurs que des chasseurs autour de ce projet.

Le travail de ce groupe repose sur une constante concertation et sur la recherche en commun de nouveaux financements. Les objectifs qui ont émergé en commun relèvent de la prévention des conflits avec les ours, de la sécurité des personnes et de l'amélioration générale du mode de vie des ranchers (aménagement des exploitations, construction de systèmes d'irrigation plus performants etc. et pas seulement des aménagements liés à l'ours). Une politique de maîtrise foncière a également été engagée par l'ONG (voir supra).

L'inventaire et cartographie par GPS des habitats à ours et des sites de conflits potentiels (ruchers, troupeaux...) permet d'identifier le travail prioritaire à faire avec les éleveurs et propriétaires qui sont sur ces sites en s'appuyant à la fois sur les savoirs locaux et sur le savoir des experts.

Il existe aussi un réseau mis en place entre les habitants avec dans chaque zone une personne référente pour identifier les ours à problème et intervenir de façon réactive (jusqu'au prélèvement).

L'accent a été mis sur la gestion préventive : éliminer tout ce qui peut attirer les ours, et sur la sécurité humaine : les réactions sont évidemment vives si trop d'attention est portée à l'ours et pas assez à l'homme. Les habitats prioritaires pour les ours ont été identifiés avec les propriétaires de ranches.

Un de grands problèmes a été de gérer les carcasses d'animaux, 300 à 400 chevaux morts de mort naturelle par an : un programme de ramassage et de traitement a été mis en place. Une importante communication a été lancée avec écoles et les fermiers. Des ours trop proches des charniers ont dû être éliminés.

Le traitement des carcasses d'animaux domestiques, et sauvages (2 ou 3 cerfs par jour) tués sur la route se fait par compostage par strates de copeaux de bois et de carcasses, avec traitement séparé des carcasses d'animaux domestiques et sauvages. Il faut une semaine de fermentation pour 1 cheval. La température atteint 180°C. Le compost n'est pas utilisé en agriculture, mais incinéré en raison de la crainte d'ESB. Une enceinte électrifiée entoure le site de traitement et empêche les ours de se rapprocher. Il est interdit au public.

14 h Réunion sur la gestion des populations d'ours aux Etats-Unis et au Montana

MISSOULA

Christopher SERVHEEN, Responsable de la restauration de l'ours grizzly

United States Wildlife and Fish Service (USWFS)

Michael MADEL, Montana Fish and Wildlife and Parks

John WALLER, responsable de la gestion des ours du Glacier National Park

Le *Glacier National Park*, à la frontière canadienne, a été créé par le Congrès en 1910, sur 4100 Km². Il reçoit 1,5 à 2 millions de visiteurs par an. Ce parc abrite la plus forte densité de grizzlys d'Amérique du nord, avec 6 à 7 pour 100 Km² et 6 ou 7 ours noirs pour 1 grizzly.

Le plan de gestion des ours du parc a trois objectifs majeurs :

- assurer la conservation à long terme du grizzly,
- remplir les missions des parcs nationaux,
- minimiser les conflits entre les ours et les hommes.

La gestion des ours, c'est d'abord la gestion des hommes : l'éducation est la première priorité. Le plan repose donc sur l'éducation du public ; la gestion des poubelles et de la nourriture ; la gestion réglementaire (police, amende, contrôle) ; la gestion des ours.

Le problème principal est lié aux activités récréatives de camping : tout visiteur ou campeur qui nourrit un ours ou abandonne de la nourriture reçoit une amende ; s'il y a beaucoup d'ours, on signale ; on peut aussi fermer les chemins, notamment en présence d'une carcasse, pour assurer la tranquillité. A l'extérieur des limites du parc, on sécurise les poubelles non protégées et on surveille les dommages aux propriétés privées.

La capture des ours à problème et leur relâcher (sur site) est une technique d'éducation de l'ours. Il y a deux grandes techniques de relâcher :

- « hard release » (avec effarouchement : chiens de Carélie, tirs d'effarouchement)
- « soft release » (sans effarouchement).

Le principe est d'observer l'évolution du comportement des ours à problème, en essayant d'inverser la tendance à la familiarité et la dépendance. Quand cela ne suffit pas pour les ours « habitués » aux sources de nourriture non naturelle, agressifs vis-à-vis de l'homme ou devenus familiers, ces ours sont éliminés, car ils ont une tendance à aller de plus en plus loin dans ce type de comportement.

Sur 100 permanents et 300 saisonniers d'été, 1 permanent et l'équivalent de 8 saisonniers s'occupent à plein temps de l'ours au parc national des Glaciers.

En contrebas de la zone des Montagnes Rocheuses qui va du Montana à l'Alberta, au Canada, le *Rocky Mountain Front*, se trouve un important élevage extensif bovin et ovin.

Dans ce territoire où la Prairie rejoint les Rocheuses, les grizzlys, qui hibernent haut en montagne, descendent au moment de mises bas du bétail : on compte ainsi 5 à 6 attaques sur veaux sur 20 000 têtes et 30 à 40 moutons par an sur 10 000 animaux. Il y a, à cette période, de nombreuses pertes naturelles liées au vêlage et les grizzlys viennent ainsi se nourrir sur les carcasses senties depuis une longue distance (plus de 20 km).

On constate aussi des attaques de ruchers, des saccages de poubelles, des destructions de silos à grains, des dégâts sur les récoltes, d'autres dégâts aux propriétés privées et aux jardins, et des destructions de sites de camping.

Auparavant, les conséquences de ces conflits se soldaient par l'élimination des ours, mais ces conflits ont fortement diminué depuis la mise en œuvre du programme de restauration dans les années 80, en collaboration avec les communautés locales. L'objectif de ce programme est de développer des mesures en vue de maintenir la population de grizzlys dans la région.

Il repose sur une cartographie des zones d'habitats à haute importance biologique pour les ours et a permis de mettre en place des techniques de prévention :

- clôtures électriques -8000 V- fixes autour de tous les ruchers (pas d'attaque depuis 3 ans) et mobiles autour des zones de couchage des moutons (12 000 USD /an au total),
- ramassage du bétail mort pour mettre les cadavres dans des zones interdites au public ou les disperser de façon aléatoire pour simuler une mort naturelle de faune sauvage,
- mise en place de systèmes de protection pour les ordures,
- éducation des campeurs sur la façon de rendre leur nourriture inaccessible aux ours, avec l'adoption de standards désormais obligatoires (nourriture suspendue à 100 yards des tentes, foyer de cuisson à 100 yards aussi),
- utilisation de chiens de protection Patou et Athabasca, et de Carélie pour effaroucher les ours afin de les rendre plus craintifs,
- capture des ours qui posent des problèmes et relocalisation (à courte distance : 30-40 miles) : ces ours sont alors équipés de colliers émetteurs.

Il y a enfin un système d'indemnisation pris en charge par l'ONG « *Defender's of Wildlife* » - « Défenseurs de la vie sauvage » -, alimentée par des fonds privés, qui rembourse les animaux prédatés au prix du marché (600 500 USD/an de dommages). Les dommages collatéraux et mortalités douteuses sont mentionnés dans le rapport d'investigations pré indemnisation. En cas de doute, on fait appel à une agence fédérale comportant des biologistes, pour une expertise conjointe fédéral-Etat. Malgré au départ des refus de principe de certains éleveurs d'être indemnisés, la majorité d'entre eux s'y sont maintenant ralliés.

Le résultat de ce programme, mis en œuvre de façon continue, malgré une résistance et des conflits très importants, c'est qu'il y a plus de grizzlys dans cette région qu'il y a 20 ans.

Les modalités de gestion d'une petite population d'ours –donc intéressant particulièrement les Pyrénées- a ensuite été présentée à la Délégation. Situées à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, les *Cabinets Mountains* contiennent un noyau d'une dizaine d'individus. La présentation a porté sur la population de Selkirk (10 ours).

La stratégie adoptée pour augmenter la population consiste à combiner trois mesures sur la population de Selkirk :

- à court terme, renforcer la population (femelles sub-adultes) : 4 individus, âgés de 3 à 5 ans, ont été introduits, venant de 150 Km ;
- à long terme, agir en vue de réduire la mortalité (prévention des conflits, des accidents liés à des rencontres avec l'homme ou aux accidents de la route) : c'est ce qui a le plus d'effet ;
- susciter une connectivité avec d'autres noyaux de populations, ce qui réduit le plus efficacement le risque d'extinction.

Pour une population de 1 à 50 individus, la gestion doit être intensive :

- contrôle de la mortalité,
- contrôle intensif des conflits,
- communication importante avec le public,
- opération de renforcement de population,
- développement de la connectivité entre les habitats.

Ces petites populations répondent lentement à ces mesures de gestion : le changement prend beaucoup de temps (plus de 20-30 ans). Mais la courbe décolle au delà d'un seuil entre 50 et 100 individus. D'où la difficulté considérable de la période de gestion intensive qui implique la combinaison de toutes les actions énumérées ci-dessus en même temps. Le simple renforcement de la population ne suffit pas pour faire la différence, pas plus que le contrôle de la mortalité à lui seul. Ce qui est décisif, c'est la simultanéité de ces mesures.

Au-delà de 150 individus, c'est l'éducation du public et le contrôle de la mortalité qui font l'essentiel et l'accroissement est rapide si le contrôle de la mortalité est acquis.

Il n'y a pas ici trop de conflit avec le bétail, mais la cause principale de mortalité est le braconnage (plus du tiers de la mortalité) et les conflits liés au pillage des ordures par les ours. Le suivi des mortalités permet de cibler les actions de prévention.

Le principal problème est la rurbanisation qui amène les gens à construire dans des zones qui sont des habitats à ours. Dans les zones où la densité humaine est trop importante, il y a une limite sociale à la présence de l'ours et c'est pourquoi on peut affirmer que la restauration de la population d'ours n'est pas un problème biologique, c'est un problème social.

Dans les opérations de réintroduction, il ne faut pas aborder les gens sur leur position (pour ou contre les ours), mais s'appuyer sur leurs intérêts : les gens veulent la sécurité, pouvoir chasser sans contrainte, ou continuer des activités récréatives de nature sans danger, et que les ours ne menacent pas leur emploi ; et c'est aussi ce que veulent les autorités. Lorsque le sujet est abordé de cette façon, on détermine un terrain d'entente commun parce qu'il n'est de l'intérêt de personne que les gens perdent leur emploi ou se sentent menacés par les ours. Dans le cadre défini par la loi de protection des espèces en danger d'extinction (ESA) qui fonde l'action de restauration, il faut chercher à trouver des moyens d'organiser la coexistence.

16 h Rencontre avec des représentants élus du Comté de Missoula

MISSOULA

James McCUBBIN, procureur adjoint du Comté

Larry ANDERSON, Jean CURTISS, Bill CAREY, commissaires du Comté

Patrick O'HERREN, chargé des affaires rurales

Le Comté de Missoula fait 2600 miles carrés et compte 108 000 habitants, en progression annuelle de 3%, soit 30 000 personnes en plus dans les 30 prochaines années.

Il y a les mêmes espèces animales qu'il y a 200 ans. Tous ces animaux ont une présence importante dans le paysage. L'ours était là en premier, il a le droit de rester là.

Beaucoup de gens s'installent à Missoula, notamment du fait de la qualité de la vie sauvage, et veulent construire là où il y a l'ours : c'est pourquoi des règlements existent pour l'interdire. On essaye de regrouper l'habitat : récemment, les élus du Comté ont mis 10 millions d'USD pour racheter des droits à lotir en terrain privé, pour une protection pérenne : 1 million USD a été dépensé en 1 an.

A côté de cette action des pouvoirs publics, des gens fortunés achètent des lots de terre et en mettent une partie en protection, obtiennent une exonération d'impôts correspondant aux plus-values de lotissement abandonnées.

Dans la Swan Valley voisine, une zone corridor d'une chaîne de montagnes à une autre pour les grizzlys est reconnue et les gens sont dissuadés d'y construire. Beaucoup d'efforts sont employés à éduquer les gens qui vivent dans ces zones, éviter tout ce qui attirerait les ours, jusqu'aux mangeoires d'oiseaux, et notamment les déchets et les fruits.

Les autorisations de construire relèvent d'une commission du Comté. Les autorisations de lotir sont refusées dans ces corridors. Si le développement n'est pas contrôlé, il y a destruction d'habitats d'ours. Si le régime d'autorisation n'existait pas, il y aurait beaucoup plus de conflits avec la faune sauvage. Cette fonction de l'administration fait l'objet de recours judiciaire de la part des particuliers. Il n'y a pas d'expropriation, mais possibilité d'échange.

Dans la gestion des conflits, les conflits se terminent presque toujours par la mort de l'ours. Ou les ours déplacés reviennent. Ils ne recherchent pas le conflit, sauf quand ils perçoivent que l'espace est restreint.

Les ours marqués permettent d'identifier les zones corridors, et prévenir les conflits dans ces zones critiques.

Des lois sévères encadrent aussi la chasse.

L'ours est un facteur positif pour le tourisme saisonnier.

Le mouton a fortement diminué dans le Montana, par rapport au passé, et il remonte un peu. Il y avait beaucoup de moutons dans les années 1930, le pâturage était facilité par les feux de forêt. Le mouton utilisait des endroits éloignés qui ne sont plus utilisés. Il y avait peu de grizzlys à cette époque et l'élevage du mouton incitait à la destruction des prédateurs

Mercredi 27 février 2008

transfert de la délégation vers le parc national du Yellowstone



Jeudi 28 février 2008

**Réunions au quartier général du parc national du Yellowstone
MAMMOTH HOT SPRINGS**

*Chris LEHNERTZ, adjointe du Superintendant
Kerry GUNTHER, responsable des ours au sein du parc
Al NASH, chargé de communication*

La superficie du parc national du Yellowstone (près de 9 000 km²) est égale à celle de la Corse. Il est situé sur un haut plateau, à une moyenne de 2400 mètres d'altitude, avec un climat montagnard. 80 % de sa superficie est recouverte par la forêt. Il s'étend à cheval sur trois Etats, principalement le Wyoming, et aussi le Montana et l'Idaho.

Il a reçu près de 3 millions de visiteurs en 2005. Célèbre pour ses phénomènes géothermiques (geysers), il abrite aussi de nombreux grands mammifères (loups, ours, bisons, pumas, wapitis,...) qui constituent l'autre raison de son attractivité.

Il a été fondé en 1872 : c'est le premier parc national créé aux Etats-Unis et dans le monde. Il est géré, comme les autres parcs nationaux, par le National Park Service (NPS), qui dépend du ministère américain de l'Intérieur.

Au-delà du parc, il faut considérer, pour la gestion des animaux, et notamment de l'ours, l'« écosystème Yellowstone », qui déborde de ses frontières sur le Wyoming et l'Idaho. On compte 600 ours dans l'écosystème Yellowstone.

Depuis sa création, il y a eu beaucoup de conflits entre l'ours et l'homme. Dans les années 1890, les ours noirs et les grizzlys fréquentaient les poubelles d'hôtels et mendiaient. Le parc avait été créé pour les geysers, mais l'ours est devenu aussi une attraction.

Les gens attiraient les ours pour faire de belles photos. Les ours nourris devinrent plus gros et, certains jours, jusqu'à 3000 personnes étaient rassemblées à certains endroits pour les observer à proximité. De ce fait, attaques et blessures furent nombreuses et, de 1931 à 1969, près de 50 ours ont chaque année attaqué des personnes et près de 150 causaient des dommages aux biens.

On a donc organisé reprise et déplacement d'ours. Mais déplacer un ours est délicat et il a fallu en éliminer ou en mettre en zoo : environ 3 grizzlys et 25 ours noirs par an.

En 1970, un nouvel objectif a été fixé : maintenir des populations viables de grizzlys et d'ours noirs, en faisant en sorte que les ours retournent à leur subsistance naturelle pour réduire les incidents ours/homme. En 1975, l'ours a été mis sur la liste des espèces en voie d'extinction.

30 ans plus tard, la population d'ours de Yellowstone s'est redressée sur le plan biologique et vivre avec le grizzly tout en permettant des activités récréatives est aujourd'hui effectif car on a écarté les sources d'alimentation humaine et réduit les dommages aux biens.

L'un des points majeurs de ce plan d'actions est donc l'éducation du public pour éviter les contacts : nourrissage interdit, rendre inviolable les conteneurs de déchets, aménagement, sur les aires de camping, de dispositifs avec cordes et poulies pour suspendre la nourriture - même si, de temps en temps, un ours apprend à couper les cordes ! -.

De fait, si les « bouchons » routiers liés à l'observation d'ours (« bear jam ») sont passés de 100 en 1990 à 919 en 2004, le nombre de conflit grave est faible. Malgré les précautions, et en rapport avec le nombre d'ours présents, il y a 1 accident par an, 4 morts d'hommes depuis la création du parc, mais 5 accidents mortels par bison sur la même période (environ 4 700 têtes).

Avec ces mesures, il y avait moins d'ours visibles le long des routes du Yellowstone et les visiteurs se sont plaints. On a donc changé la politique de gestion des espèces wapiti, bison, truite, pour apporter plus de nourriture aux ours. Les jeunes wapitis sont une source de nourriture importante au printemps. En 1975, on a réintroduit le loup qui régule le wapiti (de 20 000 à 8/9 000 aujourd'hui), l'ours prend les proies tuées par le loup, et cela évite le surpâturage. La pêche à la truite est autorisée, mais « no kill » : la population de truite augmente et va frayer dans les ruisseaux où l'ours la capture. Les loups ont fait revenir la population de cerfs à 8 000 ou 9 000

Des zones du parc sont temporairement fermées à la fréquentation : annuellement au printemps, les rivières de fraie des truites ; au cas par cas, les sites où bisons et wapitis viennent mourir, surtout près des geysers .

Dans le parc, l'élimination d'ours était de 3 par an avant 1970, 4 dans les années 70, 1 en 1980 et actuellement, on en a éliminé 1 seul en 5 ans . L'ours à problèmes (maintenant celui qui va régulièrement aux tentes et campings) est normalement tué, mais il peut être aussi déplacé et équipé. 1/10 des grizzlys sont équipés d'émetteurs, avec 2 types d'émetteurs selon ce que l'on recherche. Les ours suivis sont répartis dans les différents secteurs du parc.

L'ours mâle adulte du Yellowstone a une nourriture carnée à 78% -la femelle adulte à 45%-, et prend les proies des loups, alors que l'ours du parc national des Glaciers, où la pluviosité est plus forte et la végétation plus riche, est végétarien à 90%. L'alimentation carnée des ours du Yellowstone comprend ongulés –ce sont des animaux morts naturellement, souvent aux sources chaudes-, des proies faciles de très jeunes cervidés, mais aussi des cerfs adultes au brame pris par de gros ours-, truites, insectes ; et la végétale : racines et tubercules, fruits, feuilles. Il faut noter que la fécondité des ourses a augmenté avec l'augmentation d'ongulés proies.

Le seul parc national ne représente que 40% de la surface occupée par les grizzlys dans l'écosystème Yellowstone. La population a cru linéairement de 138 en 1978 à 425 en 2004. Ils occupaient 15 400 km² dans les années 1970, 34 000 depuis 2000.

La population d'ours de l'écosystème Yellowstone est considérée comme viable, supérieure à 500, bien que certains généticiens disent qu'il faudrait 2000 individus. Si la chasse était restaurée, il faudrait stabiliser la population à 500 ours minimum, parc compris.

Alors que seulement 6% des conflits sont en zone parc –où il y a une réglementation et des budgets spécifiques et en plus du travail associatif et bénévole-, la majorité d'entre eux concerne les terrains privés de l'extérieur : c'est là que les enjeux sont les plus importants. Des ours qui sont sortis du parc ont été tués par des éleveurs de vaches et de moutons (l'écosystème Yellowstone comporte 10 000 à 20 000 moutons).

Le vrai problème est l'aire de distribution qui s'étend, atteint des zones où les gens ont perdu l'habitude des prédateurs. Il faut tout recommencer à zéro avec eux, car enfants, animaux de compagnie, bétail posent problème.

Hors parc, l'ours est suivi par une structure et plusieurs équipes, dont le parc national. Dans le Wyoming, l'administration fédérale travaille avec des ONG, là où il faut protéger des habitats vitaux pour l'ours.

On déplace les ours prédateurs de moutons, et on installe des protections avant qu'ils reviennent. Des ONG aident les bergers et les remplacent pour la garde des moutons. Certaines ont proposé à des fermiers de racheter leurs propriétés. Indemnités et clôtures électriques de parcage nocturne sont financées par l'Etat du Montana.

Le coût de la gestion ours dans le parc : 7 personnes sur 80 rangers, et des gardes saisonniers a représenté 600 000 à 800 000 USD/an.

Vendredi 29 février 2008

11 h Rencontre au Secrétariat d'Etat du Montana

HELENA

Brad JOHNSON, Secrétaire d'Etat

Ralph PECK, adjoint

Pierre MATTOT, Consul adjoint à San Francisco

Chantal DAVOINE-MOSER, Consule honoraire à Missoula et Ronald MOSER

Séverine MURDOCH, Consule honoraire à Dubois - Wyoming

Bert et Peggy GUTHRIE, éleveurs

Le Secrétaire d'Etat –l'équivalent d'un Ministre de l'Intérieur- salue la Délégation et la remercie de sa visite. Il présente l'Etat du Montana et indique que son économie traditionnelle demeure l'agriculture et l'élevage. Son PIB est diversifié : 50% d'industrie, 30% d'agriculture, 20% de tourisme.

Dans les recettes fiscales de 2007, un surplus de 3 milliards d'USD est dû à l'extraction du pétrole et du gaz. S'il n'y a pas de conflit pétrole/tourisme, c'est parce que les principaux gisements de pétrole sont dans le nord-est, qui n'est pas touristique. S'il y en avait dans les Rocheuses, de graves conflits se feraient jour.

Il témoigne d'une situation mixte et en évolution entre une économie traditionnelle propre à cet Etat rural et une économie nouvelle comme le tourisme, en plein essor.

Il rappelle que le grizzly a été réintroduit dans les années 70. L'Etat comportant de vastes territoires, le partage entre élevage et vie des grands prédateurs en est facilité. Cependant, il y a des conflits et sa position est modérée : on ne peut pas retourner dans le passé où on tuait des ours et s'il y avait moins d'ours, il y aurait un peu moins de touristes.

Pour autant, l'effectif actuel de grizzlys lui paraît suffisant, pour éviter plus de contraintes. L'ours fait surtout débat dans le milieu agricole, alors que la population est à 70% pour.

Il faut discuter sans aspect émotionnel, ce qui conduit souvent à de mauvaises politiques.

Le couple d'éleveurs présents, en retraite, exploitait 10 000 acres, dont 3000 acres loués à l'Etat. Il possédait 2000 moutons et affirme en avoir perdu 30% par prédation, principalement du grizzly. Il a pratiquement abandonné cet élevage, avec 250 têtes.

Il estime que la protection contre l'ours sur sa propriété privée n'est pas de sa responsabilité, mais du ressort de l'Etat et des contribuables. Il a toujours refusé les indemnités des ONG : accepter leur argent, c'est accepter l'ours. L'éleveur qui loue des terres à l'Etat doit assumer le risque de prédation et la protection sur les terrains de l'Etat. Il est pour lui facile d'être pour l'ours quand on n'est pas propriétaire.

Il estime que les bisons de Yellowstone transmettent des maladies aux bovins domestiques, mais qu'ils sont heureusement éliminés quand ils sortent des limites du parc.

Dans les 35 dernières années, la population agricole a beaucoup décliné et il le déplore. Les éleveurs ont peu de subventions, les subventions fédérales allant aux céréales pour maintenir

des prix bas dans l'alimentation, depuis F-D. Roosevelt. Il faut noter que les prix du blé ont récemment augmenté, mais les charges aussi.

18 h 30 Réunion de synthèse

MISSOULA

Christopher SERVHEEN

En guise de conclusion de ce déplacement aux Etats-Unis, Christopher Servheen – qui connaît bien les Pyrénées pour y être venu en mission d'expertise pour l'Etat français, a présenté à la Délégation quelques recommandations pour la gestion de la petite population française d'ours :

- isoler quelques territoires-cœurs de fréquentation régulière de l'ours de l'élevage et d'un minimum de dérangement humain. Ces zones devraient être au minimum 2 à 3 fois la superficie nécessaire à une femelle et sécurisées au sein de chacun des noyaux souhaités pour les ours.
- protéger les moutons dans ces zones par des clôtures électriques pendant la nuit et les accompagner grâce à des bergers et des chiens pendant la journée. Si les éleveurs ne l'acceptent pas, il n'y a pas de raison de les indemniser pour les pertes qu'ils subissent.
- s'accorder avec les éleveurs pour des mesures de protection et des conditions identiques dans les zones entourant ces cœurs de fréquentation des ours.
- chercher à reconnecter les deux noyaux de population des Pyrénées, pas obligatoirement de façon continue, mais en les considérant ensemble comme une « métapopulation » fonctionnant avec des liaisons occasionnelles entre les noyaux.

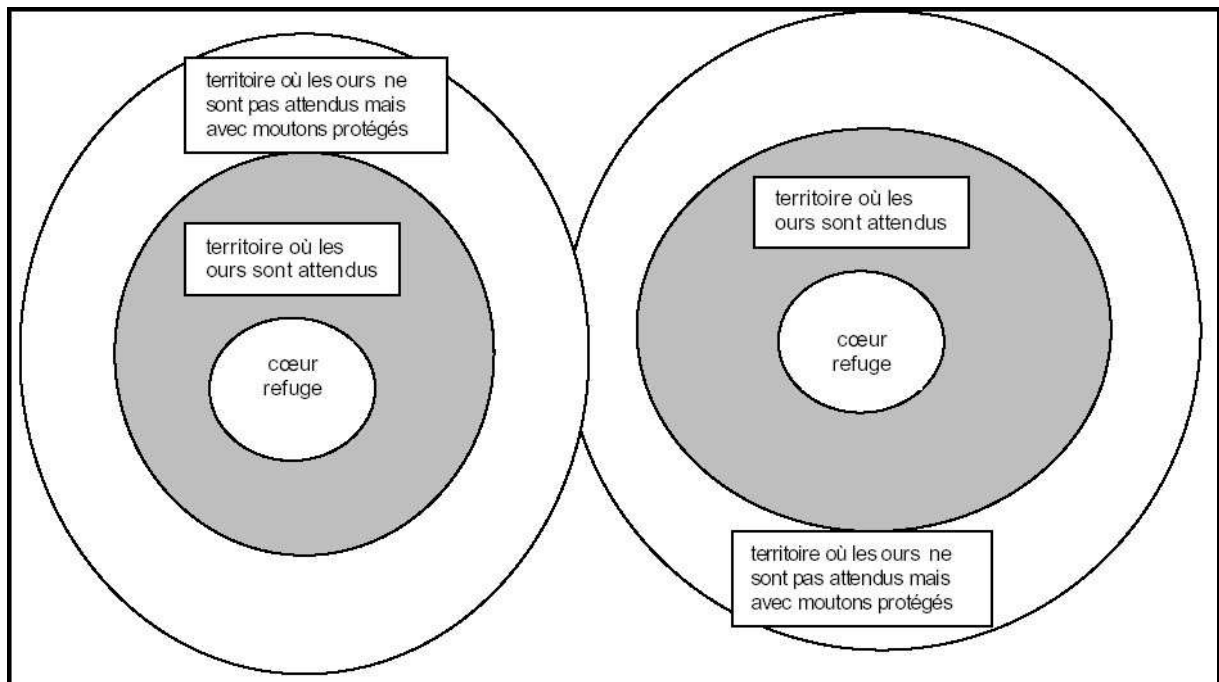
Il lui paraît en tout cas impossible de maintenir des ours au voisinage des troupeaux sans clôture électrique la nuit, et bergers et chiens le jour. Le mouton est une proie trop facile pour l'ours, c'est comme un bonbon pour un enfant et il va l'attaquer inévitablement si le mouton n'est pas protégé.

C'est pourquoi il ne faut pas introduire d'autres ours, tant qu'on n'a pas réglé la situation du mouton. Il faut sécuriser les zones à moutons, obtenir l'accord des éleveurs et des bergers pour cette sécurisation et conduire ces actions pendant 5 ans au moins.

Le schéma suivant présente trois zones de gestion : les ours des territoires-cœurs constituent l'objectif premier de gestion et les autres usages de l'espace viennent après.

- S'il y a un conflit dans ces zones, il doit se résoudre en faveur de l'ours ;
- S'il y a un conflit dans les zones situées en dehors de ce cœur, mais où les ours peuvent venir, il peut se résoudre, soit en faveur de l'ours, soit en faveur de l'éleveur, en fonction du problème ;
- S'il y a un conflit dans les zones où l'ours n'est pas attendu, il est déplacé ou éliminé en fonction du problème posé par cet ours et de son histoire.

Des liaisons occasionnelles entre les noyaux sont par ailleurs souhaitables dans la perspective d'une « métapopulation » fonctionnelle.



Concernant le nourrissage, Christopher Servheen estime que la consommation de carcasses n'implique pas une tendance biologique à devenir essentiellement carnivores (les ours sont omnivores) et donc à attaquer des animaux vivants.

Cependant, l'éducation d'un ours (par effarouchement, relâcher punitif, etc...) paraît impossible dès lors qu'il y a eu auparavant récompense alimentaire. C'est pourquoi, en cas de nourrissage, les carcasses doivent être disposées là où il n'y a pas d'humains et de façon aléatoire de façon à ne pas créer d'habitude, ni pour les ours, ni pour les humains.

Quand les cycles de nourriture naturelle sont complets, il y a peu de conflits, mais les années pauvres (cas de sécheresses), il peut y en avoir. Les arbres fruitiers peuvent contribuer, mais il faut couvrir toutes les saisons. Il ne faut pas oublier non plus que le sanglier et le cerf sont des compétiteurs alimentaires.

Concernant les relocalisations, à chaque fois que l'on déplace un ours (donc aussi en cas de réintroductions), on ne sait pas ce qui va arriver. Il faut combiner différentes méthodes :

- compléter l'alimentation naturelle ;
- sécuriser certaines zones ;
- ne pas tolérer un mauvais comportement d'un ours et procéder à son élimination.

La supplémentation doit se faire dans les endroits riches en ressources alimentaires naturelles, végétaux ou carcasses. Mais il faut bien sûr écarter les moutons de ces zones de nourrissage saisonnières.

Il faut avoir été clair vis à vis du public sur l'élimination des ours : un ours devenu familier est un ours condamné ; 1 fois sur 2 ou 3, un ours déplacé va être éliminé, ou va mourir car le déplacement des ours leur est parfois fatal.

Il faut capturer l'ours familier ou à problèmes avant qu'un incident n'arrive.

Ne pas remplacer l'ours défectueux éliminé, mais remplacer l'ours braconné.

En cas de réintroduction, le bon âge est 3 à 5 ans pour les femelles ; la fixation des mâles est plus difficile.

Par ailleurs, on gère une population biologique et non des individus, avec un accompagnement affectif : leur donner des noms pose un problème.

ANNEXE 6 : ANALYSE JURIDIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE VIS-A-VIS DES EXIGENCES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

La réalité des menaces pesant sur la France en cas, soit de disparition de l'ours, soit de non-réintroduction, interrogeant par là-même le caractère contraignant ou non des engagements européens et internationaux de la France vis à vis de la réintroduction de l'ours, a été fréquemment abordée par les interlocuteurs de la mission. C'est pourquoi il lui a semblé opportun de rédiger cette note, avec le concours du Service des affaires juridiques du ministère.

L'article 2 de la directive Habitats² indique : « les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer **le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable**, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire ». L'annexe II de la directive indique que l'ours (*ursus arctos*) est une espèce d'intérêt communautaire, nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC). Ces ZSC sont parties intégrantes du réseau Natura 2000.

L'article 12 indique par ailleurs que les Etats membres « prennent les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des espèces animales figurant à l'annexe IV point a) – l'ours y figure -, dans leur aire de répartition naturelle, interdisant : - toute forme de capture ou de mise à mort intentionnelle de spécimens de ces espèces dans la nature, - la perturbation intentionnelle de ces espèces notamment durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration, - la détérioration ou la destruction des sites de reproduction ou des aires de repos ».

Même si la réintroduction en vue du renforcement de la population d'une espèce n'est pas explicitement exigée par un article spécifique, ni même mentionnée dans l'article 2, elle peut être considérée comme un corollaire des dispositions de cet article visant au maintien ou rétablissement d'un état de conservation favorable puisque la population de l'ours n'est pas aujourd'hui en « état de conservation favorable », c'est-à-dire viable. Cet article 2 indique ce à quoi un Etat membre est tenu a minima. Il n'indique pas ce que cet Etat encourt s'il ne fait pas (de réintroduction). Si aucun recours -aucun pays n'a jusqu'à ce jour été condamné par l'Union européenne pour ne pas avoir réintroduit d'espèce d'intérêt communautaire- n'a été formulé envers une non-réintroduction, il n'est pas pour autant possible d'en préjuger que cela ne peut se faire, ni ne se ferait pas.

De même, l'article 6 de la Convention de Berne³ indique : « Chaque partie contractante prend les mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour **assurer la conservation particulière des espèces de faune sauvage** énumérées dans l'annexe II – dont toutes les espèces d'ursidés -. Seront notamment interdits, pour ces espèces : - toute forme de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle, - la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos, - la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente Convention » .

² Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

³ Convention du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

L'article 11 précise que « Chaque partie contractante s'engage à **encourager la réintroduction** des espèces indigènes de la flore et de la faune sauvages lorsque cette mesure contribuerait à la conservation d'une espèce menacée d'extinction...et à contrôler strictement l'introduction d'une espèce non indigène ».

Si le terme de réintroduction est ici explicite, un débat pourrait s'instaurer sur la nature du terme « indigène » : est-il synonyme d'autochtone ?, mais ce débat n'a plus lieu d'être dès lors qu'on parle d'introduction d'espèce « non indigène ».

Par ailleurs, il faut rappeler l'ordonnance du Conseil d'Etat du 9 mai 2006 rejetant la requête formée par la Fédération transpyrénéenne des éleveurs de montagne et autres aux fins d'obtenir la suspension de la « décision ministérielle en date du 13 mars 2006 de lâcher cinq ours dans le massif pyrénéen », en « *considérant que, compte tenu, en premier lieu, du fait que l'*Ursus arctos* figure aussi bien au nombre des espèces mentionnées à l'annexe II de la Convention de Berne vis à vis desquelles l'Etat s'est engagé sur le plan international à assurer la conservation particulière, que parmi celles d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte énumérées à l'annexe IV de la Directive Habitats, en deuxième lieu, de la concertation conduite à l'égard des élus et des populations elles-mêmes depuis février 2005 et, en troisième lieu, des mesures prises pour prévenir et réparer les conséquences dommageables pouvant résulter du maintien de la population ursine, les différents moyens invoqués à l'encontre de la décision contestée ne sont pas propres à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à sa légalité* ».

Cependant, il faut aussi souligner⁴ que l'article 11 précité de la Convention de Berne émet une condition d'application : « Dans l'exécution des dispositions de la présente Convention, les Parties contractantes s'engagent à :(...) à encourager la réintroduction des espèces indigènes de la flore et de la faune sauvages lorsque cette mesure contribuerait à la conservation d'une espèce menacée d'extinction, **à condition de procéder au préalable** et au regard des expériences d'autres Parties contractantes à une étude en vue de rechercher si une telle réintroduction serait efficace **et acceptable** ».

Le terme « étude » peut recouvrir beaucoup de choses et cette condition a été plaidée par les requérants cités supra. En l'occurrence, le Conseil d'Etat a répondu, mais sans référence explicite à cette partie de l'article 11, en mentionnant notamment deux documents : le rapport établi par l'Inspection générale de l'environnement et le Conseil général du génie rural des eaux et des forêts de mai 2005 relatif à la concertation préalable, et le Plan de renforcement lui-même, largement diffusé, et les différentes mesures qu'il contient.

⁴ Comme l'a fait Augustin Bonrepaux, député de l'Ariège, dans son rapport d'information du 13 décembre 2006 sur le coût administratif de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées.

ANNEXE 7 : ETUDE⁵ PREALABLE AU RENFORCEMENT DE LA POPULATION D'OURS DANS LE TARENTIN

Cette annexe présente l'étude réalisée en 2000, préparatoire au renforcement de la population d'ours dans le Trentin, avec ses deux aspects : définition des territoires de présence –c'est ce qu'est en train de réaliser l'ONCFS/ETO dans le cadre d'une thèse référée dans le rapport en 4.3.4- ; acceptabilité et faisabilité.

L'étude concerne un territoire de 6495 km², avec le parc naturel Adamello Brenta en zone centrale. Les limites de ce territoire sont définies par des zones d'habitat humain dense. La population est de 58hab/km², en excluant Trento et Bolzano. La fréquentation touristique est basée les nuitées et repas, y compris en refuges d'altitude ; les activités agricoles sont évaluées par les productions végétales et animales, au niveau communal ; l'activité chasse est décrite par types de chasse et nombre de sorties.

La protection de l'ours a été édictée en Italie en 1939. 192 ours ont été tués dans le Trentin dans les 150 ans précédents, dont 84 dans la Brenta. 15 individus subsistaient en 1970.

Pour estimer si le territoire pouvait accueillir une population d'ours, un modèle d'habitat a été calé par l'utilisation des données de présence des ours collectées durant les 20 dernières années. Le modèle subdivise pour cela le territoire en 2 581 carrés de 25 hectares, sur chacun desquels sont quantifiés des paramètres du milieu et anthropiques : classes d'altitude, de pente, climat, détail des peuplements forestiers ; un indice de complexité morphologique du territoire est donné par le nombre d'expositions différentes présentes sur le carré.

La disponibilité alimentaire est très difficile à caractériser : les seules sources sont la densité de gibier, l'ours se nourrissant de 10 à 30 % d'ongulés sauvages, vivants ou cadavres. La prédation sur le bétail domestique concerne essentiellement les ovins.

Le dérangement anthropique est difficilement mesurable : par l'ensemble du réseau routier et des pistes forestières, qui donne la densité de voirie par unité de superficie (km/km²).

Les carrés sont caractérisés par la présence ou l'absence d'ours, par des paramètres d'environnement et de présence anthropique. Une analyse de variance donne des différences entre ours et sans ours pour : aires agricoles, bois de feuillus, zones urbanisées, densité de bovins, d'équins et moutons, densité de population, nuitées, densité du réseau routier.

Le modèle individualise, en deux phases distinctes, les habitats naturels favorables à l'ours, et les surfaces caractérisées par un dérangement excessif ; ceci permet de déterminer les zones où un effort sur la tranquillité a le plus de chance d'être efficace, parce qu'elle concerne des surfaces biologiquement favorables, de celles où le milieu est limitant. Le modèle identifie 1700 km² de surface favorable à l'ours, avec une densité de 2 à 3 individus pour 100 km². Cette surface peut accueillir de 34 à 51 ours, ou de 79 à 118 en incluant des territoires périphériques moins favorables.. Plusieurs décennies seront nécessaires pour atteindre 70 individus. A moyen terme, la jonction avec la population des Alpes orientales est escomptée, améliorant la probabilité de survie.

⁵ Cette étude « de faisabilité pour la réintroduction de l'ours brun dans les Alpes centrales » a été réalisée par l'Institut national italien pour la faune sauvage - Eugenio Dupré, Piero Genovesi, Luca Pedrotti - 2000.

L'évaluation du coût du projet a associé l'expertise privée, elle prend en compte les coûts directs et l'impact potentiel sur les activités humaines, pour le délai nécessaire à l'établissement d'une population de 50 individus ; le coût prévisionnel des dommages aux activités humaines ont été estimés sur la base des coûts recueillis dans des projets similaires de translocation en Autriche et en France. Le coût du projet est potentiellement très élevé, entre 1 422 000 € et 5 482 000 €, écart dû principalement à l'incertitude des dégâts sur le bétail par les ours à problèmes, à la pression humaine, au braconnage, à l'accroissement de la population, ce qui peut allonger significativement le temps nécessaire à l'atteinte d'une population minimale viable.

Les aspects humains ont été examinés avec soin ; la pression humaine représente nettement le principal facteur de la dynamique de la population ursine dans ce territoire, du fait que les Alpes centrales sont probablement le territoire ayant la plus forte pression humaine sur l'habitat de l'ours brun. Une enquête d'opinion a donné 75% d'opinions favorables, et 80% si les ours restaient équipés.

L'étude conclut à une bonne probabilité de réussite ; les mesures prises pour le renforcement accroissant aussi les chances de survie des ours arrivant naturellement dans la zone. Le cadre juridique a été actualisé. Le fonds d'indemnisation a été provisionné.

Le dérangement humain est un facteur critique. Il peut être cas d'échec, ainsi toutes les mesures visant à résoudre les conflits entre ours et humains sont prioritaires, et une bonne information doit être assurée. Le risque d'attaque d'humains, faible, conduit à prévoir toutes les mesures possibles : sélection des ours à relâcher, équipe d'urgence, information sur le comportement à tenir en cas de rencontre.

Les recommandations furent de lâcher 9 ours en 4 ans, avec un suivi post-lâcher attentif et intensif. Une révision du projet est prévue en cas d'accroissement très faible ou perte par braconnage.

ANNEXE 8 : DEFINITION DES TERRITOIRES DE PRESENCE

A partir des analyses de Christopher Servheen appliquées en 1996 à la zone du Haut-Béarn, la mission propose une méthode de caractérisation des massifs forestiers sur l'ensemble du massif pyrénéen. Cette méthode comprend deux phases, qui sont résumées pages 24 et 25 du rapport.

PHASE 1 : MISE EN EVIDENCE DE LA COMPACTITE FORESTIERE

a - l'analyse du milieu faite dans l'étude ASca

Les travaux de Christopher Servheen, adaptés du grizzly aux ours européens (étude ASca⁶- Béarn - 1996) visaient à déterminer, vis à vis d'un milieu forestier morcelé et imbriqué avec des espaces ouverts, quelle était l'utilisation de cet habitat par l'ours, dans la mesure où la valeur pour l'ours de l'habitat forestier est déterminé par sa taille et par la connexion entre les divers blocs forestiers au sein de cet habitat. L'étude ASca a procédé à une évaluation de l'accessibilité des forêts existantes et de l'efficacité de l'habitat à garantir la sécurité des ours.

De petites unités forestières sont d'une faible valeur pour l'ours dans la mesure où leur taille est insuffisante au regard de l'aire nécessaire pour ses activités normales, et, de manière plus importante, ces petites unités forestières offrent peu de sécurité aux ours du fait du dérangement occasionné aux ours par les activités humaines. Ce mode d'analyse est basé sur le comportement alimentaire de l'ours.

Les valeurs-seuil de taille des massifs forestiers et de connexion sont déterminées d'après les déplacements des ours en 24 h. En l'absence de données directes sur les déplacements effectués par les ours, données qui sont maintenant disponibles par analyse des résultats de télémétrie, l'hypothèse était faite que la zone prospectée en 24 h par un individu est directement proportionnelle au « territoire moyen » occupé par l'animal, territoire moyen qui est l'inverse de la densité de population (en fait, les territoires utilisés individuellement par les ours sont notablement plus grands et se superposent largement, mais cela ne contredit pas la notion de proportionnalité). Les distances et surfaces déterminées résultent d'une proportion faite sur l'utilisation du territoire, avec les densités respectives d'ours dans un territoire américain, et des densités rencontrées en Europe centrale (Roumanie) :

- pour la population d'ours du nord-ouest des USA : densité de 1 pour 64,75 km², et surface exploitée alimentaires en 24 h : 10,1 km².
- pour des populations d'ours en Europe centrale : densité moyenne de 1 pour 12 km², et surface exploitée alimentaires en 24 h : $10,1 * \frac{12}{64,75} = 1,87 \text{ km}^2$.

On considère ainsi que les femelles suitées, animaux les plus exigeants en alimentation et en tranquillité, n'utilisent pas de massifs forestiers compacts de moins de 187 ha d'un seul tenant, et que ces massifs ne sont utilisés que si leur distance à un autre massif utilisable est inférieure à 771 mètres, distance équivalente au rayon d'un massif de contour circulaire de 187 ha, distance de référence.

⁶ Etat des lieux de la population ursine et de son habitat dans le Haut-Béarn – Stratégies de conservation et de renforcement éventuel (dite Etude ASca) – mars 1996 – rapport pour l'IPHB et le Syndicat mixte du Haut-Béarn – Auteurs : bureau d'études ASca, UICN, Université du Montana : Xavier Poux, Isabelle Dubien, en collaboration avec Christopher Servheen.

L'application de ce mode d'analyse au Haut Béarn en 1996 s'appliquait bien au territoire effectivement occupé par les ours actuels, l'aire de présence régulière de l'ours correspondait aux massifs compacts, y compris la zone tampon, et les sites vitaux d'activité se localisaient dans les surfaces forestières les plus importantes.

Cette méthode simple permet de caractériser globalement l'utilisation par l'ours des espaces forestiers pyrénéens.

b - l'adaptation faite pour caractériser les massifs forestiers sur le massif pyrénéen

Pour représenter les surfaces boisées utilisées, l'étude AScA utilisait une image satellite SPOT, qui a nécessité un traitement informatique et une validation locale. La mission 2008 a utilisé les données de l'inventaire forestier national 1996, qui sont validées par les enquêtes de terrain de l'Inventaire forestier national.

Pour trouver la distance parcourue en 24 h, les suivis radio faits suite aux lâchers permettent d'accéder directement à une évaluation de cette distance. Ces suivis radio faits depuis 1994 dans les Pyrénées, et dans le Trentin depuis 2000, sur les animaux réintroduits, conduisent à enregistrer des distances de déplacement un peu plus grandes⁷ que dans l'étude AScA, de l'ordre de 2 km par 24 h (avec une forte variabilité individuelle, saisonnière, journalière), en relation avec une capacité d'accueil du milieu forestier plus faible qu'en Europe centrale. La mission a donc interprété cette distance de déplacement par la non utilisation des massifs d'une surface de moins de 314 ha, équivalente à celle d'un massif de 2 km de diamètre.

Autour des massifs forestiers sélectionnés comme pouvant être utilisés, une bande de 1000m de largeur est susceptible d'être exploitée par l'ours pendant la période nocturne. Cette bande tampon est bien sûr réduite en cas d'installations et d'activités humaines.

Un traitement informatique appliquant ces critères de taille (314ha minimum) et de connexion des massifs (distance inférieure à 1000m) aide ainsi à préciser la zone « potentiellement occupable » par l'ours dans les Pyrénées françaises, sachant que les études en cours devraient, au delà, largement préciser la capacité d'accueil du milieu, en fonction des capacités alimentaires pour l'ours du milieu forestier et du dérangement lié aux diverses activités.

La compacité des massifs forestiers est aussi appréciée par rapport à cette largeur de 1000m : des versants forestiers dont la largeur (plus petite dimension, correspondant en général à la direction de plus grande pente) est de l'ordre de 1000m, sont continus, mais non compacts, et l'habitat de l'ours y comporte le maximum d'interface avec les estives d'une part, les fonds de vallée d'autre part.

Cette approche a essentiellement une valeur comparative, mais le choix d'autres paramètres, traduisant des distances un peu différentes de déplacement des animaux en 24h, n'induirait pas de modifications significatives. Il s'agit essentiellement d'écarter les massifs forestiers trop réduits pour intéresser l'ours, et de figurer la zone en bordure des massifs forestiers compacts, couramment fréquentée par l'ours lors de ses déplacements alimentaires.

⁷ Ourses du lâcher Pyrénées 1996 : 1,4 Km/24h en 1997, 2,6 Km/ 24h en 1998 ; ourses du lâcher Pyrénées 2006 : 2,21 et 2,74.

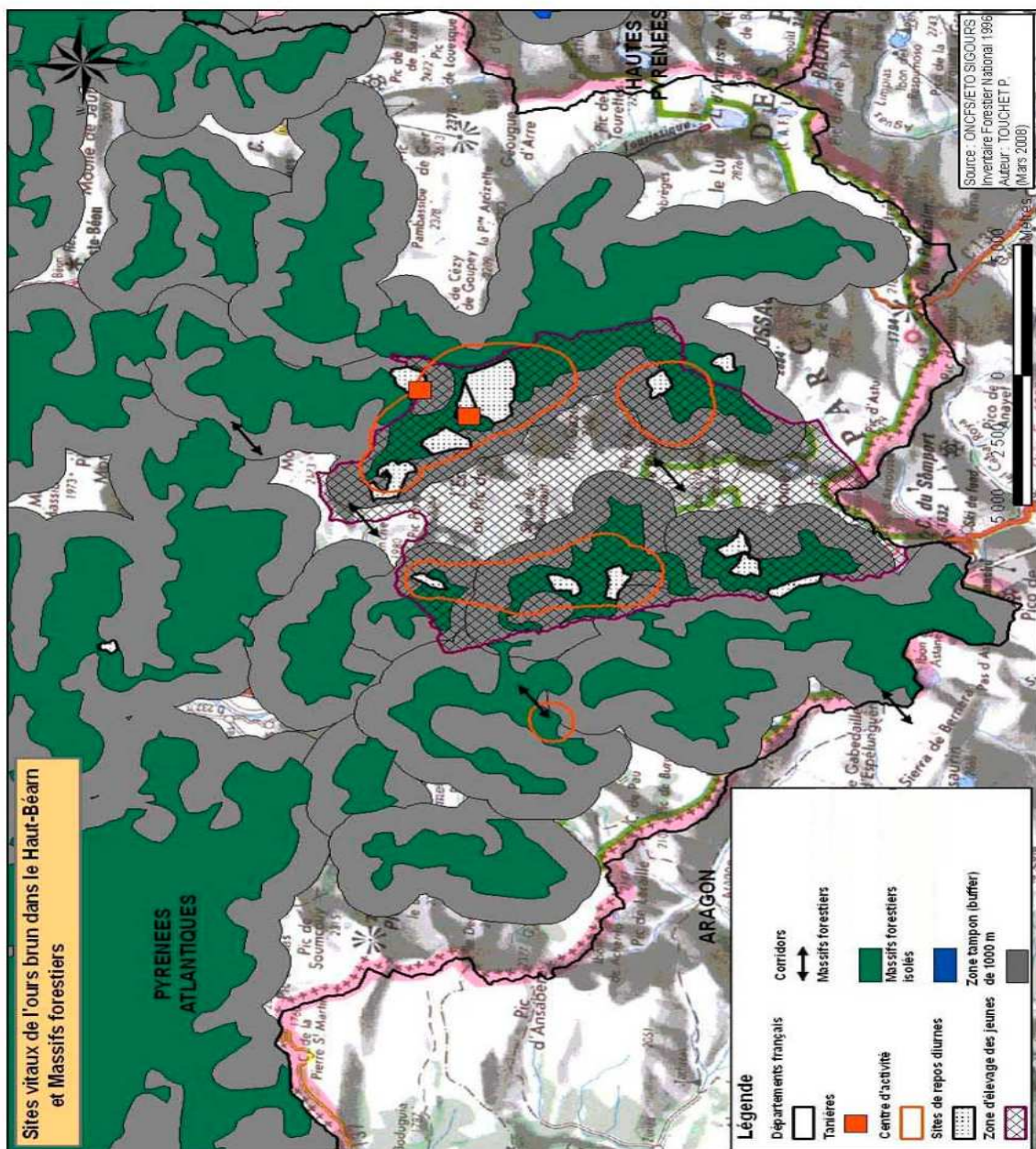
Données du Trentin sur deux ourses : 0,8 à 1,9 Km/24h et 1,3 à 2,6 Km/24h. En période d'activité, et hors phase initiale de prospection.

c - les résultats

En Béarn

Les deux vallées d'Aspe et d'Ossau sont pourvues de forêts de versants continues suivant les critères définis ci-dessus : l'état boisé est continu en vallée d'Ossau, plus imbriqué de milieux ouverts en vallée d'Aspe où la forêt atteint la frontière au Somport.

Les résultats diffèrent un peu de ceux de l'étude ASCA, en raison de l'utilisation d'une couche « forêts » différente et des valeurs différentes des paramètres. Toutefois, les principaux massifs et les zones tampon coïncident sensiblement. La **carte 4** ci-dessous représente les territoires de présence et vitaux de l'ours, les zones forestières et les zones tampon. Hormis les zones d'élevage des jeunes, plus étendues et qui impliquent des espaces d'altitude au-delà de la zone tampon, tous les sites vitaux sont en forêt ou en lisière.



Dans les Hautes-Pyrénées

Les vallées des Gaves de Gavarnie et de Cauterets comportent des forêts de versants, massifs continus, mais étroits et non connectés entre eux.

La vallée d'Aure comporte des massifs distincts, mais connectés selon le critère retenu, le milieu boisé approche la frontière dans le Rioumajou.

Les massifs de l'Estibète, de l'Hautacam et des Baronnies portent des massifs forestiers assez étendus, mais imbriqués de milieux ouverts.

A l'est, la Barousse comporte une forte densité et compacité forestière, continue avec le Haut Comminges.

En Haute-Garonne

Le Haut Comminges est très boisé, le massif est compact et connecté au Val d'Aran et au Couserans.

En Ariège

Le Couserans comporte un seul massif compact, de grande étendue, qui se rapproche de la frontière Espagnole par les vallées.

La Haute Ariège comporte un massif important, en rive droite de l'Ariège (versant nord). Les flancs de la vallée de Vicdessos constituent un massif moins compact.

Un autre massif important s'étend au nord est, du Pays d'Olmes à Bélesta, et se prolonge par le pays de Sault dans l'Aude.

A l'est, le Quérigut par les forêts des Hares et du Carcanet, est en connexion avec les massifs de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Dans l'Aude

Un massif forestier important s'étend entre les gorges du Rébenty et les gorges de l'Aude.

Dans les Pyrénées-Orientales

Le Capcir comporte plusieurs massifs étendus et reliés entre eux

L'ensemble constitué par le Quérigut en Ariège, et les territoires voisins de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, constitue un massif de forte densité forestière, actuellement concerné par la présence régulière, mais saisonnière, de l'ours.

Les massifs étendus des monts d'Olmes, Bélesta en Ariège, Pays de Sault dans l'Aude, ne sont pas concernés actuellement par la présence d'ours, et bien que présentant une forte compacité et continuité, justifient une approche plus fine, prenant en compte le relief modéré ainsi que la nature des activités humaines dans les milieux non forestiers.

Le massif des Albères, dans les Pyrénées-Orientales, présente suivant cette approche une forte compacité, et serait peu parcouru par les troupeaux. Il comporte des milieux forestiers méditerranéens très différents des forêts de moyenne et haute montagne des Pyrénées-Centrales et Occidentales, et n'est pas concerné actuellement par la présence de l'ours.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la chaîne, la zone d'altitude inférieure à 600m, qui correspond globalement, à l'exception de la part du massif de Plantaurel au nord de Saint-Girons, au territoire situé au nord d'une ligne joignant Oloron à Saint-Paul de Fenouillet⁸, ne comporte selon ces critères que des espaces forestiers peu compacts, imbriqués avec des espaces cultivés.

En piémont ou en plaine, la vie de l'ours est possible (les ours croates qui appartiennent à la même population que les ours slovènes se trouvent jusqu'au littoral méditerranéen). Mais les surfaces forestières présentes dans les milieux de piémont ou de plaine au nord des Pyrénées ne présentent pas de compacité, d'où une forte probabilité de dérangement ; la carte 3 (placée dans le rapport) y visualise des zones tampon de surface équivalente à la superficie forestière, qui correspondent en plaine à des zones cultivées ou urbanisées ; la densité de population humaine est forte et le réseau routier important. D'autre part, la disponibilité alimentaire pour l'ours sur l'année n'est pas prouvée. La présence de l'ours ne paraît possible de façon compatible avec les activités humaines qu'au dessus 600m d'altitude environ.

PHASE 2 : PRISE EN COMPTE DE L'ACTIVITE PASTORALE.

Dans les départements pyrénéens, espaces boisés et estives s'imbriquent et se superposent.

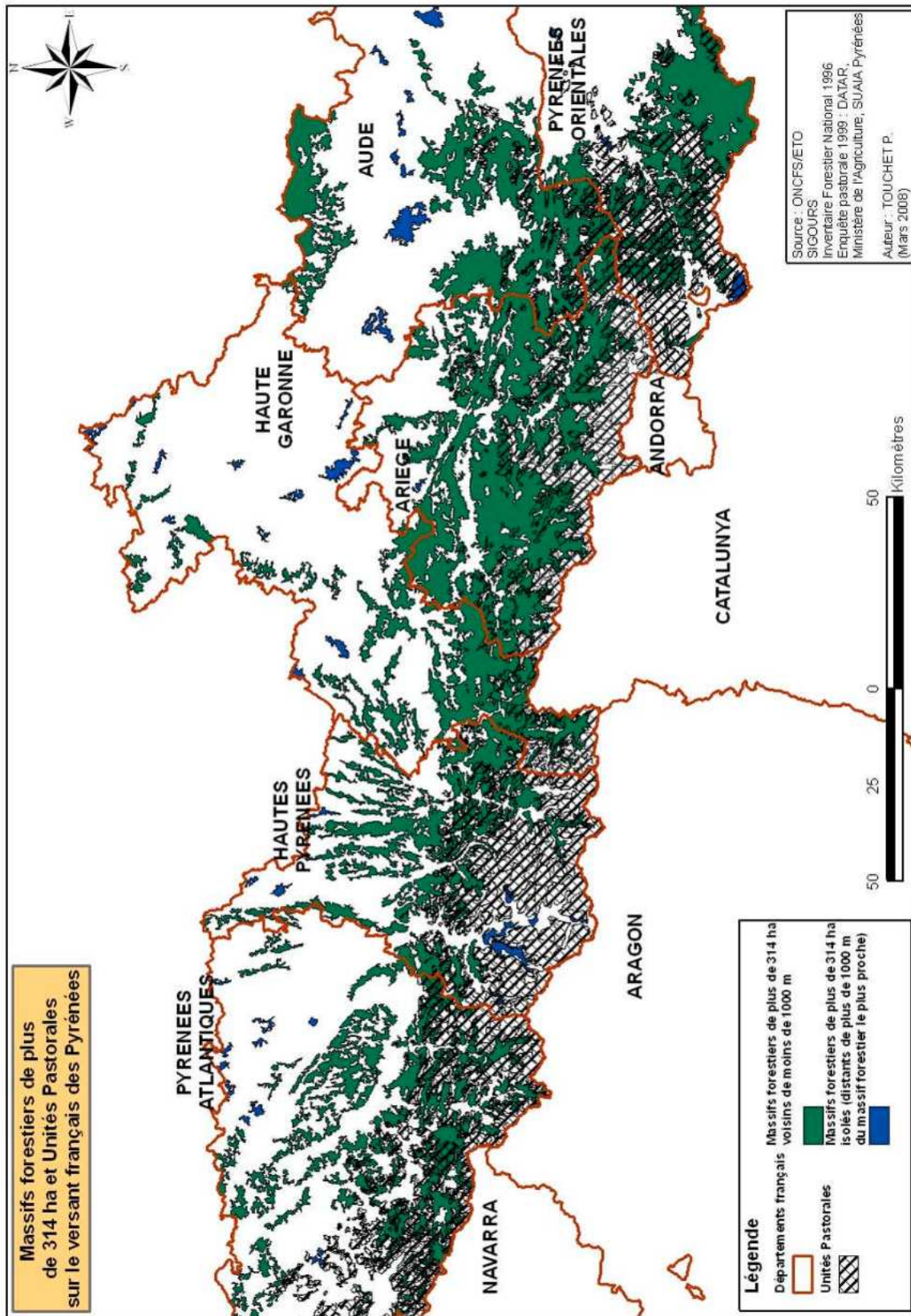
La superposition cartographique (**carte 5**) des surfaces pastorales (Enquête pastorale 1999 – DATAR - Ministère de l'Agriculture - SUAIA Pyrénées) avec les massifs forestiers identifiés ci-dessus complète, à une échelle globale, la caractérisation de ces territoires.

L'approche est cependant approximative dans la mesure où les surfaces pastorales ne distinguent pas les espèces utilisatrices, ni les modes de conduite des troupeaux, alors que les ovins non gardés sont sensibles à la prédation et que les bovins le sont beaucoup moins.

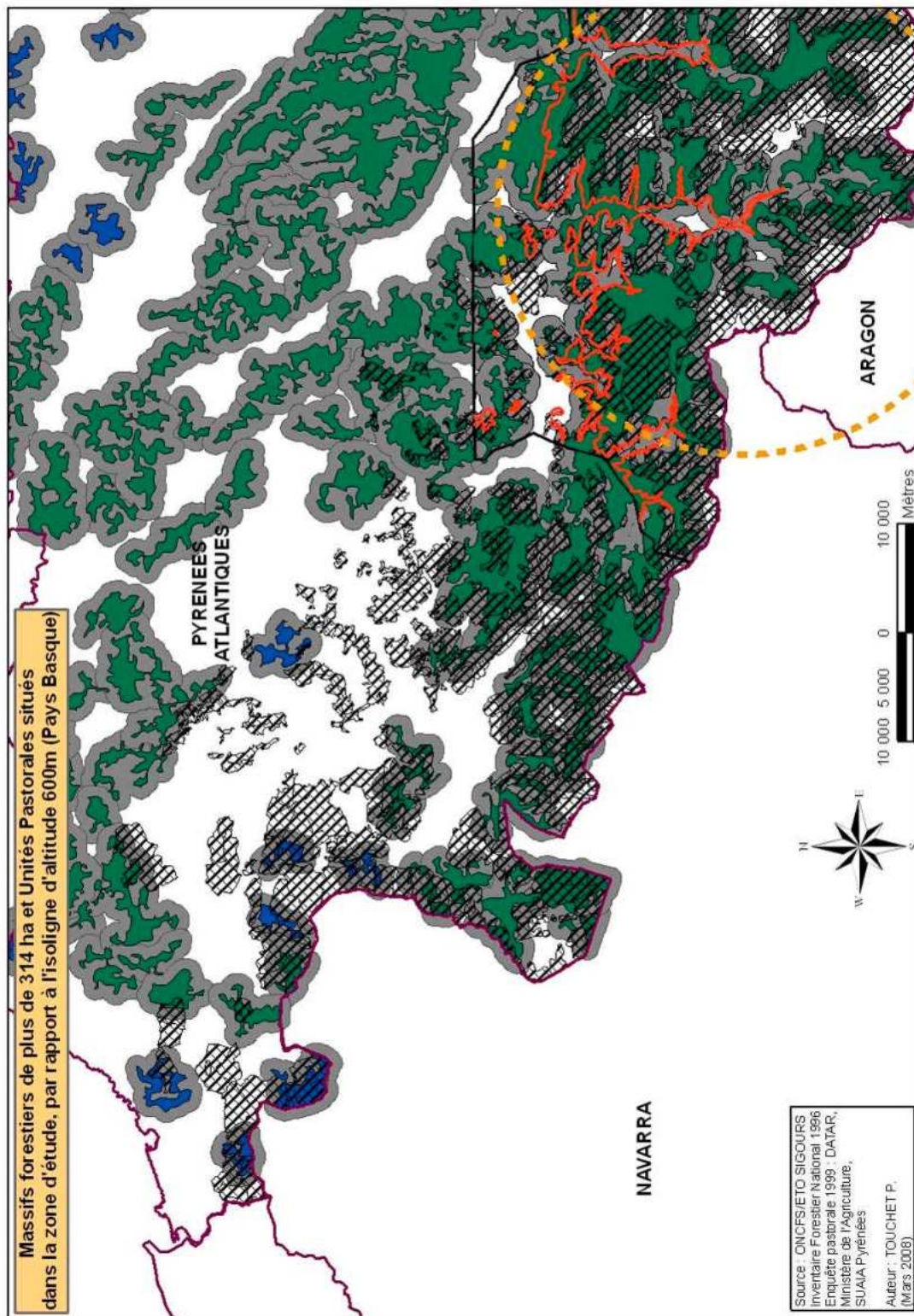
Toutefois, dans les Pyrénées-Atlantiques, l'élevage ovin est très majoritairement laitier ; les estives de haute altitude des Pyrénées-Centrales sont à ovin viande ; les bovins sont prépondérants dans les Pyrénées-Orientales. Dans l'analyse, une partie des surfaces forestières apparaît pâturée, il peut s'agir, soit de pâturage en milieu boisé, soit de pâturages sur anciennes prairies de fauche intermédiaires, indiscernables à cette échelle.

⁸ Oloron-Arudy-Lourdes-Lannemezan-St.Gaudens-St.Girons-Foix-Lavelanet-Bélesta-Quillan-St.Paul de Fenouillet.

Carte 5 : Départements pyrénéens : massifs forestiers et estives.

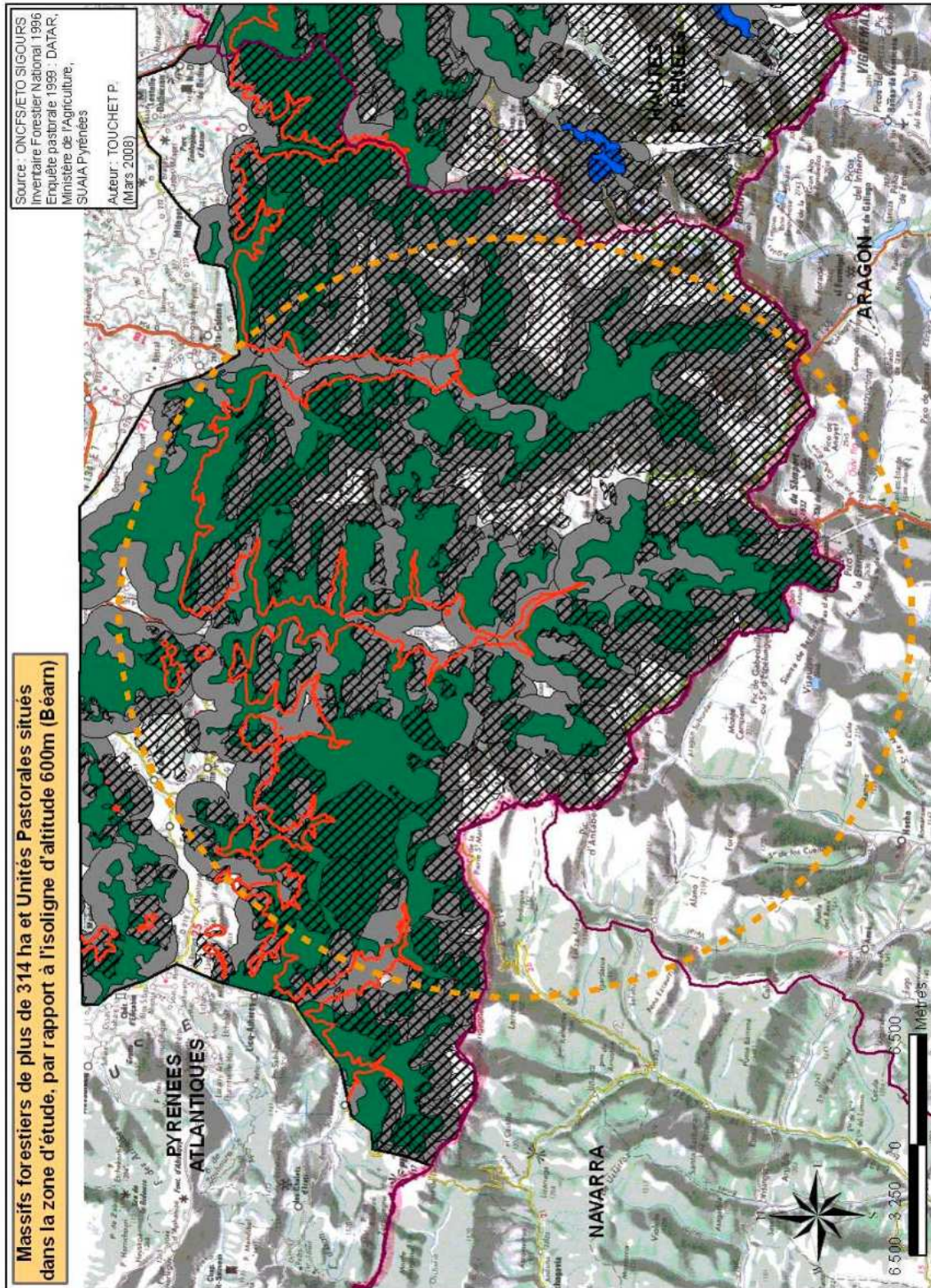


Dans le **Pays Basque** (**carte 6** ci-dessous), les estives occupent tous les milieux ouverts d'altitude, ainsi qu'une grande partie des surfaces forestières, en relation avec une très forte densité de bétail⁹.

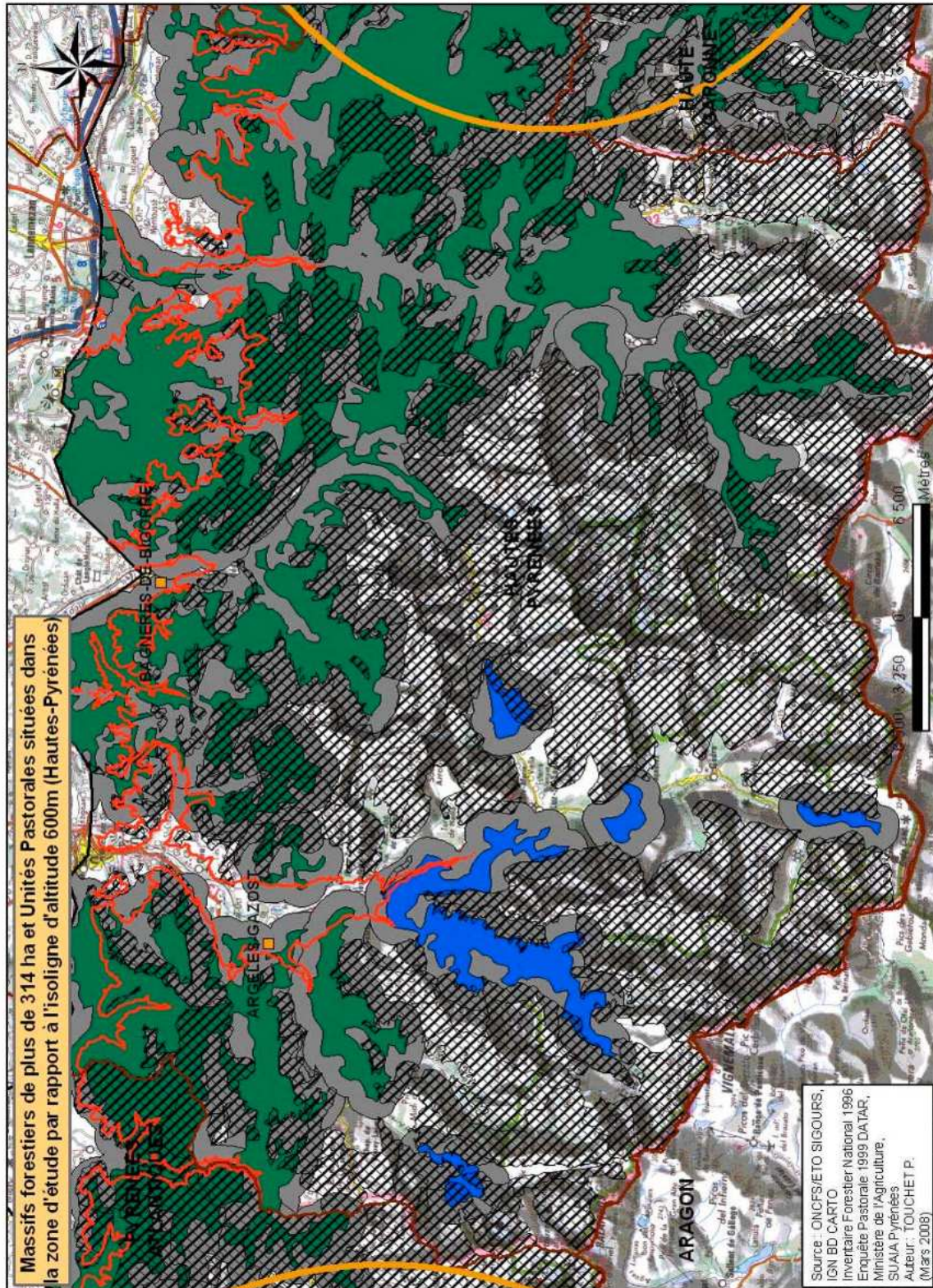


⁹ Sur 20 000 hectares de la zone comportant 8 000 ha de pâturages, on dénombre en effet 30 000 ovins, 4 000 vaches et 1 000 équins, soit 9 500 UGB .

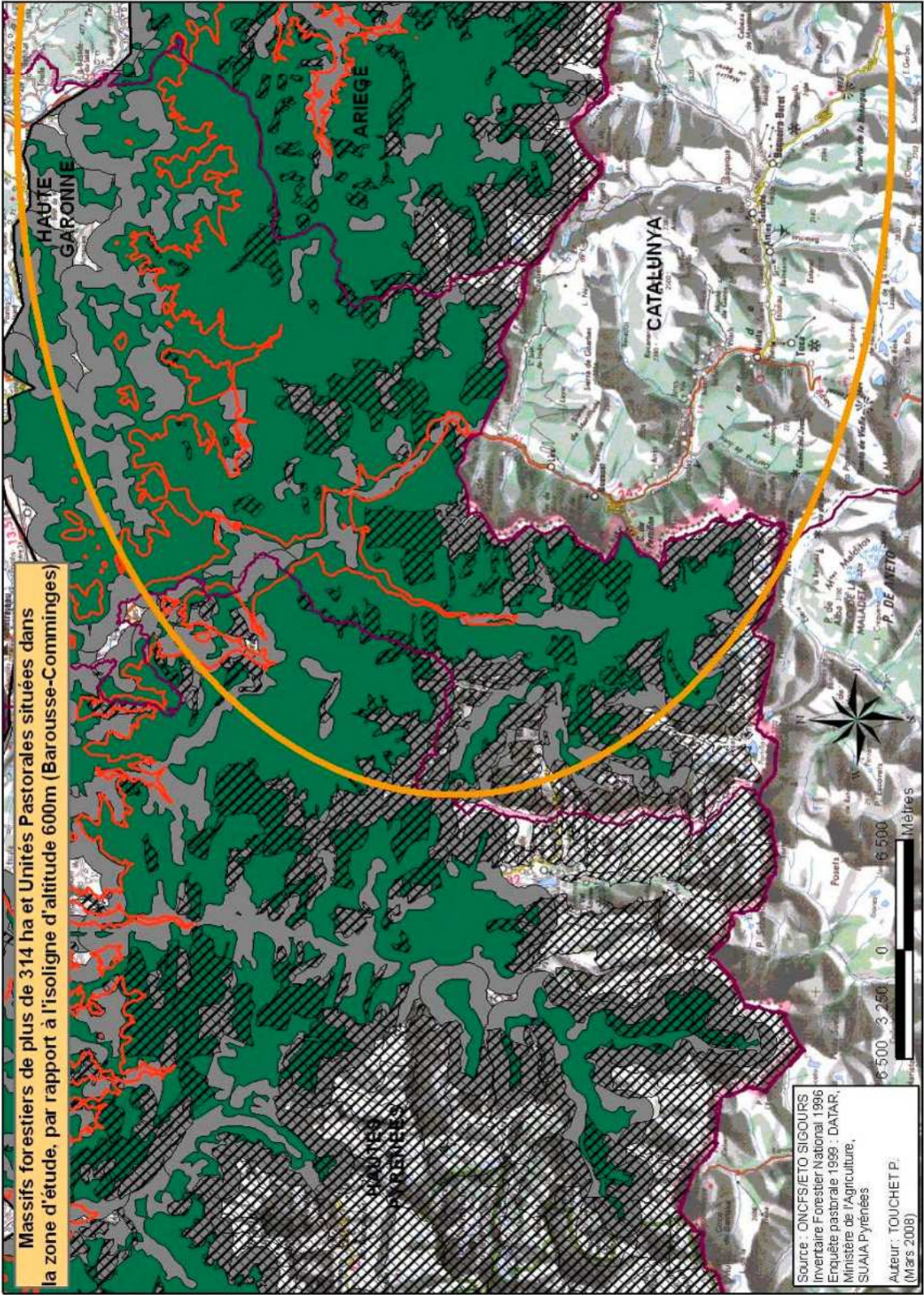
En **Béarn** (**carte 7** ci-dessous), les estives occupent la quasi-totalité des milieux non forestiers. Une partie des surfaces forestières sont incluses dans les unités pastorales, notamment en vallée d'Ossau, alors qu'en vallée d'Aspe, une partie des espaces non forestiers paraît ne pas être pâturée.



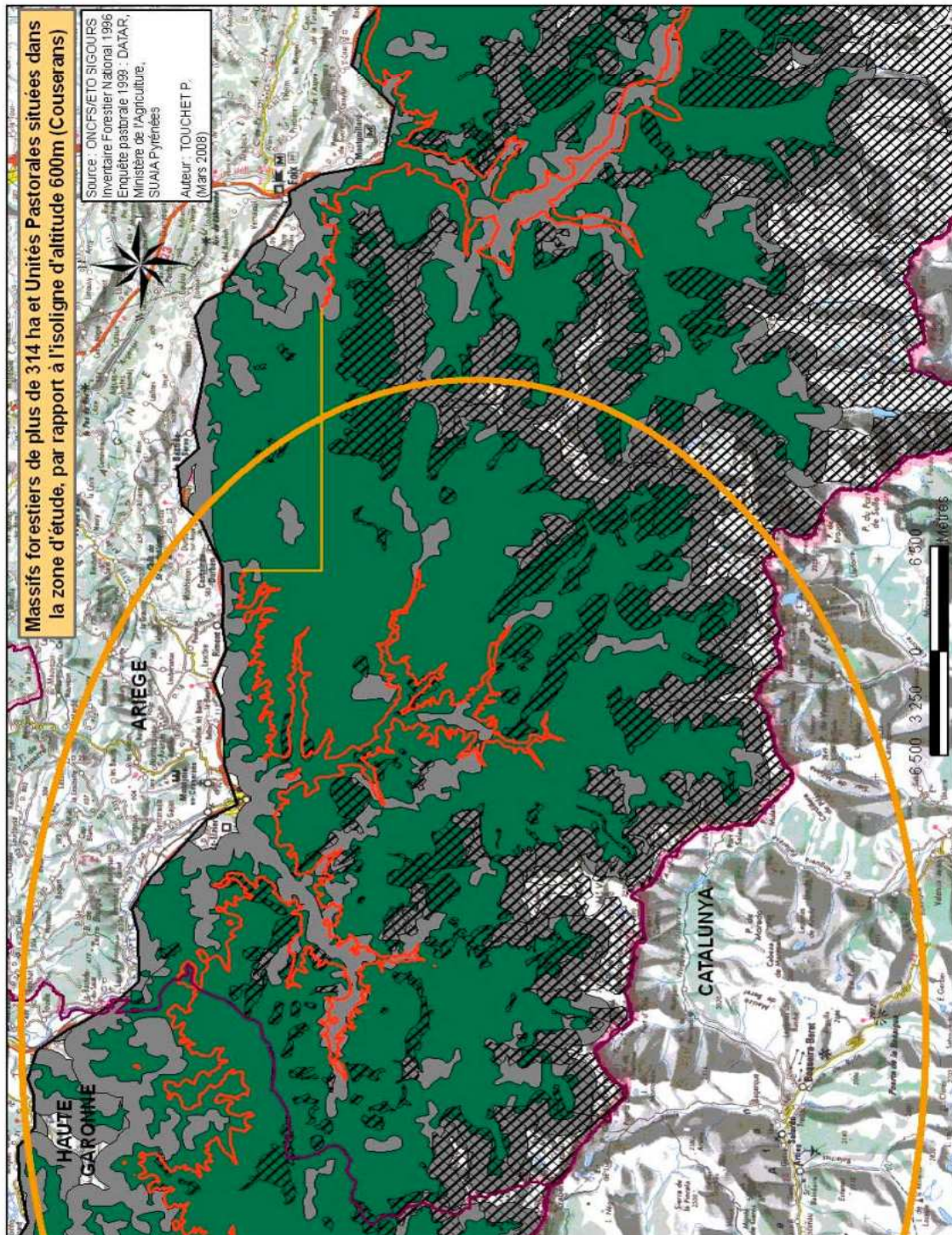
Dans les **Hautes-Pyrénées** ouest et centre (**carte 8** ci-dessous), la zone de haute montagne est couverte d'unités pastorales juxtaposées de façon continue ; les milieux ouverts de l'Estibète, de l'Hautacam et des Baronnies sont pâturés, il en est de même d'une forte proportion des surfaces boisées. La Barousse plus boisée apparaît aussi partiellement pâturée.



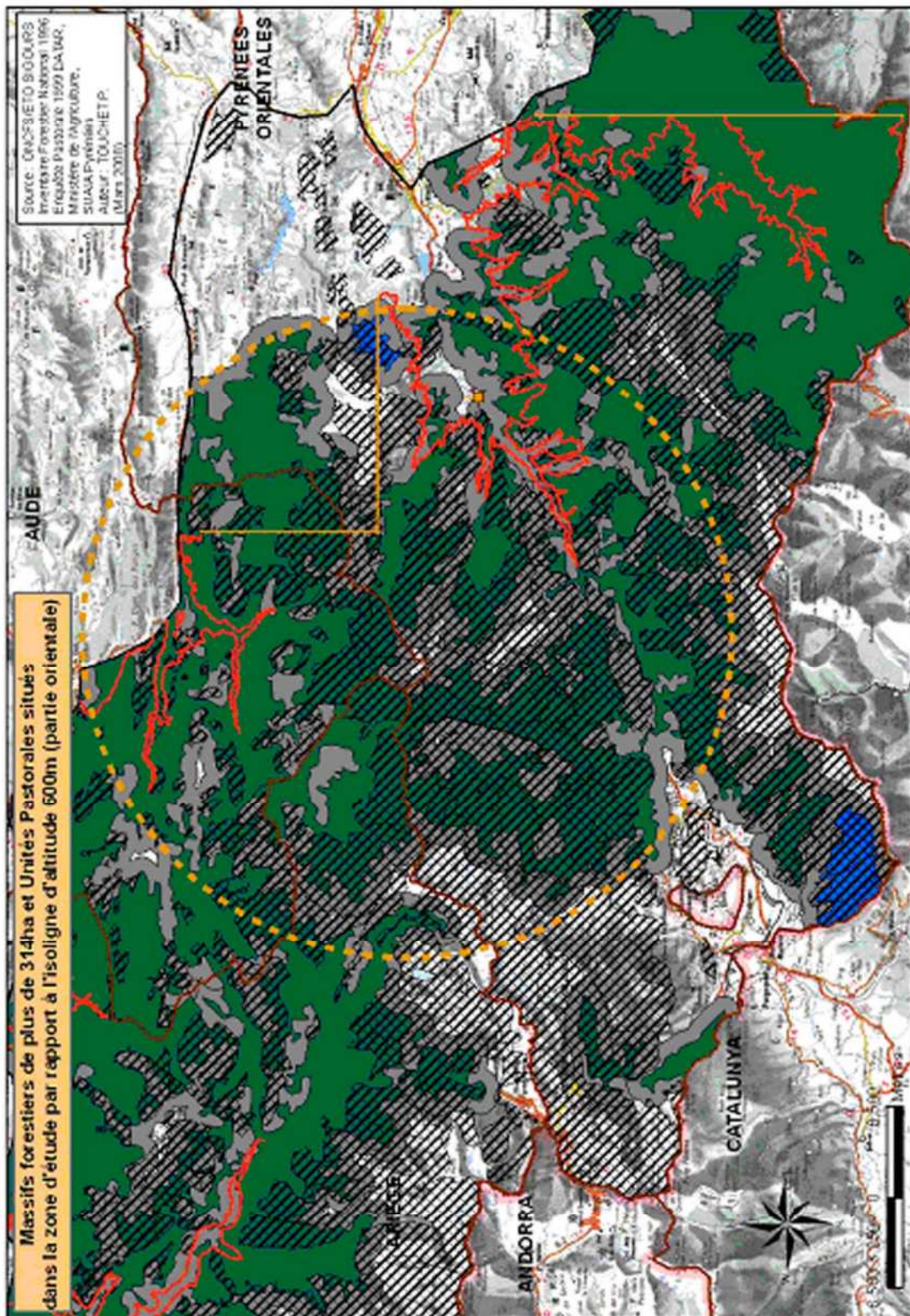
Dans les Hautes-Pyrénées (Barousse) et en **Haute-Garonne** (**carte 9** ci-dessous), les espaces ouverts du Haut Comminges sont pâturés, ainsi qu'une partie des surfaces forestières.



En **Ariège**, les espaces ouverts du Couserans (**carte 10** ci-dessous) correspondant à des estives d'altitude, sont pâturés ; les limites des unités pastorales correspondent le plus souvent aux lisières forestières. La rive droite de la Haute-Ariège est occupée de façon continue par des unités pastorales, qui incluent des surfaces forestières. Il en est de même dans le Vicdessos, où une partie des surfaces forestières assez étendues est incluse dans les unités pastorales, qui s'étendent sur la totalité des espaces ouverts. En rive gauche de l'Ariège, les estives couvrent la totalité des espaces ouverts d'altitude, et la partie supérieure de la forêt.



A l'est de l'Ariège, au contact de l'Aude et des Pyrénées-Orientales (carte 11 ci-dessous), les espaces ouverts sont pâturés. Dans la partie sud de cet ensemble, le Capcir, les massifs forestiers étendus apparaissent aussi être pâturés.



SYNTHESE DES PHASES 1 ET 2

De cette analyse globale fondée sur des documents cartographiques, il ressort que les **Pyrénées-Centrales** comportent un espace forestier unique dans le massif pour son étendue et sa continuité, où l'imbrication de l'espace forestier et de l'espace pastoral paraît être la plus faible. Toutefois, ce massif est densément traversé de routes, et comporte un habitat dispersé important. Ce territoire occupe 180 000ha (1 800 km²), boisé sur 120 000 ha, soit 66%.

Le **Haut-Béarn**, sur une étendue plus réduite, présente une continuité forestière le long des deux vallées d'Aspe et Ossau, depuis les altitudes basses jusqu'à la frontière espagnole. Ce territoire occidental occupe 84000 ha (840 km²), boisé sur 30 000 ha, soit 36%.

Les **Hautes-Pyrénées** juxtaposent des massifs de haute altitude peu forestiers, avec des massifs périphériques où surfaces forestières et pastorales sont très imbriquées.

Les Pyrénées centrales : Haut Comminges-Couserans représentent, selon les deux critères, l'espace le plus favorable à l'habitat d'une population d'ours.

Le Haut-Béarn représente le deuxième espace, plus restreint, présentant ces caractéristiques

Le massif forestier à l'ouest de la chaîne, imbriqué d'espaces ouverts, bien que fréquenté par des troupeaux sur de vastes surfaces forestières, notamment dans sa partie sud, paraît être potentiellement assez étendu pour accueillir un extension du noyau d'ours des Pyrénées-Centrales. Ce territoire oriental occupe 105 000 ha (1050 km²), boisé sur 59 000 ha, soit 56%.

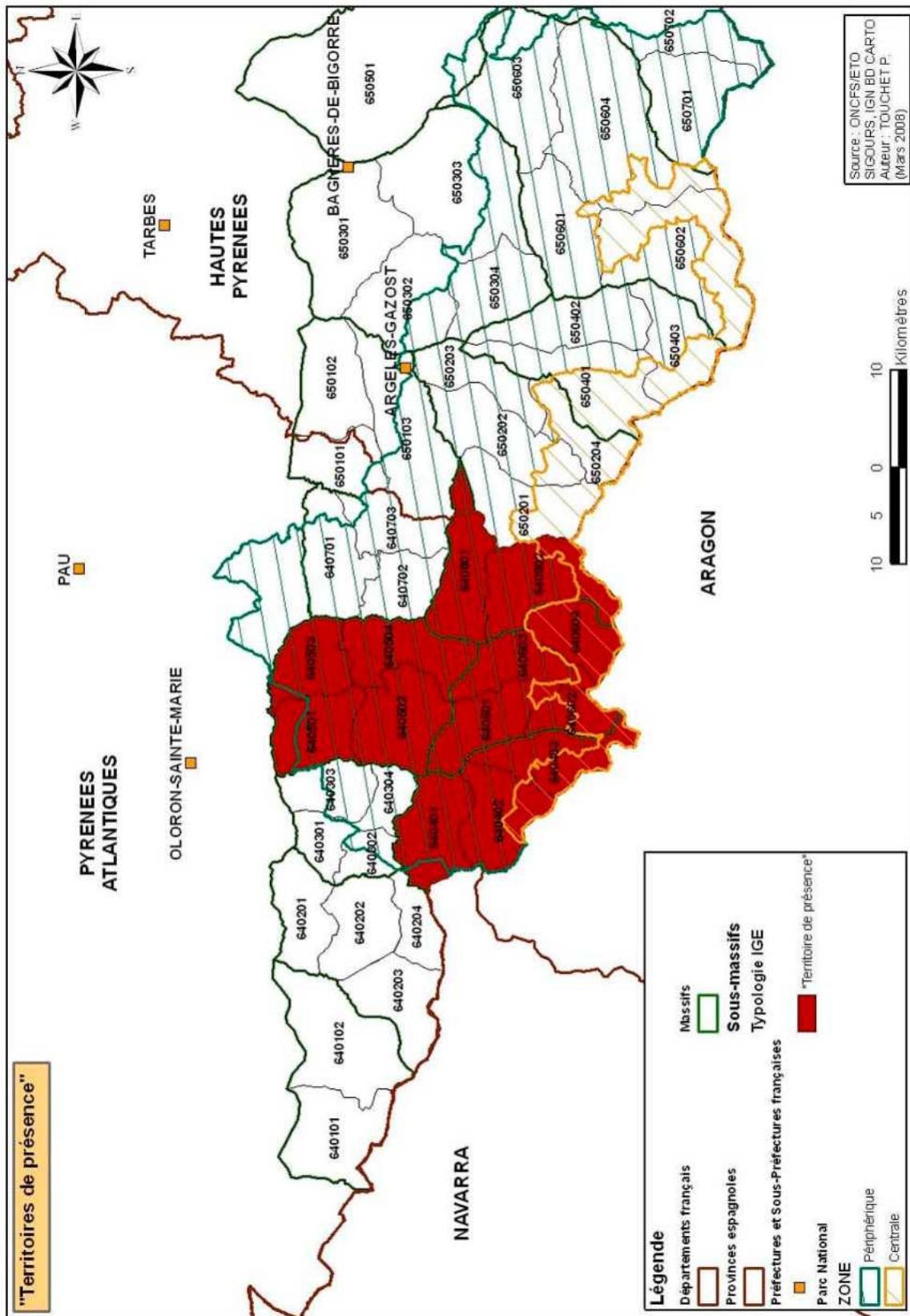
L'essentiel du département des Hautes-Pyrénées, la vallée de l'Ariège et le Vicdessos en Ariège, bien que fréquentés par les ours, seraient à exclure des territoires de présence souhaités, en raison de la faible compacité des espaces forestiers et de l'importance des surfaces d'estive, notamment en milieu boisé et de l'élevage ovin .

Les territoires de présence ainsi identifiés sont localisés au niveau du massif sur la carte 3, placée dans le rapport lui-même. Elle présente l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, représente les massifs forestiers sélectionnés par compacité, la zone tampon, les estives, l'isoligne 600m, l'axe routier « Oloron –Fenouillet ».

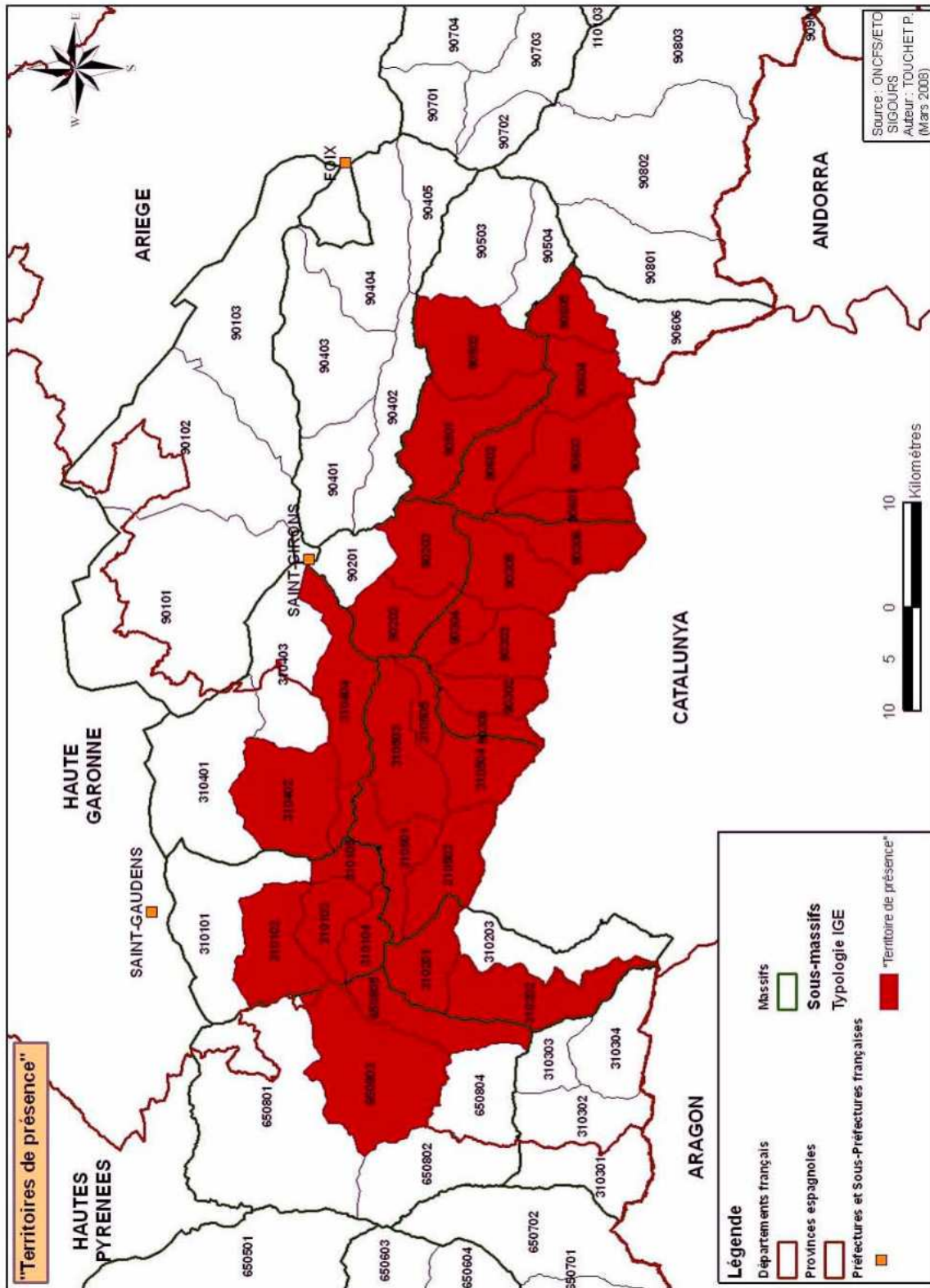
Les cartes 6 à 11, placées supra dans cette annexe 8, détaillent le territoire pyrénéen, avec les mêmes thèmes.

Pour caractériser la consistance des territoires concernés (superficiés totales et forestières détaillées ci-dessus), ces territoires ont été représentés par les massifs et sous-massifs ONCFS (**cartes 12, 13 et 14** ci-après), en prenant en compte les territoires de présence continue des ours 2002-2006.

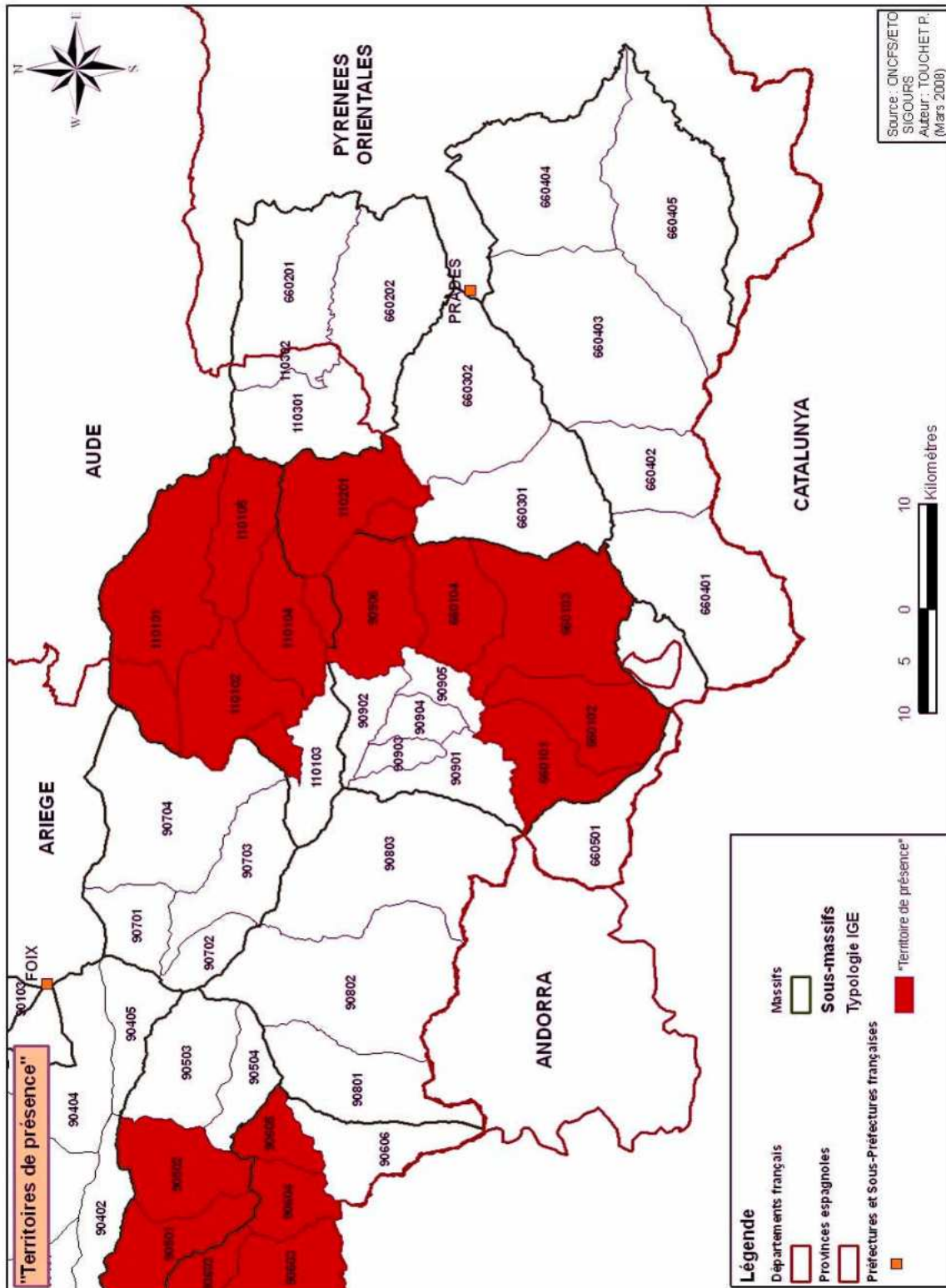
Carte 12 : massifs ONCFS – territoire Béarn
 Le parc national des Pyrénées occidentales est représenté.



Carte 13 : massifs ONCFS – territoire Pyrénées centrales



Carte 14 : massifs ONCFS – territoire oriental



ANNEXE 9 : PERSONNES ET ORGANISMES RENCONTRES (en dehors de celles ayant participé aux déplacements)

10 septembre 2007

Jean-François CARENCO , Préfet de la Haute Garonne, Préfet de Région Midi-Pyrénées
Dominique PELISSIE, directeur régional de l'agriculture et de la forêt Midi-Pyrénées
André BACHOC, directeur régional de l'environnement Midi-Pyrénées, Thierry GALIBERT,
directeur-adjoint, Evelyne SANCHIS, chargée de mission, Dominique GENTIER, assistante DIREN

12 septembre

Michel DANTIN, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

12 octobre

Hugues BOUZIGES, Préfet des Pyrénées-Orientales

17 octobre

Rencontre avec le Bureau de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) :
Martial SADDIER, président, Henri NAYROU, secrétaire général, Chantal ROBIN-RODRIGO,
Frédérique MASSAT, René RETTIG, Pierre BRETTEL, directeur, Hervé BENOIST, chargé de mission

17 et 18 octobre

Déplacement dans le Trentin (Italie) : préparation de la mission d'évaluation comparative
Rencontre avec Romano MAZE directeur, Maurizio ZANIN, Claudio GROFF, Lorenzo VALENTI,
du Service Forêt Faune de la Province de Trente

23 et 24 octobre

Déplacement en Asturies (Espagne) : préparation de la mission d'évaluation comparative.
Rencontre avec Juan José ARECES du Ministère espagnol de l'Environnement, José GARCIA
GAONA, Directeur, Teresa SANCHEZ COROMINAS, Juan Carlos DEL CAMPO, Miguel
FERNANDEZ OTERO des Services de la Principauté des Asturies, Belarmino FERVIENSA, Maire
de Somiedo

26 octobre

Déplacement en Slovénie : préparation de la mission d'évaluation comparative
Rencontre avec Chantal de BOURMONT, Ambassadrice de France, Louis Charles ARRIVE, adjoint
au Chef de la mission économique et Marine REBOUL, assistante, Janez KASTELIC Directeur de la
nature et des paysages, Marko JONOZOVIC de l'Institut Forestier

6 Novembre

Marc CABANE, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Luc TRONCO, Sous Préfet d'Oloron-Sainte-
Marie
Marc TISSEYRE, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Pyrénées.
Emmanuel DIDON, adjoint au DDAF des Hautes-Pyrénées.

8 novembre

Jean-François VALETTE, Préfet de l'Ariège
Mickaël DORE , Sous Préfet de Saint-Girons
Philippe QUAINON, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de l'Ariège
Anne CHENE, ingénieure à la DDEA de l'Ariège

20 novembre

Gilbert SIMON, vice-président de l'association FERUS
Bertrand AUBAN, sénateur de la Haute-Garonne, maire d'Eup

18 décembre

Jean-François CARENCO, préfet de la région Midi-Pyrénées
André BACHOC, directeur régional de l'environnement, Thierry GALIBERT, directeur-adjoint,
Evelyne SANCHIS, chargée de mission, Dominique GENTIER, assistante DIREN

15 janvier 2008

Georges DHOM, éleveur d'ovins à Orincles (Hautes-Pyrénées)
Patrice JEANDEAUX, éleveur d'ovins à Arrodets es Angles (Hautes-Pyrénées)
Patrice MERIGAUX, éleveur d'ovins à Gez es Angles (Hautes-Pyrénées)

16 janvier 2008

Lucie BERGEZ BENEBIG, Laurent MONTREPOS, éleveurs à Arette
Yannick LAMAZOU, éleveur, Pierre BONNEAU, berger, à Lucq-de-Béarn,
Jean-Luc TRONCO, sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie
Didier HERVE, directeur de l'Institut Patrimonial du Haut-Béarn (IPHB)
François GOUSSE, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Atlantiques
Gérard CAUSSIMONT, président du Fonds d'intervention éco-pastoral (FIEP)

17 janvier : réunion à la mairie de Laruns (accueil par André BERDOU, maire), avec :

Madé MAYLIN, Fédération transpyrénéenne des éleveurs de montagne (FTEM)
Jean-Pierre POMMIES, Groupement pastoral de l'Ouzoum, membre de la FTEM
Serge LOUSPLAAS, Groupement pastoral de l'Ouzoum, membre de la FTEM
Marcel ACCOCEBERRY, éleveur à Larrau, membre de l'Association de défense des éleveurs du pays basque (ADEB)
Jean-Marc BENGOCHEA, éleveur à Larrau, membre de l'ADEB
André CASASSUS, berger à Gère et Belesten (vallée d'Ossau)
Marc PARIS, éleveur à BIELLE (vallée d'Ossau)
Philippe LAHOURCADE, éleveur à Arette (vallée du Barétous)
Pierre CASASSUS-LACOUZATTE, éleveur à Aste Béost (vallée d'Ossau), membre de la FTEM et de l'ADDIP
Albert ELGOYHEN, éleveur à Accous (vallée d'Aspe)
Bertrand CLAVERANNE, éleveur à Lées-Athas (vallée d'Aspe)
Pierre GANISSERE, éleveur à Lées-Athas (vallée d'Aspe)
Corrine CANIOU-TUNCAS, éleveur à Escot (vallée d'Aspe)

Joseph PAROIX, éleveur à Laruns, porte-parole de l'association des éleveurs transhumants Ossau-Aspe-Barétous, Conseil de gestion patrimoniale de l'IPHB

18 janvier

Jean-François DELAGE, préfet des Hautes-Pyrénées
Jean de CROZEFON, directeur des politiques de l'Etat à la Préfecture des Hautes-Pyrénées
Marc TISSEIRE, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Pyrénées
Rouchdy KBAIER, directeur du Parc national des Pyrénées-Occidentales

24 janvier

Pierre CASTERAS, président de la Confédération pyrénéenne du tourisme
Christian JOUVE et Anne BUSSELOT, Commissariat à l'aménagement des Pyrénées - DIACT
Francis GIORA, délégué régional au tourisme Midi-Pyrénées
Pierre-Yves QUENETTE, Equipe technique Ours - ONCFS
Jean-Marie NICOLAS, sous-préfet de Saint-Gaudens

25 janvier

Robert LAURENS, éleveur, président du Groupement pastoral d'Artigue (Haute-Garonne)
Daniel GRAND, éleveur à Labach – Melles (Haute-Garonne)
Frédéric ARTIGUE, éleveur à Boutx

26 février

Jean-Louis CAZAUBON, vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), président de la Chambre régionale d'agriculture Midi-Pyrénées, président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées

2 mars

René-Marc WILLEMOT, directeur de l'environnement et du développement durable au Conseil régional Midi-Pyrénées (entretien téléphonique)
Vincent FONVIEILLE, président, directeur général de La Balaguère (entretien téléphonique)
Jean-Claude RIVERT, vice-président du Comité régional de randonnée pédestre en Midi-Pyrénées – CORAMIP (entretien téléphonique)

10 mars

Jean-Pierre POLY, directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Pierre MIGOT, directeur des études et de la recherche. ONCFS

12 mars

Serge SOUQUE, éleveur à Salsein (Ariège)
Christian MOLE, éleveur à Audressein (Ariège)
Gérard DUBUC, maire de Saint-Lary (Ariège)
Charles ACAP, trésorier du Groupement Pastoral du Barestet à Saint-Lary

13 mars

Jean-François VALETTE, préfet de l'Ariège
François TOULIS, président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège
André ROUCH, vice-président du Conseil général de l'Ariège délégué au syndicat mixte de préfiguration du PNR des Pyrénées ariégeoises, président de la fédération pastorale ariégeoise
Philippe LACUBE, éleveur, président de l'ADDIPP
Jean-François RUMMENS, directeur de la fédération pastorale ariégeoise
Jean FREBY, ONF Ariège-Haute-Garonne

14 mars

Michel ROUFFET, ODIT-France, DEATM, responsable de l'antenne des Pyrénées
Jacques MARINIER, directeur territorial de l'ONF Sud-Ouest
David CARLIER, directeur de la Confédération pyrénéenne du tourisme
Dominique PELISSIE, directeur régional de l'agriculture et de la forêt Midi-Pyrénées
Jacques RUFFE, chargé de mission tourisme au Conseil régional Midi-Pyrénées

18 mars

Loïc MATRINGE, représentant du DIREN Aquitaine à Pau
Sabine MATRAIRE, Association FERUS

19 mars

René ROSE, Maire de Borce
Jean-Marc PRIM, responsable montagne, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

20 mars

Hélène ROULAND-BOYER, sous-Préfète d'Argelès-Gazost
Chantal ROBIN RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées .
Pierre MARTIN, responsable montagne à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
M. CASTERAN Président de l'association des bergers des Hautes-Pyrénées, Guillaume TOURNEMOULY, Mathieu LUCBERT membres de l'association des bergers des Hautes-Pyrénées

21 mars

Yannick BOURNAUD, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées.(CRPF)

Jean-Louis CHAIRE , gérant du groupement forestier de Heche (65)

Robert CABE, maire d'Artigues, Président de l'Association des Communes forestières de Hautes Garonne

Luc BOUVAREL, Directeur du CRPF Midi-Pyrénées

M. MAURY, Président du syndicat interdépartemental des propriétaires forestiers sylviculteurs (31-65-82)

Jacques MIRAULT, ONF Direction Territoriale Sud-Ouest

26 mars

Michel SICRE, éleveur, Président de la Fédération ovine de l'Aude

Gérard BEDOS, Responsable du SUAIA Pyrénées

Jean ARZUL, Jean-François et Roger TOUSTOU, éleveurs

Olivier MORENO et Olivier BEDOS, éleveurs.

Jean-Luc DAIRIEN, directeur DDAF, et Christine MEUTELET, technicienne DDAF

Stéphanie RUBIO, animatrice pastorale des groupements pastoraux Aude

Jean-Charles GLEIZES., technicien Fédération des chasseurs

Jean Louis CASSIGNOL, technicien ONCFS.

27 mars

Michel GUALLAR. Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales .

Bernard REMEDI. Conslller Général.Maire de Prats de Mollo

Guy ILARY, Président de l'Association départementale des Maires

Alain ESCLOPE, Président de la Fédération départementale des Chasseurs.

Bernard MOULINES, Sous Préfet de Prades.

Entretiens téléphoniques :

Emmanuel BERTHIER, Préfet des Hautes-Pyrénées

Georges AZAVANT, Président du Parc National des Pyrénées-Occidentales.

Bruno LEROUX, Président de l'association « Aude Claire »

ANNEXE 10 : ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Cette liste ne retient que des ouvrages collectés ou connus pendant les déplacements de la mission à l'étranger.

Riesgo de extincion del oso pardo cantabrico. La poblacion occidental .

Fundacion Oso de Asturias.

J.Noves, T.Wiegand, A.Fernandez, T.Stephan. 1999.

Demografia, Distribucion, genetica, y conservacion del oso pardo cantabrico.

Ministerio de medio ambiente.

G.Palomero, F.Ballesteros, J;Herrero, C.Noves.

Tafonomia y paleoecologia de ursidos cuaternarios cantabricos.

Fundacion Oso de Asturias.

A-C.Pinto Llona, P-J.Andrews, F.Etxebarria. 2005.

Osos y otros carnivoros de la Sierra de Atapuerca.

F.O.A. 2003

N-G.Garcia.

Somiedo . Parc Natural. Reserva de la Biosfera.

Asturias Paraiso natural.

Gobierno de el Principado de Asturias. Consejeria de cultura. Comunicacion social y turismo.

Fondo para la proteccion de los animales salvajes (FAPAS) . **Boletin Abril** 2007. n° 78.

FORO . La gestion del Jabali en relacion con la conservacion del oso pardo .

FOA.

Los cazadores asturianos y la conservacion del oso .

Manual para cazar en las zonas osers asturianas.

Fundacion Oso Pardo.

Studio de fattibilità per la reintroduzione del'orso bruno sulle alpi centrali.

E.Dupré, P Genovesi, L Pedrotti

Istituto Nazionale per la fauna selvatica. 2000

L'orso bruno è pericoloso .

Il progetto di ricerca scandinavo sull'orso bruno.

Björn experten i Orsa.

Provincia Autonoma di Trento. 1996.

A caccia nella terra dell'orso bruno .

Iniziativa di comunicazione rivolte ai cacciatori.

Provincia autonoma de Trento. Associazione cacciatori trentini.

Allevatori nella terra dell'orso .

Provincia autonoma di Trento .

The bears of Yellowstone.

Paul Schullery.

Edité par Robert Rinehart, inc publishers.

From the fields. Brown bear habituation to people. Safety, risks and benefits.

Stephen Herrero, Tom Smith, Terry D.Debruyn, Kery Gunther, Colleenn A Matt.

Wildlife Society bulletin. 2005.

Food Habits of grizzly bears and black bear in the Yellowstone ecosystem.

Kerry Gunther

Information paper. Bear Management Office. March 2003.

Yellowstone National Park.

Miedvedi . Bears . Ours.

Répartition, écologie, gestion et protection

Ours brun , ours noir asiatique et ours polaire, en Russie et régions avoisinantes.

M A Vaïsfeld , I E Tchestin.

Académie des Sciences de Russie. Moscou, Nauka,1993.